

PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2022-2027

Juillet 2022

Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Ingrid Bracke, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Vanessa Lutgen, Peter Stockman, Marie Vandresse, Delphine Van Hoolandt, Filip Vanhorebeek.

Traduction : Christelle Castelain.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

IWEPS : Frédéric Caruso.

Statistiek Vlaanderen : Dirk Hoorelbeke.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@perspective.brussels

f.caruso@iweps.be

dirk.hoorelbeke@vlaanderen.be

Bureau fédéral du Plan

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

<https://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, perspective.brussels

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

<https://ibsa.brussels>

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<https://www.iweps.be>

Statistiek Vlaanderen

Havenlaan 88 bus 20, 1000 Brussel

<https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen>

Éditrice responsable BFP : Saskia Weemaes - Dépôt légal : D/2022/7433/15

Table des matières

Synthèse	1
1. Introduction	6
2. Évolutions macroéconomiques et sectorielles nationales	7
2.1. Principaux résultats macro-économiques	7
2.1.1. Environnement international	7
2.1.2. Croissance économique belge	7
2.1.3. Inflation	8
2.1.4. Émissions de gaz à effet de serre	8
2.1.5. Coût du travail	10
2.1.6. Emploi et chômage	11
2.1.7. Finances publiques	12
2.2. Principaux résultats sectoriels	13
2.2.1. Valeur ajoutée par branche d'activité	13
2.2.2. Emploi par branche d'activité	15
3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales	17
3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels	17
3.1.1. Activité économique et emploi intérieur : évolutions récentes	17
3.1.2. Perspectives de l'activité économique	22
3.1.3. Perspectives de l'emploi intérieur	26
3.1.4. Productivité et salaires	29
3.1.5. Formation brute de capital fixe	31
3.2. Marché du travail	34
3.2.1. Démographie et offre de travail	34
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	43
3.2.3. Chômage et taux de chômage	50
4. Comptes de revenus des ménages	55
4.1. Revenus primaires	55
4.2. Prestations sociales et impôts	57
4.3. Revenu disponible	60
5. Finances publiques.....	64
5.1. Introduction	64
5.2. Ensemble des communautés et régions	64
5.3. Communauté flamande	66

PERSPECTIVES

5.4. Communauté française	67
5.5. Région wallonne	68
5.6. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune	69
6. Émissions de gaz à effet de serre	71
6.1. Royaume	71
6.2. Région de Bruxelles-Capitale	71
6.3. Région flamande	72
6.4. Région wallonne	73
7. Annexes	76
7.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	76
7.2. Glossaire	79

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux résultats macro-économiques de la projection nationale.....	9
Tableau 2	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	14
Tableau 3	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale.....	22
Tableau 4	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale	24
Tableau 5	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	25
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne ..	25
Tableau 7	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale.....	27
Tableau 8	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande	28
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne.....	28
Tableau 10	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	36
Tableau 11	Perspectives régionales du marché du travail	53
Tableau 12	Comptes de revenus des ménages - Belgique	62
Tableau 13	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale	62
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	63
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	63
Tableau 16	Compte des communautés et régions	65
Tableau 17	Compte de la Communauté flamande.....	67
Tableau 18	Compte de la Communauté française	68
Tableau 19	Compte de la Région wallonne	69
Tableau 20	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	70
Tableau 21	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	74
Tableau 22	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale.....	76
Tableau 23	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande	77
Tableau 24	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne.....	78

Liste des graphiques

Graphique 1	PIB en volume et emploi intérieur par région.....	18
Graphique 2	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale	39
Graphique 3	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale ...	39
Graphique 4	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande	39
Graphique 5	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région flamande.....	39
Graphique 6	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne	39
Graphique 7	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région wallonne	39
Graphique 8	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale	43
Graphique 9	Population active occupée - Région flamande	45
Graphique 10	Population active occupée - Région wallonne	45
Graphique 11	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG.....	48
Graphique 12	Taux d'emploi régionaux selon la définition UE 2020.....	48
Graphique 13	Taux de chômage régionaux.....	50
Graphique 14	Déficit des entités fédérées	66

Liste des encadrés

Encadré 1	Hypothèses pour l'estimation de la valeur ajoutée régionale en 2021	19
-----------	---	----

Synthèse

Une reprise de l'activité économique dans les trois régions, suivie d'une croissance plus modérée à partir de 2023

Après la chute de l'activité économique en 2020, le PIB en volume flamand aurait déjà dépassé son niveau d'avant la crise sanitaire l'année dernière alors que, dans le même temps, le PIB wallon l'aurait pratiquement rejoint. Le mouvement de rattrapage est, par contre, plus lent à Bruxelles où le niveau de l'activité économique d'avant-crise ne serait retrouvé que dans le courant de cette année. La Flandre et la Wallonie auraient bénéficié en 2021 du dynamisme de l'industrie manufacturière, laquelle représente 17 % de leur valeur ajoutée totale contre 2,5 % en Région bruxelloise. Outre l'importance relativement faible de l'industrie manufacturière, la reprise à Bruxelles est freinée par le rebond beaucoup moins prononcé de la branche « commerce et horeca » en 2021 et par une baisse d'activité dans la branche « crédit et assurances » en 2021 et 2022. Les estimations de croissance du PIB en 2021 sont ainsi de 3,9 % à Bruxelles (où le recul en 2020 avait atteint -5,5 %), 7,0 % en Flandre (après -5,5 %) et 6,3 % en Wallonie (après -6,2 %). Cette année, le choc inflationniste et la guerre en Ukraine brident la reprise, qui devrait quand même se traduire par une croissance économique encore supérieure à 2 % dans chaque région (2,1 % à Bruxelles, 2,8 % en Flandre et 2,5 % en Wallonie).

L'an prochain, la croissance des marchés potentiels d'exportations internationales ralentit, tandis que les effets de rattrapage de la consommation des particuliers s'affaiblissent. Il devrait en résulter un ralentissement sensible de la croissance du PIB, à 1,3 % à Bruxelles et en Flandre et à 1,1 % en Wallonie.

Après une légère accélération de la croissance économique en 2024, les économies régionales progresseraient par la suite à des rythmes de croissance plus modérés, se rapprochant des tendances passées. Au total, au cours de la période 2024-2027, la croissance du PIB flamand, soit 1,5 % par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3 %) et bruxellois (1,1 %).

Les taux de chômage régionaux poursuivent leur baisse

La quasi-totalité du choc sur l'activité économique en 2020 a été absorbée par la diminution de la durée du travail par tête, ce qui a permis de limiter la baisse de l'emploi intérieur en Wallonie (-0,3 %) et à Bruxelles (-0,4 %), et même à l'emploi flamand d'augmenter légèrement (0,2 %). En 2021, l'emploi intérieur aurait enregistré une forte hausse en Flandre (1,8 %) et en Wallonie (2,0 %). À Bruxelles, la hausse de l'emploi aurait été plus limitée (1,1 %), en raison principalement de la poursuite de la baisse des effectifs salariés dans la construction et dans la branche « commerce et horeca ».

Malgré un effet d'acquis de croissance favorable, la croissance de l'emploi intérieur se tasserait cette année à 1,4 % en Flandre et à 1,3 % en Wallonie, tandis qu'elle resterait stable à Bruxelles (1,2 %). Le ralentissement conjoncturel actuel pèserait sur la progression de l'emploi, laquelle se limiterait en 2023 à 0,5 % en Flandre, 0,4 % en Wallonie et 0,3 % à Bruxelles. Au cours de la période 2024-2027, les créations nettes d'emplois intérieurs s'élèveraient, en moyenne annuelle, à 25 900 personnes en Flandre (ou 0,9 % par an), à 3 200 personnes à Bruxelles (0,4 % par an) et à 8 300 personnes en Wallonie (0,6 % par an).

Au final, les marchés du travail régionaux sont – au niveau macroéconomique – sortis relativement indemnes de la crise sanitaire. L’an dernier, le niveau du taux de chômage était déjà redevenu nettement inférieur à celui de 2019 tant en Flandre (5,3 % contre 5,9 %) qu’en Wallonie (12,0 % contre 12,5 %). La reprise a été un peu plus difficile à Bruxelles (15,3 % contre 15,6 %) où le solde des navetteurs a moins progressé au cours des deux dernières années que durant la période qui a précédé la crise sanitaire.

Au cours de la période 2022-2027, la population active continue de croître plus fortement à Bruxelles (0,9 % par an en moyenne) qu’en Flandre (0,5 %) et en Wallonie (0,6 %). La croissance de la population d’âge actif y est en effet plus élevée (0,6 % par an contre, respectivement, 0,1 % et 0,0 %). Ce soutien plus important de la démographie est toutefois atténué par la moindre augmentation du taux d’activité bruxellois (+1,3 point de pourcentage) par rapport au taux flamand (+1,9 pp) et, surtout, par rapport au taux wallon (+2,7 pp). L’évolution de ce dernier est toutefois biaisée, cette année, à la hausse par une rupture statistique relative à l’inscription des demandeurs d’emploi (voir ci-dessous).

S’agissant de la population active occupée, au cours de la période 2022-2027, l’écart de croissance entre Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) et les autres régions (0,7 % dans les deux cas) est encore plus marqué que pour la population active. Le solde bruxellois des navetteurs évolue en effet à nouveau favorablement à partir de 2022, soutenu par la forte augmentation des flux de navetteurs sortants (surtout à destination de la Flandre). De plus, en comparaison avec le passé (pré-corona) récent, la croissance de l’emploi intérieur bruxellois est, en projection, moins à la traîne par rapport à celle de ses homologues flamand et wallon. L’augmentation du taux d’emploi bruxellois (selon la définition UE 2020 : +3,1 points de pourcentage, pour atteindre 65,3 % en 2027) est légèrement supérieure à moyen terme à celle du taux flamand (+2,8 pp, 78,1 %) et du taux wallon (+3,0 pp, 68,2 %).

L’effet de la rupture statistique sur le taux de chômage wallon en 2022 peut être estimé à +0,4 point de pourcentage. Le taux de chômage wallon diminue dès lors moins fortement cette année (pour atteindre 11,9 %) que le taux flamand (5,0 %) et le taux bruxellois (14,8 %). Le ralentissement conjoncturel actuel pèse sur la croissance de la population active occupée de l’année prochaine. En conséquence, les taux de chômage flamand et wallon renouent en 2023 avec leur niveau de 2021 (respectivement, 5,3 % et 12,0 %). Le taux de chômage bruxellois, de son côté, continue de baisser légèrement (jusqu’à 14,7 %). À partir de 2024, la croissance de la population active occupée repart à la hausse. En 2024, cela se traduit par une importante baisse du taux de chômage dans les trois régions. Au cours des années 2025-2026, la croissance de la population active s’accélère sous l’effet du relèvement de l’âge légal de la pension. Dès lors, le taux de chômage baisse moins fortement à Bruxelles et se stabilise même en Flandre et en Wallonie ; il repart à la baisse dans les trois régions en 2027. Sur l’ensemble de la période 2022-2027, la diminution du taux de chômage est plus prononcée à Bruxelles (-2,2 points de pourcentage, pour atteindre 13,0 % en 2027) qu’en Flandre (-1,0 pp, 4,4 %) et en Wallonie (-0,7 pp, 11,3 %).

À moyen terme, le pouvoir d’achat des ménages retrouverait dans chaque région une croissance similaire à celle d’avant-crise

Au cours de la période 2020-2021, grâce notamment aux mesures de soutien des pouvoirs publics, le pouvoir d’achat, approché au niveau macro-économique par le revenu disponible réel par habitant, se serait accru, en moyenne, de 0,7 % par an en Flandre, 1,0 % à Bruxelles et 1,2 % en Wallonie. Cette année, la forte inflation entraînerait une baisse du pouvoir d’achat des ménages bruxellois, flamands et wallons

de, respectivement, 0,8 %, 0,4 % et 0,2 %. En 2023, le revenu disponible réel par habitant devrait augmenter dans les trois régions, grâce à l'indexation des salaires et des allocations sociales qui, cette année-là, dépasse l'inflation. Au cours de la période 2024-2027, on retrouverait une croissance du pouvoir d'achat par habitant dans chaque région proche de celle observée en moyenne avant crise (2015-2019), soit 1,4 % par an à Bruxelles, 1,1 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie. À Bruxelles, les rémunérations contribuent relativement plus à la hausse des revenus (suite à l'augmentation plus marquée de l'emploi des résidents) tandis qu'en Flandre et en Wallonie, la contribution des pensions est relativement plus importante.

Le déficit des entités fédérées reste plus élevé qu'avant la crise du Covid-19

Les finances publiques sont fortement sollicitées par la superposition des crises actuelles : aux coûts des inondations de 2021 et de la gestion du Covid-19 s'ajoutent les mesures de soutien et autres dépenses en lien avec la crise énergétique et la guerre en Ukraine. En outre, la forte poussée inflationniste a des impacts directs et indirects plus importants sur les dépenses que sur les recettes publiques. Par ailleurs, de nouvelles dépenses pluriannuelles sont budgétées par les gouvernements fédéral et régionaux pour répondre aux défis sociétaux. Citons le relèvement progressif des pensions minimales et autres minima sociaux, le refinancement des soins de santé, les accords sectoriels infirmiers, les plans de relance et le refinancement de la Défense. Ceci s'ajoute aux coûts croissants liés au vieillissement démographique et à la remontée des charges d'intérêts de la dette publique.

Les Communautés et les Régions sont majoritairement financées par des dotations indexées et sont dès lors relativement protégées des effets de l'inflation. Elles supportent toutefois une partie des coûts des crises actuelles et investissent dans diverses politiques, notamment via leurs plans de relance. Leurs déficits restent plus élevés qu'avant la crise du Covid-19, à l'exception de la Communauté flamande qui est en bonne voie d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2027. Le déficit de la Région wallonne recule également mais reste non négligeable (-0,3 % du PIB en 2027). La Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale enregistreraient un déficit pratiquement stable à partir de 2023 (aux alentours de -0,2 % du PIB).

Des évolutions régionales contrastées pour les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont reculé en 2020 dans les trois régions en raison de la crise économique, mais ont à nouveau augmenté en 2021. Au cours de la période 2022-2027, elles devraient légèrement diminuer en Région de Bruxelles-Capitale (-1,2 % par an) et se stabiliser en Région wallonne. En Région flamande, elles devraient légèrement augmenter (+0,7 % par an), en raison du poids relativement important du secteur de la transformation d'énergie dans les émissions de cette région.

Chiffres-clés de la projection régionale

	2020	2021	2022	2023	2024-2027
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	-5,7	6,2	2,6	1,3	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-5,5	3,9	2,1	1,3	1,1
Région flamande	-5,5	7,0	2,8	1,3	1,5
Région wallonne	-6,2	6,3	2,5	1,1	1,3
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	-6,0	7,2	0,7	3,4	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-7,1	6,2	2,2	2,6	1,4
Région flamande	-6,1	7,7	0,0	2,8	1,6
Région wallonne	-4,8	6,3	1,6	5,7	0,8
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	-5,9	5,2	1,7	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-5,6	3,8	1,7	1,2	0,8
Région flamande	-5,7	5,6	1,7	0,9	0,8
Région wallonne	-6,6	5,4	1,7	0,8	0,8
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)					
Royaume	-4,0	2,5	0,0	3,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-3,2	1,7	-0,1	3,4	0,6
Région flamande	-3,7	2,8	0,0	3,4	0,7
Région wallonne	-5,1	2,6	-0,2	3,4	0,6
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	0,0	1,8	1,3	0,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	1,1	1,2	0,3	0,4
Région flamande	0,2	1,8	1,4	0,5	0,9
Région wallonne	-0,3	2,0	1,3	0,4	0,6
6. Population active occupée (1)					
Royaume	0,0	1,7	1,3	0,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	1,6	2,4	1,2	1,2
Région flamande	0,0	1,6	1,2	0,3	0,7
Région wallonne	-0,1	1,9	1,2	0,4	0,7
7. Revenu disponible net des ménages (en termes réels) (1)					
Royaume	0,6	1,9	0,5	2,4	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	2,2	0,4	2,5	1,5
Région flamande	0,5	1,9	0,5	2,3	1,4
Région wallonne	0,8	1,9	0,3	2,7	1,3
8. Revenu disponible net des ménages par habitant (en termes réels) (1)					
Royaume	0,2	1,5	-0,4	1,8	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,3	1,8	-0,8	1,6	1,4
Région flamande	0,0	1,4	-0,4	1,6	1,1
Région wallonne	0,6	1,7	-0,2	2,3	1,2

	2020	2021	2022	2023	2027
9. Taux de chômage (définition BFP) (4)					
Royaume	9,1	8,4	8,1	8,4	7,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,3	14,8	14,7	13,0
Région flamande	6,1	5,3	5,0	5,3	4,4
Région wallonne	12,7	12,0	11,9	12,0	11,3
10. Taux d'emploi (définition UE2020)					
Royaume	70,0	70,6	71,5	71,8	73,5
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	62,2	63,1	63,3	65,3
Région flamande	74,7	75,3	76,2	76,3	78,1
Région wallonne	64,6	65,2	66,2	66,5	68,2
11. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)					
Région de Bruxelles-Capitale	-1278	-1552	-979	-831	-975
Commission communautaire commune	-27	115	-34	22	-8
Communauté flamande (5)	-5412	-3201	-2735	-1347	-271
Région wallonne	-1849	-3692	-3185	-2902	-1902
Communauté française	-1537	-882	-796	-740	-864

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen sur base des comptes régionaux (ICN).

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2022-2027. Tout comme pour les études précédentes, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions belges (IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen²). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG³ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes.

La présente projection régionale est donc cohérente avec la projection nationale de juin 2022, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 3 juin 2022.

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2027 pour les valeurs ajoutées brutes, l'emploi, les salaires et les investissements. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux, ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes domicile-travail entre régions, sont également disponibles. Toutes ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée, du taux d'emploi et du chômage. HERMREG produit aussi des projections régionales de PIB. Il comprend en outre un module qui calcule au niveau régional les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), un bloc de finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages pour chaque région.

Le modèle HERMREG est aligné sur les comptes régionaux les plus récents⁴. Or, ces derniers fournissent des observations jusqu'à l'année 2019 pour les investissements et les comptes de revenus des ménages et jusqu'à l'année 2020 pour les autres agrégats repris dans le modèle. Il s'ensuit que la période pour laquelle une projection doit être réalisée débute dès l'année 2020 pour les investissements et les comptes de revenus des ménages et dès l'année 2021 pour les autres agrégats.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats de finances publiques. Enfin, le chapitre 6 présente les résultats des émissions de GES.

¹ Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 2022-2027, juin 2022.

² Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen.

³ La version top-down du modèle HERMREG est décrite dans « Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012 », Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering, janvier 2008.

⁴ Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux 2020 », janvier 2022.

2. Évolutions macroéconomiques et sectorielles nationales

Ce chapitre présente le contexte dans lequel s'inscrivent les perspectives régionales, à savoir les Perspectives nationales de juin 2022. La première section reprend les principaux résultats macro-économiques pour l'économie belge y inclus les résultats de finances publiques. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats sectoriels au niveau national.

2.1. Principaux résultats macro-économiques

2.1.1. Environnement international

Après s'être contractée de 6,5 % l'année où la pandémie a éclaté, l'activité économique de la zone euro s'est redressée de 5,4 % en 2021. Dans de nombreux pays de la zone euro, le niveau de PIB est encore inférieur à celui d'avant la crise sanitaire, de sorte qu'un mouvement de rattrapage supplémentaire est attendu. La guerre en Ukraine freine toutefois cette reprise, en accentuant les perturbations des chaînes d'approvisionnement ainsi que les hausses de prix de l'énergie et d'autres matières premières. Par conséquent, la croissance du PIB de la zone euro devrait se limiter à 2,7 % en 2022 et 2,3 % l'an prochain. Par la suite, la croissance devrait progressivement ralentir pour s'établir à 1,3 % en 2027.

Les présentes perspectives sont assorties de risques qui sont majoritairement négatifs. La guerre en Ukraine pourrait se durcir et les importations d'énergie russe être totalement interrompues, ce qui entraînerait une nouvelle hausse significative des prix de l'énergie. L'économie chinoise est vulnérable à une crise de son marché immobilier, tandis que de nouveaux confinements pourraient entraîner des perturbations supplémentaires dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La persistance d'une inflation élevée pourrait inciter les banques centrales aux États-Unis et en Europe à relever plus fortement leurs taux directeurs, ce qui, via une vague de ventes sur les marchés obligataires, pourrait mener à une hausse supplémentaire des taux de long terme et ainsi poser problème aux États fortement endettés.

2.1.2. Croissance économique belge

L'année dernière, l'économie belge a enregistré une croissance de 6,2 % (après s'être contractée de 5,7 % en 2020 ; cf. tableau 1). La reprise a été soutenue par pratiquement toutes les composantes de la demande. La croissance du PIB belge a bien résisté au premier trimestre de 2022 (+0,5 %) mais devrait s'affaiblir au deuxième trimestre (+0,1 %), avant de se redresser quelque peu (+0,3 % aux troisième et quatrième trimestres). Cette évolution, conjuguée à un effet d'acquis de croissance positif, se traduit par une croissance du PIB de 2,6 % en 2022, principalement portée par la consommation des particuliers. En 2023, la croissance du PIB devrait ralentir à 1,3 %, malgré la reprise des investissements des entreprises. L'accélération de la croissance du PIB en 2024 (1,6 %) s'explique principalement par le retour à une contribution – légèrement – positive des exportations nettes à la croissance économique. À partir de 2025, la croissance de l'économie belge devrait, à l'instar du reste de la zone euro, se rapprocher de sa tendance et ainsi s'établir à 1,3 % par an en moyenne.

La consommation des particuliers a rebondi de 6,4 % en 2021. Malgré l'inflation élevée, elle devrait poursuivre son mouvement de rattrapage cette année et enregistrer une croissance en volume de 3,9 %. Le taux d'épargne des ménages continuerait de se replier (après sa forte augmentation enregistrée en 2020), mais tout en restant supérieur au niveau prévalant avant la crise sanitaire. Au cours de la période 2023-2027, la croissance de la consommation devrait ralentir de 2,0 % à 1,4 %, parallèlement à l'évolution du revenu disponible réel.

Les investissements des entreprises ont aussi rebondi en 2021, enregistrant une croissance en volume de 8,0 %. Ils devraient toutefois quasiment se stabiliser en 2022, en raison d'un effet d'acquis de croissance défavorable. Ils repartiraient à la hausse en 2023 (3,1 %), grâce notamment aux plans de relance. Durant la seconde moitié de la période de projection, la dynamique de progression attendue est moins prononcée et les plans de relance offrent moins de soutien. Quant aux investissements publics, ils devraient croître fortement au cours de la période 2022-2024, sous l'impulsion des différents plans de relance, des plans de la Défense nationale et du cycle électoral des pouvoirs locaux. Par la suite, ils devraient quelque peu se replier.

2.1.3. Inflation

Le pic d'inflation en 2022 (8,1 %) s'explique non seulement par la flambée des prix de l'énergie, mais également par une augmentation substantielle de l'inflation sous-jacente (qui ne tient pas compte des prix de l'énergie et des produits alimentaires non transformés). Cette dernière est alimentée par les hausses de prix consécutives aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et à la réduction de l'offre de produits alimentaires et d'autres matières premières, suite à l'effondrement de l'approvisionnement en provenance de Russie et d'Ukraine. Des effets de second tour jouent aussi, car l'inflation élevée entraîne, via les mécanismes d'indexation, de fortes hausses des salaires. Ces dernières sont, à leur tour, en partie répercutées sur les prix. Les prix de l'énergie devraient désormais avoir atteint leur pic, de sorte que leur contribution à l'inflation diminuerait progressivement. L'inflation sous-jacente devrait, par contre, encore rester élevée pendant un certain temps et ne ralentir qu'à partir de l'année prochaine.

L'inflation devrait encore s'élever à 3,5 % en 2023. Grâce à la baisse progressive de la plupart des prix de l'énergie, elle ralentirait graduellement, passant de 1,8 % en 2024 à 1,6 % en 2027.

2.1.4. Émissions de gaz à effet de serre

Après avoir baissé de 8,6 % en 2020 suite au recul de l'activité économique, les émissions totales de gaz à effet de serre devraient s'être redressées de 3 % en 2021. Elles s'élevaient à 106,4 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ en 2020 et sont estimées à 109,6 Mt d'équivalent CO₂ en 2021. Les émissions devraient continuer d'augmenter en 2023, 2025 et 2026, parallèlement à la fermeture progressive des centrales nucléaires. En 2027, elles devraient reculer suite au redémarrage des deux centrales les plus récentes. En conséquence, les émissions totales seraient, cette année-là, inférieures de plus de 22 % à leur niveau de 1990.

Tableau 1 Principaux résultats macro-économiques de la projection nationale

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes		
						2007- 2013	2014- 2020	2021- 2027
Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)								
- Dépenses de consommation finale privée	-8,2	6,4	3,9	2,0	1,4	1,6	0,2	2,6
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,2	4,4	3,0	-0,4	1,0	1,3	0,8	1,6
- Formation brute de capital fixe	-6,2	7,8	1,3	2,9	1,3	0,9	2,3	2,4
. Entreprises	-7,0	8,0	-0,4	3,1	1,9	1,4	2,4	2,6
. Administrations publiques	0,6	2,5	7,3	5,2	-1,1	4,0	3,9	1,5
. Logements	-6,8	10,1	3,6	1,1	0,7	-1,6	1,3	2,5
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	-0,3	-0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
- Demande intérieure totale	-6,1	5,7	3,2	1,6	1,3	1,3	0,8	2,2
- Exportations de biens et de services	-5,5	9,6	2,9	3,5	3,0	1,6	2,5	4,0
- Importations de biens et de services	-5,9	9,1	3,7	3,9	2,9	1,8	2,7	4,0
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,4	0,6	-0,6	-0,3	0,1	-0,1	-0,1	0,0
- PIB	-5,7	6,2	2,6	1,3	1,4	1,1	0,7	2,2
- PIB à prix courants	-4,4	11,0	9,2	3,2	3,1	2,8	2,2	5,1
- Revenu national brut réel par tête	-5,6	5,0	-0,3	2,1	1,2	0,2	0,2	1,7
Prix et taux d'intérêt (*)								
- Indice national des prix à la consommation	0,7	2,4	8,1	3,5	1,7	2,3	1,3	3,0
- Indice santé	1,0	2,0	7,6	3,6	1,7	2,2	1,4	2,8
- Termes de l'échange	0,5	-0,7	-2,3	1,5	0,1	-0,3	0,3	-0,2
- Déflateur du PIB	1,3	4,5	6,4	1,9	1,7	1,6	1,5	2,8
- Taux d'intérêt à long terme nominal (**) (10 ans, niveau)	-0,1	-0,1	1,2	1,6	2,4	3,7	0,6	1,6
- Taux d'intérêt à court terme nominal (**) (3 mois, niveau)	-0,6	-0,7	-0,2	1,1	1,5	1,4	-0,5	0,8
Emploi, chômage et productivité								
- Population active, définition BFP								
. en milliers (**)	5475,3	5528,8	5585,4	5622,1	5727,0	5216,0	5391,0	5638,1
. différence, en milliers	9,1	53,5	56,6	36,7	26,2	28,8	26,0	35,9
. variation en %	0,2	1,0	1,0	0,7	0,5	0,6	0,5	0,6
- Emploi total								
. en milliers (**)	4894,3	4980,3	5047,4	5069,2	5218,8	4500,9	4746,5	5107,3
. différence, en milliers	-0,8	86,0	67,0	21,8	37,4	33,9	47,9	46,4
. variation en %	-0,0	1,8	1,3	0,4	0,7	0,8	1,0	0,9
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a) (**)	70,0	70,6	71,5	71,8	73,5	67,4	68,7	72,3
- Chômage total, définition BFP								
. en milliers (**)	498,1	465,5	455,0	469,9	425,2	636,0	562,7	447,8
. différence, en milliers	10,6	-32,6	-10,4	14,9	-11,2	-5,8	-22,4	-10,4
- Taux de chômage, définition BFP (**)	9,1	8,4	8,1	8,4	7,4	12,2	10,5	7,9
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	4,3	-1,4	-0,9	-0,0	0,7	0,5	1,2	0,1

PERSPECTIVES

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes		
						2007- 2013	2014- 2020	2021- 2027
Revenus								
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	4,0	-1,1	-1,6	2,8	0,7	0,8	0,7	0,4
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (b) (*)	3,4	-0,1	5,6	5,7	1,6	2,0	1,0	2,5
- Part salariale (branches d'activité marchande) (c) (**)	59,2	56,4	56,0	58,1	58,0	61,1	58,9	57,5
- Taux de rentabilité des entreprises (d) (**)	43,5	46,0	46,0	43,4	44,0	39,6	42,5	44,5
- Revenu disponible brut réel des particuliers (*)	0,9	1,8	0,5	2,3	1,4	0,9	1,3	1,5
- Taux d'épargne des particuliers (**)	20,2	16,5	13,7	14,0	13,9	16,1	13,5	14,3
Finances publiques								
- Solde de financement								
. en milliards d'euros (**)	-41,4	-28,0	-26,2	-26,9	-31,9	-11,8	-12,9	-28,9
. en % du PIB (**)	-9,1	-5,5	-4,7	-4,7	-4,9	-3,2	-2,9	-4,9
dont (niveaux de pouvoir) :								
- Pouvoir fédéral (**)	-7,1	-4,0	-2,5	-3,6	-3,4	-2,7	-2,4	-3,4
- Sécurité sociale (**)	0,2	0,2	-0,8	0,0	-0,9	-0,1	0,1	-0,5
- Communautés et régions (**)	-2,2	-1,8	-1,4	-1,0	-0,6	-0,3	-0,6	-1,1
- Pouvoirs locaux (**)	0,1	0,1	-0,0	-0,1	-0,0	-0,1	0,1	-0,0
- Dette								
. en % du PIB (**)	112,8	108,2	103,6	105,5	113,8	99,3	104,2	108,5
Balance extérieure								
- Solde des opérations courantes								
. en milliards d'euros (**)	3,8	2,1	-11,1	-4,4	1,1	6,7	2,6	-2,2
. en % du PIB (**)	0,8	0,4	-2,0	-0,8	0,2	1,9	0,6	-0,4
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre								
Consommation finale d'énergie (*)	-4,7	6,7	-0,6	-0,8	0,3	0,1	-1,2	0,9
Émissions de gaz à effet de serre (e) (**)	106,4	109,6	108,6	111,1	112,3	128,9	115,5	111,5

(*) Taux de croissance en %.

(**) La valeur en fin de période, soit 2027, est présentée dans la colonne 2024-2027.

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans).

(b) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales.

(c) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée.

(d) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée.

(e) En millions de tonnes d'équivalent CO₂.

2.1.5. Coût du travail

La croissance du coût salarial horaire nominal s'accélère, passant de 0,7 % en 2021 à 5,2 % en 2022, sous l'effet de l'indexation des salaires (respectivement 1,0 % et 5,2 %) et de l'augmentation des salaires bruts horaires avant indexation (respectivement 0,1 % et 0,4 %). En raison de l'inflation élevée en 2022 et 2023 et de l'ajustement plus rapide, en Belgique qu'à l'étranger, des salaires à l'inflation du fait de l'indexation automatique en vigueur dans notre pays, il n'y aura de facto pratiquement pas de marge de négociation

pour des hausses de salaires bruts réels en 2023-2024. Ce n'est qu'après 2024 qu'une marge conforme au marché réapparaîtra pour des hausses salariales en adéquation avec la productivité et le taux de chômage. Les salaires bruts horaires avant indexation augmenteraient de 0,1 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2024 et de 0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2025-2027. En termes de coût salarial horaire nominal, cela implique des hausses de 6,0 % en 2023, 1,9 % en 2024 et 2,5 % par an en moyenne en 2025-2027.

2.1.6. Emploi et chômage

L'emploi salarié a fortement chuté dans certaines niches spécifiques, regroupant surtout des contrats de travail temporaires, juste après l'éclatement de la crise sanitaire mais a très rapidement opéré un important mouvement de rattrapage. La population active occupée a, par conséquent, enregistré une hausse exceptionnelle en 2021 (+86 100 personnes) et devrait encore progresser de 67 000 personnes cette année. Cette hausse est largement soutenue par la forte croissance de l'emploi indépendant tandis que l'emploi public, aussi, a continué d'augmenter nettement. D'un point de vue macroéconomique, la crise sanitaire a finalement causé peu de dommages au marché du travail.

L'année prochaine, l'emploi du secteur marchand subit les effets du ralentissement actuel de la croissance économique. La progression de l'emploi public se tasse également. En conséquence, l'augmentation de la population active occupée est nettement plus faible (+21 800 personnes). En 2024, la croissance de l'emploi marchand s'accélère, avant de se tasser légèrement durant la période 2025-2027 où la croissance de l'activité du secteur marchand ralentit quelque peu.

Sur l'ensemble de la période de projection, la progression de la population active occupée s'élève à 238 500 personnes et se concentre surtout dans les branches d'activité HERMES « autres services marchands » (+128 700 personnes) et « santé et action sociale » (+60 100 personnes). Après les turbulences de la crise sanitaire, les branches marchandes renouent avec les tendances structurelles du passé (voir section 2.2.2).

En début de période, l'évolution tant du taux d'activité macroéconomique que du taux d'emploi macroéconomique est affectée par l'afflux important de réfugiés (dont les taux de participation sont sensiblement inférieurs à la moyenne). Cet effet est presque entièrement neutralisé au cours des années suivantes lorsque, selon nos hypothèses démographiques actuelles, la plupart des réfugiés retournent en Ukraine. Le taux d'emploi des 20-64 ans (définition EFT) grimpe de 70,6 % en 2021 à 73,5 % en 2027.

Le taux de chômage (administratif) est passé de 8,9 % en 2019 à 9,1 % en 2020 mais a nettement diminué l'année passée pour atteindre 8,4 %. Cette année, sa baisse serait moins marquée (8,1 %) et il devrait même remonter l'année prochaine (8,4 %). Cette évolution s'explique par le ralentissement de la croissance économique, mais résulte également d'une modification administrative de la méthode d'enregistrement des demandeurs d'emploi en Wallonie et de l'inscription des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi.

En 2024, la croissance de l'emploi s'accélère et le taux de chômage recule à 7,9 %. À partir de 2025, son profil d'évolution est largement déterminé par la croissance de la population active. Celle-ci s'accélère

au cours de la période 2025-2026, sous l'impulsion du relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans, mais ralentit à nouveau en 2027. Le taux de chômage s'élève encore à 7,4 % en 2027.

2.1.7. Finances publiques

Le déficit public est revenu de 9,1 % du PIB en 2020 à 5,5 % en 2021 sous l'effet notamment du rebond de l'activité économique. Il est estimé à 4,7 % en 2022, mais sa réduction ne se poursuit pas au-delà : à politique inchangée, il reste proche de 5 % durant les cinq années suivantes. Ces déficits élevés et persistants s'expliquent par différents facteurs qui se cumulent.

Les finances publiques sont fortement sollicitées par la superposition des crises actuelles : aux coûts des inondations de 2021 et de la gestion de la Covid-19, encore considérables en 2022, s'ajoutent celui des mesures de soutien au pouvoir d'achat dans le cadre de la crise énergétique, et ceux liés à la guerre en Ukraine et à l'accueil des réfugiés qui, d'ailleurs, ne retomberaient qu'à partir de 2024 dans le scénario actuel. Aux crises s'ajoute la forte poussée inflationniste dont l'impact direct est plus grand sur les dépenses que sur les recettes, et qui induit des effets défavorables aux finances publiques à court et moyen termes. Tous ces développements interviennent alors que l'orientation des finances publiques a pris une tournure plus expansionniste depuis la suspension des contraintes de la surveillance budgétaire européenne. Des hausses pluriannuelles de dépenses sont budgétées pour répondre à différentes nécessités sociales (relèvement progressif des pensions minimales et autres minima sociaux, refinancement des soins de santé et accords sectoriels infirmiers, fédéraux et régionaux), infrastructurelles (les plans de relance des différentes entités) et militaires (le refinancement de la Défense). Ceci s'ajoute aux coûts du vieillissement démographique et à la remontée des charges d'intérêts de la dette.

La plus grande partie du déficit est logée dans l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) et cette concentration dans l'entité I s'accroît à moyen terme. Les entités fédérées, majoritairement financées par des dotations indexées, sont relativement protégées des effets de l'inflation, mais supportent toutefois le coût des crises actuelles et investissent dans diverses politiques notamment via leurs plans de relance. Enfin, les finances des pouvoirs locaux deviennent déficitaires en 2022 et leur solde se dégrade en raison de la hausse des investissements jusqu'à l'année d'élections 2024. Un retour à l'équilibre est ensuite anticipé à l'horizon de 2027.

Le choc inflationniste a au moins ceci de positif qu'il érode la dette publique. Avec la forte reprise économique de 2021, il fait revenir le taux d'endettement de 113 % du PIB en 2020 à 104 % en 2022. Toutefois, le taux d'endettement repart à la hausse en 2023 vu les déficits élevés. En 2026, il dépasserait son pic de 2020. Cette hausse de l'endettement, combinée à la remontée des taux d'intérêt (le taux du marché à 10 ans pour les emprunts fédéraux, encore négatif en 2021, monterait à 2,4 % à l'horizon 2027), mettra fin à trois décennies de baisse ininterrompue du poids des charges d'intérêts.

La concrétisation des efforts budgétaires prévus dans le programme de stabilité de la Belgique d'avril 2022 ne sera pas suffisante pour ramener le déficit public à la valeur de référence de 3 % du PIB à l'horizon 2025, ni pour stabiliser le taux d'endettement.

2.2. Principaux résultats sectoriels

2.2.1. Valeur ajoutée par branche d'activité

Alors que le recul de la valeur ajoutée en volume de l'ensemble de l'industrie manufacturière s'était limité à -3,2 % en 2020 (en raison d'un rattrapage déjà très conséquent au cours du second semestre), il a été plus que compensé en 2021 (+8,7 % ; cf. tableau 2). Ce dynamisme est largement attribuable à la branche des « biens intermédiaires »⁵, en raison du rôle important joué par l'industrie pharmaceutique dans la lutte contre le Covid. La valeur ajoutée en volume des « biens intermédiaires » est restée stable en 2020 (+0,6 %) et a engrangé une croissance particulièrement forte en 2021 (+9,6 %). Les deux autres branches de l'industrie manufacturière, distinguées dans le modèle HERMES, ont vu leur valeur ajoutée diminuer fortement en 2020 (-9,9 % pour les « biens d'équipement » ; -6,6 % pour les « biens de consommation ») et se redresser à peu près dans la même mesure en 2021 (respectivement, +9,5 % et +6,5 %). La croissance par la suite plus limitée de la valeur ajoutée en volume de l'industrie manufacturière (+2,2 % en 2022 et +1,2 % en 2023) résulte en partie d'une normalisation, mais s'explique aussi par des perspectives moins favorables pour l'économie mondiale (voir section 2.1).

Un profil 2020-2023 semblable à celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière prévaut pour le secteur de la construction : le recul de la valeur ajoutée de cette branche a été relativement limité en 2020 (-4,9 %), avant d'être suivi d'un très net rebond en 2021 (+7,0 %). En 2022 et 2023, la croissance de l'activité devrait aussi être beaucoup plus modérée dans cette branche (respectivement 1,1 % et 1,3 %).

Du côté des services marchands, la diminution de la valeur ajoutée a été relativement plus importante en 2020 (-7,1 % pour l'ensemble des services marchands). Ce chiffre global masque toutefois de grandes différences entre les branches d'activité, découlant largement de la mesure dans laquelle leur activité a été contrainte par des mesures de lutte contre la pandémie. Les branches ayant enduré le recul le plus marqué de leur valeur ajoutée en volume sont le « commerce et horeca » (-13,4 %) et la « santé et action sociale » (-11,3 %). La baisse a, par contre, été nettement plus limitée pour le « crédit et assurances » (-3,8 %), les « autres services marchands » (services aux ménages et aux entreprises ; -4,2 %) et les « transports et communication » (-6,3 %). Le redressement en 2021 a été significatif et quasiment généralisé (+6,6 % pour l'ensemble des services marchands) mais incomplet pour certaines branches d'activité comparativement au recul de 2020. Ainsi, l'activité a encore été largement entravée durant une partie de l'année 2021 dans deux branches en particulier : le « commerce et horeca » et la « santé et action sociale »⁶.

Le redressement de la valeur ajoutée des services marchands se poursuivrait en 2022 (+3,7 %), année où toutes les composantes de ce groupe telles que distinguées dans le modèle HERMES, à l'exception de la branche « crédit et assurances », devraient afficher une croissance de l'activité supérieure à la croissance tendancielle. En 2023, la croissance de l'ensemble des services marchands ralentirait à 1,5 %.

⁵ La définition des branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES (ainsi que dans le modèle HERMREG, cf. chapitre 3) est reprise à l'annexe 7.2.

⁶ Notons que selon les comptes nationaux (partie 1) publiés en avril 2022, la valeur ajoutée en volume du « crédit et assurances » aurait continué de reculer en 2021 (-3,7 %).

Tableau 2 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale
Taux de croissance en pour cent

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes		
						2007- 2013	2014- 2020	2021- 2027
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume)								
- Agriculture	-6,8	1,3	-0,6	1,0	0,9	-1,0	0,1	0,8
- Énergie	1,1	11,8	1,0	-0,6	0,8	0,4	0,9	2,2
- Industries manufacturières	-3,2	8,7	2,2	1,2	1,4	0,1	0,9	2,5
. Biens intermédiaires	0,6	9,6	1,8	1,4	1,9	1,5	2,6	2,9
. Biens d'équipement	-9,9	9,5	4,3	1,2	0,9	-3,0	-1,9	2,6
. Biens de consommation	-6,6	6,5	2,1	0,6	0,7	0,2	-0,5	1,7
- Construction	-4,9	7,0	1,1	1,3	1,0	0,9	1,3	1,9
- Services marchands	-7,1	6,6	3,7	1,5	1,8	1,7	0,7	2,7
. Transports et communication	-6,3	7,4	6,2	1,7	1,7	1,9	0,8	3,2
. Commerce et horeca	-13,4	8,5	2,2	1,4	1,3	0,5	-1,5	2,4
. Crédit et assurances	-3,8	-3,7	0,5	1,3	1,4	-1,4	-0,4	0,5
. Santé et action sociale	-11,3	9,3	3,0	0,6	1,2	1,9	-1,1	2,5
. Autres services marchands	-4,2	7,2	4,5	1,7	2,2	2,9	2,4	3,2
- Services non marchands	-0,5	0,7	0,2	0,9	0,7	1,0	0,7	0,6
Total	-5,3	6,1	2,7	1,2	1,5	1,2	0,7	2,3
2. Emploi								
- Agriculture	0,8	1,5	0,1	-0,3	-0,4	-2,7	-0,0	-0,0
- Énergie	1,8	1,0	0,8	-0,5	-0,7	3,6	0,5	-0,2
- Industries manufacturières	-0,7	0,4	0,6	-0,6	-0,8	-1,8	-0,5	-0,4
. Biens intermédiaires	0,1	0,5	0,3	0,4	-0,9	-1,7	-0,4	-0,4
. Biens d'équipement	-2,4	-1,0	0,3	-2,2	-1,4	-3,0	-2,2	-1,2
. Biens de consommation	-0,6	0,9	0,9	-1,0	-0,4	-1,2	0,1	-0,1
- Construction	1,2	1,8	1,1	1,1	0,3	1,2	0,7	0,8
- Services marchands	-0,3	2,1	1,6	0,5	1,2	1,4	1,4	1,3
. Transports et communication	0,6	1,4	1,6	-0,3	0,3	-0,3	0,7	0,6
. Commerce et horeca	-1,9	0,2	1,6	-0,6	0,2	-0,1	-0,0	0,3
. Crédit et assurances	-1,8	-1,1	-0,7	-1,0	-0,6	-0,9	-1,5	-0,8
. Santé et action sociale	1,5	1,7	1,2	1,3	1,7	2,7	2,1	1,5
. Autres services marchands	-0,4	3,8	2,0	1,0	1,7	2,8	2,5	2,0
- Services non marchands	0,8	1,5	1,2	0,8	0,3	0,4	0,8	0,7
Total	-0,0	1,8	1,3	0,4	0,7	0,8	1,0	0,9

Au cours de la période 2024-2027, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées et leur valeur ajoutée totale progresserait de 1,5 % par an en moyenne. La progression annuelle moyenne de la valeur ajoutée de l'agriculture (0,9 %), l'énergie (0,8 %), la construction (1,0 %) et, dans une moindre mesure, l'industrie manufacturière (1,4 %) serait inférieure à la croissance de la valeur ajoutée totale.

Les services marchands devraient voir leur valeur ajoutée en volume croître de 1,8 % par an au cours de la période 2024-2027, largement portés – en termes de poids et de dynamique –, et comme cela a très souvent été le cas au cours du passé récent, par la branche HERMES des « autres services marchands » (2,2 %). Viennent ensuite les branches « transports et communication » (1,7 %), « crédit et assurances » (1,4 %), « commerce et horeca » (1,3 %) et « santé et action sociale » (1,2 %).

Enfin, la croissance de la valeur ajoutée des services non marchands, lesquels regroupent principalement l'administration publique et l'enseignement, devrait connaître une évolution beaucoup plus régulière durant la période de projection, s'établissant, en moyenne, à 0,7 %.

2.2.2. Emploi par branche d'activité

a. Période 2020-2021

C'est de loin dans les branches HERMES « commerce et horeca » et « autres services marchands » que le choc du coronavirus a eu les répercussions les plus importantes sur le plan de l'emploi. Dans le « commerce et horeca », la plupart des emplois perdus en 2020 l'ont été dans l'horeca, dont l'emploi était encore inférieur, l'année passée, d'un peu plus de 5 % à son niveau d'avant-crise. Sur l'ensemble de la période 2020-2021, l'emploi dans le « commerce et horeca » a diminué, en moyenne, de -0,8 % par an (contre une hausse de 0,4 % par an en moyenne au cours des années 2018-2019).

La branche « autres services marchands » comprend tous les emplois intérimaires et près de la moitié des emplois des étudiants. Ces deux types d'emplois ont connu une baisse particulièrement prononcée juste après l'éclatement de la crise, mais ont ensuite rapidement entamé un mouvement de rattrapage, retrouvant dans l'intervalle leur niveau d'avant-crise. En outre, la croissance de l'emploi a été temporairement moins dynamique dans de nombreux segments des services aux entreprises et des services aux personnes. Par ailleurs, la croissance de l'emploi de la branche « autres services marchands » est restée très soutenue (croissance de 1,8 % par an en moyenne), mais, il est vrai, beaucoup moins fortement que durant les deux années précédentes (3,0 % par an).

Dans l'industrie manufacturière, l'impact négatif de la crise a été beaucoup plus limité : il n'a été ressenti qu'immédiatement après l'apparition de la pandémie et s'est concentré dans certains sous-secteurs spécifiques (alimentation, caoutchouc et plastique, fabrication de moteurs). L'année dernière, la croissance de l'emploi de l'industrie manufacturière a renoué avec l'évolution positive qui a prévalu depuis 2016, de sorte que les pertes d'emplois au cours des années 2020-2021 ont été limitées (-0,1 % par an, contre une croissance de 0,6 % par an au cours des années 2018-2019). La branche « transports et communication » a connu une perte de dynamisme similaire (croissance de, seulement, 1,0 % par an contre 1,8 % par an au cours des années 2018-2019).

Dans les autres branches d'activité marchande, l'emploi s'est comporté au cours des années 2020-2021 presque aussi bien (« construction » ; « santé et action sociale »), mieux (« agriculture », « énergie ») ou moins mal (« crédit et assurances ») que durant la période qui a immédiatement précédé la crise sanitaire (2018-2019). En conclusion, il apparaît que la crise sanitaire a laissé peu de séquelles durables sur l'évolution de l'emploi des branches d'activité marchande. En outre, l'emploi public n'a pas non plus été affecté par la crise sanitaire.

b. Période 2022-2027

Dans la plupart des branches d'activité, la croissance de l'emploi est encore soutenue cette année par un effet d'acquis de croissance positif de 2021 ; elle subit toutefois en 2023 les conséquences du ralentissement conjoncturel actuel. La croissance de l'emploi reprend, certes, à partir de 2024, mais est, de manière générale, moins dynamique que durant les années pré-corona 2016-2019.

Ainsi, dans l'industrie manufacturière, où la croissance de la productivité demeure à un niveau élevé, des pertes d'emplois sont à nouveau de mise au cours de la période 2024-2027 (contraction de 0,8 % par an), ce qui contraste fortement avec la croissance enregistrée au cours des années pré-corona 2016-2019. Dans la branche « crédit et assurances » aussi, l'emploi continue de diminuer durant cette période (de -0,6 % par an), mais à un rythme, il est vrai, plus faible que durant les années pré-corona.

Dans la branche « commerce et horeca », le nombre d'indépendants continue de diminuer systématiquement, mais l'emploi global – soutenu par une croissance régulière de l'activité – renoue à partir de 2024 avec une croissance légèrement positive (0,2 % par an). À l'inverse, dans la construction, l'emploi indépendant continue d'augmenter à moyen terme mais sa croissance s'essouffle progressivement, tandis que le nombre de salariés diminue légèrement à partir de 2025, en raison de la perte de dynamisme de l'activité. La croissance de l'emploi de la construction s'élève, en moyenne, à 0,3 % par an à partir de 2024, en retrait par rapport à celle des années pré-corona. Dans la branche « transports et communication », l'augmentation de l'emploi à partir de 2024 reste également limitée à 0,3 % par an en moyenne.

Dans la branche « administration publique et enseignement » aussi, la croissance de l'emploi retombe, à partir de 2024, sur un sentier de croissance plus faible (0,2 % par an). L'augmentation de l'emploi de cette branche provient encore uniquement des administrations locales, de la Défense (étant donné les engagements pris vis-à-vis de l'OTAN) et de l'enseignement. La croissance de l'emploi de l'enseignement serait toutefois beaucoup plus faible que dans le passé récent, compte tenu du profil de la population scolaire.

À moyen terme, les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » restent de loin les plus importantes contributrices à la croissance de l'emploi. À partir de 2024, l'emploi de ces deux branches croît de manière aussi soutenue (1,7 % par an), mais pour la branche des « autres services marchands », cela implique une importante perte de dynamisme par rapport à la période pré-corona.

3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques des perspectives régionales, lesquels sont parfaitement cohérents avec la projection nationale présentée au chapitre 2. La section 3.1 de ce chapitre présente les évolutions des principaux agrégats régionalisés : produit intérieur brut (PIB) et valeur ajoutée, emploi intérieur, productivité et coût salarial et, enfin, formation brute de capital fixe. Les développements sectoriels les plus saillants y sont également décrits. Quant aux résultats concernant le marché du travail, ils font l'objet de la section 3.2.

3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels

3.1.1. Activité économique et emploi intérieur : évolutions récentes

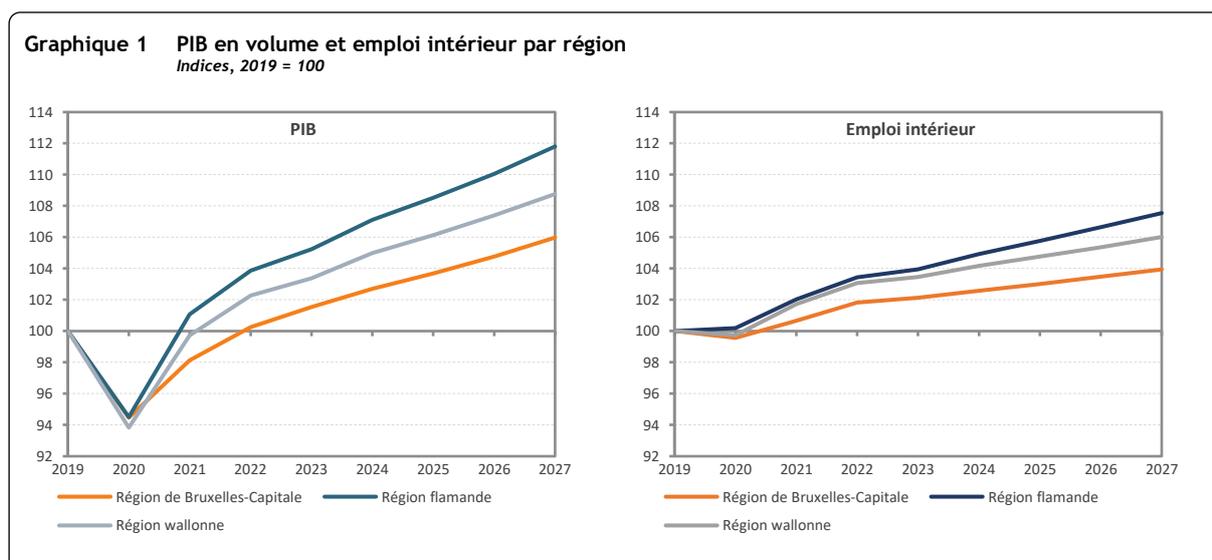
Les effets négatifs de la crise sanitaire sont à présent visibles dans les comptes régionaux publiés par l'ICN à la fin du mois de janvier dernier. Ces derniers confirment l'ampleur inédite de la récession provoquée dans les trois régions du pays par la pandémie de coronavirus et les mesures d'endiguement adoptées pour freiner la transmission du virus. Selon ces estimations encore provisoires, le recul du PIB en 2020 aurait été plus marqué en Wallonie (-6,2 %) qu'en Flandre et qu'à Bruxelles (-5,5 % dans ces deux régions).

Observable dans la plupart des branches d'activité de chacune des régions, la contraction du volume d'activité s'est néanmoins révélée d'une ampleur variable (cf. tableaux 4 à 6) en fonction de la branche, et le plus souvent à l'avantage de la Flandre. Par rapport à la moyenne belge, le repli de l'activité y a notamment été comparativement plus contenu dans la construction (-3,3 %) ainsi que dans la branche d'activité « crédit et assurances » (-1,9 %). L'économie bruxelloise semble, quant à elle, avoir été davantage préservée par sa plus faible proportion d'industrie manufacturière et, à l'inverse, par un poids plus important de la branche « administration publique et enseignement » moins affectée par la crise et dont la valeur ajoutée ne s'est même pas repliée dans la région (+0,6 %). Cependant, le recul de la valeur ajoutée dans la branche « crédit et assurances » (-4,2 %), qui représente un grand poids à Bruxelles, vient mitiger le résultat pour l'ensemble de l'économie. En Wallonie, l'activité s'est révélée particulièrement impactée par la crise dans la construction (dont le recul a atteint -8,4 %) ainsi que dans l'industrie des biens d'équipement (-15,8 %). Par ailleurs, le fort repli de l'activité dans la branche « santé et action sociale », dont l'ampleur (-11,3 %) est comparable à celle des deux autres régions à la suite des reports de soins, a plus affecté l'activité économique wallonne en raison du poids de ces services dans la structure sectorielle régionale. On notera encore que la valeur ajoutée de la branche des « biens intermédiaires », au sein de laquelle figure l'industrie pharmaceutique, a continué de croître dans les trois régions en 2020, malgré la pandémie, contribuant à tempérer la baisse de l'activité en Belgique.

Après la forte contraction de l'activité liée à la pandémie durant la première moitié de l'année 2020, un très net mouvement de rebond de l'économie belge s'est imprimé au cours du troisième trimestre. En 2021, les progrès de la vaccination ont donné un nouvel élan à la reprise, de sorte que l'économie belge a progressé de 6,2 %. Particulièrement élevée dans le secteur secondaire (de l'ordre de 9 % pour l'en-

semble des branches de l'industrie manufacturière et de l'énergie dans les trois régions), grâce au rebond rapide du commerce extérieur et des investissements, nous estimons (cf. encadré 1) que cette reprise économique se serait manifestée avec plus de vigueur en Wallonie et en Flandre. Cette dernière région bénéficie aussi d'une contribution plus importante de la branche des « autres services marchands » à la croissance économique globale, grâce au poids plus élevé et à la dynamique plus forte (7,3 %) de ces services qu'en Wallonie (6,5 %). Le redressement finalement plus tardif de la consommation privée, la prolongation de règles et le maintien d'habitudes de distanciation sociale – dont l'amplification du télétravail – auraient en revanche vraisemblablement continué de peser sur l'activité dans le « commerce et horeca » à Bruxelles (l'activité ne s'y redressant que de 3,2 % après la lourde chute de plus de 16 % en 2020, et alors que le rebond atteindrait 9 à 10 % dans les deux autres régions). En outre, la croissance négative de la valeur ajoutée de la branche « crédit et assurances » (-3,3 %) aurait de nouveau freiné la croissance économique bruxelloise. La croissance du PIB en 2021 aurait dès lors seulement atteint 3,9 % à Bruxelles, contre 7,0 % en Flandre et 6,3 % en Wallonie.

En 2021, le PIB de la Wallonie aurait ainsi pratiquement rejoint son niveau de 2019 (cf. graphique 1) et le PIB flamand aurait déjà dépassé ce niveau de plus de 1,0 %. À Bruxelles, un écart négatif de 2,0 % subsisterait encore par rapport à ce niveau d'avant la crise sanitaire.



Encadré 1 Hypothèses pour l'estimation de la valeur ajoutée régionale en 2021

L'impact inédit de la crise sanitaire rend peu appropriée une estimation des valeurs ajoutées régionales pour 2021 basée sur les tendances identifiées par le passé. La nature temporaire du choc économique, prévisible, est déjà confirmée dans la première partie des comptes nationaux de 2021, même si la succession de vagues de contamination en a perturbé la reprise attendue. Les comptes régionaux s'arrêtent pour l'heure au creux provoqué par la crise en 2020. Pour estimer le rebond de valeur ajoutée projeté l'année suivante dans chaque région, une méthode alternative, « hors modèle », a de nouveau été suivie.

Cette méthode s'appuie sur le constat, avéré à l'échelle nationale, selon lequel l'évolution de l'activité économique durant les années 2020 et 2021 est largement reflétée par l'évolution du volume de travail horaire. Pour estimer ce dernier par région, nous avons d'abord recouru aux observations régionales des volumes de travail salarié pour 2020 et 2021 disponibles à l'ONSS. Ces statistiques, qui peuvent être ventilées par branche d'activité (données définitives) et selon le lieu de travail (données provisoires et estimation propre), couvrent l'ensemble de l'économie. À elles seules, ces données font apparaître une reprise encore incomplète du volume des prestations dans les trois régions du pays en 2021. Ainsi, en Wallonie, le volume de travail salarié aurait crû de 5,7 % en 2021 après une contraction de -7,0 % en 2020. Ce rebond serait toutefois plus fort que dans les deux autres régions. En Flandre, la remontée du volume de travail salarié aurait seulement atteint 5,3 % en 2021 après un recul, il est vrai, plus limité lui aussi, de -6,4 % en 2020. À Bruxelles, le repli a été comparable à celui observé en Flandre en 2020 (-6,5 %), mais le rétablissement s'est révélé plus faible en 2021 (+3,8 %).

À côté du volume de travail salarié, nous avons également estimé le volume de travail des indépendants, en appliquant aux nombres d'indépendants, observés dans la comptabilité régionale pour 2020 et issus du modèle pour 2021, l'évolution de la durée moyenne de travail retenue au niveau national.

Pour obtenir une estimation de valeur ajoutée par branche, il fallait encore poser des hypothèses relatives à la productivité horaire. Or, les données sectorielles des comptes nationaux tendent à montrer que les reculs les plus prononcés du volume de travail en 2020 se sont accompagnés d'une variation plus favorable de la productivité horaire ; ce phénomène s'inversant l'année suivante. On peut dès lors s'attendre à ce que de tels phénomènes compensatoires jouent également au niveau régional. Pour en tenir compte, nous avons pris comme référence la croissance nationale de la productivité horaire sur l'ensemble des deux années 2020-2021, corrigée, pour chaque région et chaque branche, d'éventuelles tendances différentes entre la productivité régionale et la productivité nationale.

L'ensemble des estimations a été mené au niveau de 38 branches de l'économie, de façon à prendre en considération les évolutions divergentes durant la crise au sein-même des 13 branches d'activité du modèle HERMREG (cf. annexe 7.2) et les effets de composition spécifiques à chacune des régions.

La méthode décrite ci-dessus a été suivie pour estimer les valeurs ajoutées régionales de l'année 2021. Pour les années 2022 et suivantes, les résultats du modèle HERMREG sont utilisés.

En Belgique, comme dans un grand nombre de pays européens, la perte d'activité en 2020 s'est principalement traduite par une baisse très marquée de la durée du travail, beaucoup moins par un ajustement de l'emploi. En effet, l'emploi salarié, singulièrement à durée indéterminée, a été largement préservé grâce à l'accès assoupli aux mesures de chômage temporaire et l'emploi indépendant a même significativement continué à croître, soutenu par l'assouplissement du droit passerelle. De plus, ces deux catégories d'emploi ont encore bénéficié d'un acquis de croissance favorable de 2019. Globalement, les comptes régionaux confirment ce constat dans les trois régions du pays : en 2020, le recul de l'emploi a été limité à -0,3 % en Wallonie et à -0,4 % à Bruxelles. L'emploi a même conservé une orientation légèrement positive en Flandre (+0,2 %), notamment grâce à la progression remarquable de l'emploi indépendant (+2,3 %). Ce dernier a augmenté dans la branche « commerce et horeca » (+0,3 %, alors qu'il a reculé dans les autres régions), dans les « autres services marchands » (+2,7 %) et dans la branche de la construction (où sa croissance enregistre un record de 6,7 %). L'emploi indépendant a néanmoins globalement progressé dans les trois régions du pays, tandis que l'emploi salarié s'inscrivait, lui, en recul. De nombreuses branches et sous-branches d'activité ont contribué à ce recul ou ont vu leur contribution traditionnellement positive se réduire sensiblement. Cependant, le repli a été particulièrement marqué dans certaines d'entre elles, comme la branche « commerce et horeca » dont les effectifs ont diminué de -3,4 % à Bruxelles, de -2,0 % en Wallonie et de -1,8 % en Flandre. Un recul important du nombre de salariés a aussi été observé dans la branche « crédit et assurances » à Bruxelles (où il poursuit une tendance baissière) et en Wallonie, ainsi que dans l'industrie des « biens d'équipement », tant en Flandre qu'en Wallonie (cf. tableaux 7 à 9 relatifs à l'emploi total (salarié + indépendant)).

Sur la base des données de l'ONSS évoquées à l'encadré 1, on observe que le regain d'emploi salarié s'est révélé le plus fort en Wallonie en 2021 (+2,1 %, contre +1,6 % en Flandre et +1,0 % à Bruxelles) : en grande partie grâce au net rebond dans la branche « commerce et horeca » et dans les « autres services marchands » (en particulier les services de soutien tels que l'intérim). Dans les trois régions du pays, l'industrie des « biens d'équipement » et la branche « crédit et assurances » ont perdu des emplois au cours de l'année passée. Mais, à Bruxelles, les diminutions d'effectifs se sont également poursuivies dans la construction et dans le « commerce et horeca », deux branches où le volume d'activité bruxellois s'est redressé plus timidement qu'ailleurs. Toutefois, à Bruxelles, l'emploi salarié non marchand apporte un surcroît de croissance par rapport aux deux autres régions (+0,3 point de pourcentage environ), en raison d'une croissance singulière de l'emploi dans l'Administration fédérale, et d'une hausse de nouveau assez vive de l'emploi bruxellois dans les pouvoirs locaux.

La croissance de l'emploi indépendant s'est encore accélérée en Belgique en 2021, sous l'impulsion des mesures de soutien et de la reprise économique. Elle aurait ainsi atteint un nouveau sommet en Flandre (à 2,8 %), soutenue à nouveau par les « autres services marchands », mais aussi par la dynamique qui semble se poursuivre dans la construction. À Bruxelles, la progression du nombre d'indépendants se serait élevée à 1,8 %. La croissance y aurait été moins forte qu'en Flandre dans la branche des « autres services marchands », et elle se serait même avérée négative dans le secteur de la construction. Dans ces deux branches, la croissance du nombre d'indépendants wallons serait également restée en retrait de celle observée en Flandre, menant à une hausse totale pour la Wallonie de 1,6 %, un chiffre néanmoins très favorable pour cette région au regard du passé. Notons que dans les trois régions, la croissance de l'emploi indépendant devrait également être soutenue par l'augmentation observée au sein de la branche « santé et action sociale » (3,2 % à Bruxelles et 2,8 % en Flandre et en Wallonie).

Compte tenu du fort rebond de l'emploi salarié et du dynamisme de l'emploi indépendant, l'année 2021 se solderait par une croissance appréciable de l'emploi intérieur, s'élevant à 2,0 % en Wallonie, 1,8 % en Flandre et 1,1 % à Bruxelles.

Sur l'ensemble des deux années 2020-2021, d'un point de vue macroéconomique, on constate dès lors que la pandémie a eu peu d'impact sur l'emploi. Ainsi, l'emploi intérieur dépassait en 2021 son niveau de 2019 de 22 300 unités en Wallonie et de 58 300 unités en Flandre, majoritairement dans le secteur marchand. Si l'emploi bruxellois se situe lui aussi à un niveau supérieur, de 4 700 emplois, c'est en revanche entièrement grâce à l'emploi non marchand, l'emploi marchand étant encore, lui, inférieur de 1 000 personnes. Sur la période 2020-2021, c'est la branche « commerce et horeca » qui paie le plus lourd tribut à la crise sanitaire en termes d'emploi, celui-ci reculant de plus de 6 700 personnes à Bruxelles, de 4 200 en Flandre et de 1 300 en Wallonie.

Tableau 3 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale
Taux de croissance en pour cent

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes 2014- 2020	2021- 2027
1. Produit intérieur brut en volume							
Royaume	-5,7	6,2	2,6	1,3	1,4	0,7	2,2
Région de Bruxelles-Capitale	-5,5	3,9	2,1	1,3	1,1	0,1	1,7
Région flamande	-5,5	7,0	2,8	1,3	1,5	0,8	2,4
Région wallonne	-6,2	6,3	2,5	1,1	1,3	0,8	2,1
2. Valeur ajoutée brute en volume							
Royaume	-5,3	6,1	2,7	1,2	1,5	0,7	2,3
Région de Bruxelles-Capitale	-5,2	3,8	2,3	1,2	1,2	0,2	1,7
Région flamande	-5,1	6,8	2,9	1,3	1,6	0,9	2,5
Région wallonne	-5,8	6,1	2,6	1,0	1,4	0,9	2,2
3. Formation brute de capital fixe en volume (1)							
Royaume	-6,0	7,2	0,7	3,4	1,4	2,6	2,4
Région de Bruxelles-Capitale	-7,1	6,2	2,2	2,6	1,4	2,3	2,4
Région flamande	-6,1	7,7	0,0	2,8	1,6	2,8	2,4
Région wallonne	-4,8	6,3	1,6	5,7	0,8	2,7	2,4
4. Emploi intérieur							
Royaume	0,0	1,8	1,3	0,4	0,7	1,0	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	1,1	1,2	0,3	0,4	0,4	0,6
Région flamande	0,2	1,8	1,4	0,5	0,9	1,3	1,0
Région wallonne	-0,3	2,0	1,3	0,4	0,6	0,9	0,9
5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)							
Royaume	-5,9	5,2	1,7	0,9	0,8	-0,3	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	-5,6	3,8	1,7	1,2	0,8	-0,2	1,4
Région flamande	-5,7	5,6	1,7	0,9	0,8	-0,4	1,6
Région wallonne	-6,6	5,4	1,7	0,8	0,8	0,0	1,6
6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)							
Royaume	-4,0	2,5	0,0	3,4	0,7	-0,8	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	-3,2	1,7	-0,1	3,4	0,6	-1,0	1,1
Région flamande	-3,7	2,8	0,0	3,4	0,7	-0,6	1,3
Région wallonne	-5,1	2,6	-0,2	3,4	0,6	-1,1	1,2

(1) Hors investissement résidentiel.

(2) Le coût salarial présenté ici, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 1, est net des subventions salariales.

3.1.2. Perspectives de l'activité économique

Bien que l'économie ait recouvré en 2021 son niveau d'avant-crise en Flandre et (quasiment) en Wallonie, le redressement de l'activité est appelé à se poursuivre en 2022. D'une part, la consommation des particuliers, dont certaines dépenses ont encore été reportées au cours de l'année dernière, devrait vraisemblablement bénéficier du haut taux d'épargne enregistré en 2021. À l'échelle régionale, on l'observe indirectement⁷ par le fait que le revenu disponible, au contraire des PIB régionaux et de la consommation nationale, s'établissait en 2021 bien au-dessus de son niveau d'avant-crise (cf. chapitre 4), soit 2,4 %

⁷ La consommation et le taux d'épargne ne sont pas mesurés par région dans la présente publication.

de plus en Flandre, 2,7 % en Wallonie et 2,9 % à Bruxelles. D'autre part, la durée du travail en 2021 était encore inférieure en moyenne à son niveau de 2019 : de 3,3 % à Bruxelles, 3,2 % en Wallonie et 2,7 % en Flandre d'après les données provisoires de l'ONSS. Ce dernier constat et ce classement régional valent dans la majorité des branches d'activité. Ces observations témoignent donc à la fois d'un potentiel complémentaire au redressement de la demande intérieure et à celui des rythmes de production dans chacune des trois régions.

En dépit de la hausse des prix des matières premières (dont l'énergie) observée dès le deuxième semestre de 2021, le rattrapage de l'activité belge s'est d'ailleurs prolongé jusqu'au premier trimestre de 2022. Au début de cette année, les perturbations sur les échanges internationaux commençaient à se dissiper et les ménages avaient retrouvé la confiance. L'activité économique des trois régions devrait donc, à tout le moins, bénéficier en 2022 d'un acquis de croissance favorable. Toutefois, la guerre en Ukraine et l'accentuation des tensions inflationnistes qu'elle a engendrée ont sensiblement réduit le rythme attendu de la reprise, en exacerbant l'incertitude et en comprimant le pouvoir d'achat. Dans ce contexte, l'accroissement du PIB se limiterait cette année à 2,1 % à Bruxelles, 2,5 % en Wallonie et 2,8 % en Flandre (cf. tableau 3).

Par rapport aux deux autres régions, l'activité flamande jouirait d'une reprise plus prononcée dans la branche des « autres services marchands » (4,9 %). L'économie bruxelloise bénéficierait d'une croissance enfin un peu plus franche dans la branche « commerce et horeca » (3,3 %), mais la croissance dans les « autres services marchands » (également 3,3 %) y serait relativement plus faible que dans les deux autres régions. Dans chaque région, la reprise de la branche « transports et communication » devrait être proche des 6 %, s'accompagnant en Wallonie d'une reprise de l'activité du même ordre dans la branche des « biens d'équipement ».

En 2023, les acquis de croissance positifs sur l'activité économique disparaissent, les effets de rattrapage de la consommation s'amenuisent et la croissance des marchés potentiels ralentit. Malgré le soutien des investissements publics et le regain de croissance de ceux des entreprises, la croissance du PIB devrait se réduire sensiblement : à 1,3 % à Bruxelles et en Flandre et à 1,1 % en Wallonie. Le ralentissement de la croissance attendu dans l'industrie toucherait moins l'économie bruxelloise, qui verrait par ailleurs sa branche « commerce et horeca » poursuivre sa lente convalescence. À l'inverse, la Wallonie pâtirait à nouveau du moindre poids dans son économie des services marchands, dont la croissance se maintiendrait davantage.

Une accélération de la croissance économique est attendue en 2024 en Belgique, grâce à la contribution légèrement positive des exportations nettes. Ce phénomène se refléterait notamment par une accélération de la valeur ajoutée des branches industrielles, favorisant davantage les économies wallonne et flamande dont la croissance économique gagnerait 0,5 pp, tandis qu'elle aurait simplement tendance à se stabiliser à Bruxelles.

Durant la période 2025-2027, les économies régionales et leurs différentes branches d'activité retrouveraient des rythmes plus modérés, proches des tendances passées. Cet abaissement se produirait de façon assez abrupte en 2025, surtout en Flandre et en Wallonie (-0,4 pp), au moment où la contribution des investissements publics s'estomperait, sous l'effet d'un recul attendu des investissements des pouvoirs locaux (après les élections de 2024) et du tarissement des impulsions prévues dans les plans de relance.

PERSPECTIVES

Au total, sur l'ensemble de la période 2024-2027, la progression du PIB flamand en volume, soit 1,5 % par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3 %) et bruxellois (1,1 %).

À partir de 2024 encore, la branche des « autres services marchands » devrait reprendre un rôle moteur dans les trois économies régionales. Elle afficherait ainsi la croissance sectorielle la plus élevée de 2024 à 2027 en Flandre et en Wallonie. À Bruxelles, seule la branche « transports et communication » croîtrait plus rapidement. En raison de son poids important, c'est néanmoins la branche « autres services marchands » qui présente partout la plus forte contribution à la croissance régionale du PIB à moyen terme (0,7 pp en Flandre, et 0,5 pp en Wallonie et à Bruxelles) et qui explique pour l'essentiel l'écart de croissance de PIB entre la Flandre et la Wallonie (0,2 pp) (cf. tableaux 22 à 24 de l'annexe 7.1). Contrairement à Bruxelles, la Flandre et la Wallonie peuvent en outre compter sur une contribution non négligeable de l'industrie (ce qui ajoute en moyenne 0,3 pp au différentiel de croissance avec Bruxelles).

Tableau 4 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2020	2027	2020	2021	2022	2023	2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Agriculture	0,0	0,0	-4,2	2,2	-0,9	0,9	0,8	5,5	0,7
2. Énergie	2,7	3,8	-1,7	10,1	1,6	-0,1	1,0	1,8	2,2
3. Industries manufacturières	2,4	2,2	-5,8	7,8	0,3	-0,8	-0,9	-3,8	0,5
a. Biens intermédiaires	0,8	0,7	3,5	11,4	-4,8	-2,0	-2,3	-5,4	-0,8
b. Biens d'équipement	0,7	0,5	-4,4	1,2	4,0	0,8	-0,1	-1,8	0,8
c. Biens de consommation	1,0	1,0	-12,7	9,3	2,4	-0,7	-0,3	-3,7	1,4
4. Construction	2,3	2,3	-8,7	2,5	4,6	2,1	0,8	0,7	1,8
5. Services marchands	72,2	72,7	-6,6	4,2	2,7	1,5	1,4	0,1	2,0
a. Transports et communication	8,9	9,8	-5,7	7,3	6,0	2,2	2,1	2,2	3,4
b. Commerce et horeca	9,0	8,9	-16,4	3,2	3,3	2,3	0,2	-3,8	1,4
c. Crédit et assurances	19,4	18,8	-4,2	-3,3	0,0	1,3	1,1	-1,4	0,3
d. Santé et action sociale	4,6	4,6	-12,7	9,4	2,9	0,4	1,0	-1,4	2,3
e. Autres services marchands	30,4	30,5	-4,1	7,7	3,3	1,3	1,8	2,0	2,7
6. Services non marchands	20,3	18,9	0,5	0,9	0,9	0,9	0,6	0,7	0,7
7. Total	100,0	100,0	-5,2	3,8	2,3	1,2	1,2	0,1	1,7

Tableau 5 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2020	2027	2020	2021	2022	2023	2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Agriculture	0,9	0,8	-6,5	0,9	-0,4	1,7	1,0	-0,2	0,9
2. Énergie	2,8	3,8	1,0	11,8	1,0	-0,8	0,7	0,2	2,0
3. Industries manufacturières	16,0	16,9	-3,1	8,9	2,2	1,2	1,4	0,6	2,5
a. Biens intermédiaires	8,5	10,0	0,4	10,2	1,8	1,4	1,9	2,0	3,0
b. Biens d'équipement	2,6	2,4	-8,6	10,0	3,8	1,1	0,9	-1,7	2,6
c. Biens de consommation	4,9	4,5	-5,8	5,9	2,1	0,8	0,7	-0,5	1,6
4. Construction	6,2	6,0	-3,3	7,1	0,8	1,5	1,2	1,8	2,0
5. Services marchands	61,9	61,8	-6,8	7,2	4,0	1,5	1,9	0,9	2,9
a. Transports et communication	6,8	7,0	-6,2	7,6	6,4	1,4	1,7	0,8	3,1
b. Commerce et horeca	13,7	13,9	-12,3	9,1	1,8	1,3	1,4	-1,4	2,5
c. Crédit et assurances	3,5	3,3	-1,9	-4,6	1,3	1,0	1,6	1,4	0,6
d. Santé et action sociale	6,7	6,6	-11,0	9,3	3,1	0,8	1,2	-1,4	2,5
e. Autres services marchands	31,2	31,1	-3,9	7,3	4,9	1,8	2,4	2,6	3,4
6. Services non marchands	12,1	10,7	-0,9	1,0	-0,2	1,0	0,8	0,7	0,7
7. Total	100,0	100,0	-5,1	6,8	2,9	1,3	1,6	0,9	2,5

Tableau 6 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2020	2027	2020	2021	2022	2023	2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Agriculture	0,7	0,6	-7,7	2,5	-1,0	-1,0	0,6	-0,7	0,4
2. Énergie	3,1	4,4	3,3	12,7	0,7	-0,4	1,0	1,3	2,4
3. Industries manufacturières	16,3	18,1	-3,2	8,5	2,5	1,2	1,7	2,5	2,7
a. Biens intermédiaires	11,1	13,1	0,8	8,3	2,2	1,4	2,0	4,7	2,8
b. Biens d'équipement	1,8	1,7	-15,8	10,0	6,4	1,6	0,9	-3,3	3,0
c. Biens de consommation	3,5	3,3	-7,9	8,2	1,8	0,3	0,9	0,1	1,9
4. Construction	5,1	4,8	-8,4	8,1	0,7	0,5	0,5	0,0	1,6
5. Services marchands	54,8	54,6	-8,4	7,1	3,7	1,4	1,7	0,5	2,7
a. Transports et communication	5,4	5,5	-7,6	6,9	5,9	1,9	1,3	-1,2	2,8
b. Commerce et horeca	11,1	11,6	-14,7	10,1	2,6	1,0	1,5	-1,1	2,8
c. Crédit et assurances	3,3	3,2	-6,4	-3,4	1,0	2,1	1,8	-0,7	0,9
d. Santé et action sociale	8,4	8,2	-11,3	9,3	2,8	0,3	1,1	-0,7	2,4
e. Autres services marchands	26,7	26,2	-5,0	6,5	4,4	1,7	2,0	2,1	2,9
6. Services non marchands	19,9	17,5	-0,8	0,0	0,3	0,6	0,5	0,7	0,4
7. Total	100,0	100,0	-5,8	6,1	2,6	1,0	1,4	0,8	2,2

3.1.3. Perspectives de l'emploi intérieur

La croissance de l'emploi intérieur serait encore soutenue cette année : 1,4 % en Flandre, 1,3 % en Wallonie et 1,2 % à Bruxelles. Malgré le soutien relativement plus fort de l'emploi des services non marchands, l'emploi bruxellois de la branche « commerce et horeca » progresse moins vite, ce qui pèse sur le résultat global pour cette région (cf. tableaux 7 à 9 et 22 à 24). Cette dynamique repose toutefois largement sur les acquis d'emplois enregistrés dans le courant de l'année 2021. Un net fléchissement de la croissance de l'emploi est cependant anticipé, conséquence, d'une part, du ralentissement conjoncturel actuel et, d'autre part, de la remontée progressive attendue de la durée moyenne du travail jusqu'à son niveau pré-Covid. Ces facteurs devraient surtout freiner les embauches en deuxième partie de 2022, pesant sur la progression annuelle moyenne de l'emploi en 2023. L'année prochaine, la croissance du nombre d'emplois ne dépasserait pas 0,5 % en Flandre, 0,4 % en Wallonie et 0,3 % à Bruxelles. En Flandre, la tendance à une progression plus dynamique de l'emploi dans les « autres services marchands » se maintiendrait par rapport aux autres régions.

Au sein de l'emploi intérieur, l'emploi indépendant ralentirait lui aussi, tout en conservant une croissance plus élevée que celle des salariés. Il progresserait encore de 1,6 % en Flandre, de 1,5 % à Bruxelles et de 0,9 % en Wallonie, une croissance encore largement alimentée par les « autres services marchands » ainsi que par la construction.

En 2024, et sur l'ensemble de la période 2024-2027, en moyenne, la hausse de l'emploi intérieur retrouverait plus d'allant, atteignant 0,9 % par an en Flandre, 0,6 % en Wallonie et 0,4 % à Bruxelles en moyenne durant cette période. En Flandre et en Wallonie, il s'agit d'un rythme d'augmentation qui n'atteint que la moitié de celui enregistré durant la période pré-Covid 2015-2019. La progression de moyen terme à Bruxelles est, en revanche, plus comparable à celle de la période 2015-2019, notamment grâce à de moindres pertes d'emplois dans les branches « crédit et assurances » et « commerce et horeca ».

Les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » conserveraient à moyen terme leur rôle de moteur de la croissance de l'emploi, comme observé dans le passé récent (avec un apport supplémentaire de 0,2 à 0,3 point de pourcentage dans les « autres services marchands » en Flandre, en comparaison des autres régions, cf. tableaux 22 à 24 de l'annexe 7.1). Ce constat se vérifie tant pour l'emploi dans son ensemble que pour l'emploi salarié uniquement. Globalement, les rythmes de progression de l'emploi de la branche « autres services marchands » seraient toutefois moins rapides au cours de la période 2024-2027 qu'avant la pandémie, en phase avec la progression plus modérée de la valeur ajoutée sectorielle et l'accélération projetée du coût salarial réel par tête.

L'érosion de l'emploi de l'industrie manufacturière devrait se poursuivre dans les trois régions, en lien direct avec des gains de productivité qui dépasseraient largement ceux enregistrés dans le reste des branches marchandes.

L'évolution de l'emploi dans la branche « construction » deviendrait également moins favorable en cours de projection. D'une part, l'emploi salarié du secteur reculerait entre 2024 et 2027 (-0,1 % par an en Flandre, -0,2 % en Wallonie et -0,5 % à Bruxelles). D'autre part, l'élan qui porte actuellement l'emploi indépendant de cette branche serait freiné à partir de 2024, principalement en Flandre où il s'était avéré

le plus prononcé et, dans une moindre mesure, en Wallonie. Le nombre d'indépendants dans la branche « construction » conserverait néanmoins un rythme de progression proche de 1,1 % par an en Wallonie, 1,7 % en Flandre et 2,0 % à Bruxelles.

La branche « construction » continuerait ainsi à apporter une contribution positive à la croissance de l'emploi indépendant dans les trois régions du pays. Cependant, à l'instar de l'emploi salarié, les deux principaux moteurs de l'emploi indépendant seraient, de 2024 à 2027, la branche « autres services marchands » (avec une contribution atteignant jusqu'à 1,1 pp de la croissance totale à Bruxelles, 1,0 pp en Flandre et 0,5 pp en Wallonie), et, en seconde place, la branche « santé et action sociale » (avec un apport semblable entre régions de 0,2 à 0,3 pp). Les branches « commerce et horeca » et « agriculture » ne contribueraient pas, quant à elles, à l'accroissement du nombre d'indépendants.

Tableau 7 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2020	2027	2020	2021	2022	2023	2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Agriculture	0,0	0,0	8,9	4,2	1,3	0,9	0,6	-0,4	1,3
2. Énergie	1,3	1,3	1,6	0,7	0,8	-0,5	-0,7	0,2	-0,3
3. Industries manufacturières	2,7	2,3	0,6	1,0	-0,5	-2,3	-2,1	-2,5	-1,5
a. Biens intermédiaires	0,5	0,4	-1,2	4,7	-4,9	-3,7	-4,3	-6,7	-3,1
b. Biens d'équipement	0,6	0,6	4,9	-2,4	0,9	-0,1	-2,3	-2,4	-1,6
c. Biens de consommation	1,5	1,4	-0,5	1,3	0,3	-2,7	-1,4	-1,0	-1,0
4. Construction	3,0	2,9	-0,5	-2,2	0,5	0,4	0,5	0,8	0,1
5. Services marchands	66,2	66,4	-1,0	0,8	1,1	0,2	0,6	0,4	0,7
a. Transports et communication	6,9	6,9	-0,8	1,8	1,4	-0,5	0,2	0,3	0,5
b. Commerce et horeca	12,3	11,1	-3,4	-4,1	0,7	-0,3	-0,5	-1,4	-0,8
c. Crédit et assurances	6,9	6,2	-2,6	-0,7	-0,4	-1,3	-0,9	-2,5	-0,9
d. Santé et action sociale	10,4	10,9	1,1	1,8	0,2	1,1	1,5	1,7	1,3
e. Autres services marchands	29,8	31,5	-0,4	2,6	1,7	0,6	1,2	1,6	1,4
6. Services non marchands	26,8	27,1	0,8	2,2	1,7	0,8	0,2	0,8	0,8
7. Total	100,0	100,0	-0,4	1,1	1,2	0,3	0,4	0,4	0,6

Tableau 8 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2020	2027	2020	2021	2022	2023	2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Agriculture	1,4	1,4	1,2	2,0	0,2	-0,3	-0,2	0,0	0,1
2. Énergie	1,1	1,0	1,9	0,9	0,8	-0,5	-0,7	0,4	-0,2
3. Industries manufacturières	12,2	11,1	-0,6	0,4	0,7	-0,8	-0,7	-0,4	-0,4
a. Biens intermédiaires	4,7	4,4	0,3	1,1	0,6	0,6	-0,8	-0,2	-0,2
b. Biens d'équipement	2,3	2,0	-2,5	-0,7	0,5	-2,5	-1,3	-1,8	-1,1
c. Biens de consommation	5,1	4,7	-0,5	0,4	0,9	-1,3	-0,4	0,0	-0,2
4. Construction	6,4	6,4	2,0	2,3	1,4	1,2	0,4	1,1	0,9
5. Services marchands	63,7	65,4	-0,1	2,2	1,7	0,6	1,3	1,8	1,4
a. Transports et communication	5,9	5,8	0,9	1,2	2,0	0,1	0,4	1,0	0,7
b. Commerce et horeca	15,5	14,8	-1,5	0,5	1,5	-0,8	0,3	0,1	0,3
c. Crédit et assurances	1,6	1,4	0,0	-1,6	-0,9	-0,9	-0,4	-0,7	-0,7
d. Santé et action sociale	13,4	13,9	1,6	1,6	1,1	1,3	1,7	2,2	1,5
e. Autres services marchands	27,3	29,5	-0,3	3,8	2,1	1,2	2,0	2,9	2,2
6. Services non marchands	15,1	14,7	1,1	1,3	0,9	0,9	0,4	0,8	0,7
7. Total	100,0	100,0	0,2	1,8	1,4	0,5	0,9	1,3	1,0

Tableau 9 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2020	2027	2020	2021	2022	2023	2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Agriculture	1,4	1,3	-0,2	0,3	-0,2	-0,4	-0,8	-0,1	-0,5
2. Énergie	1,3	1,2	1,5	1,3	0,8	-0,5	-0,7	1,0	-0,2
3. Industries manufacturières	10,2	9,3	-1,0	0,1	0,3	0,0	-0,7	-0,6	-0,3
a. Biens intermédiaires	4,9	4,4	-0,3	-1,0	0,0	0,2	-1,0	-0,5	-0,7
b. Biens d'équipement	1,4	1,2	-3,8	-1,8	-0,4	-1,3	-1,6	-3,6	-1,4
c. Biens de consommation	3,8	3,7	-0,7	2,2	0,9	0,2	0,0	0,7	0,5
4. Construction	6,5	6,3	-0,1	1,7	0,7	1,0	0,2	-0,4	0,6
5. Services marchands	59,6	61,2	-0,4	2,6	1,7	0,3	1,1	1,3	1,3
a. Transports et communication	5,3	5,1	1,0	1,7	0,7	-1,0	0,1	0,0	0,3
b. Commerce et horeca	15,6	15,4	-2,0	1,4	2,1	-0,4	0,4	0,4	0,7
c. Crédit et assurances	1,4	1,3	-3,9	-1,0	-1,1	-0,7	-0,4	-0,9	-0,7
d. Santé et action sociale	15,2	16,0	1,5	1,9	1,7	1,3	1,7	2,1	1,7
e. Autres services marchands	22,2	23,5	-0,7	4,4	1,8	0,6	1,4	1,9	1,8
6. Services non marchands	21,1	20,7	0,4	1,3	1,2	0,6	0,2	0,8	0,6
7. Total	100,0	100,0	-0,3	2,0	1,3	0,4	0,6	0,9	0,9

3.1.4. Productivité et salaires

Au cours de la période 2021-2027, la croissance de la productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande atteindrait, en moyenne, 1,6 % par an en Flandre et en Wallonie et 1,4 % à Bruxelles (cf. tableau 3). Cette moyenne de période inclut toutefois l'année 2021 durant laquelle la productivité réelle par tête s'est nettement redressée, après avoir plongé en 2020. Si l'on exclut l'année 2021 de la moyenne de période, la productivité réelle par tête progresserait, en moyenne, de 1,0 % dans les trois régions.

En 2020, la productivité réelle par tête s'est effondrée, encaissant la quasi-totalité du choc sur l'activité économique, le nombre d'emplois parvenant pratiquement, pour sa part, à se stabiliser. Ce repli devrait toutefois être récupéré au cours des années 2021-2022.

En 2020, dans les trois régions, la productivité par tête est surtout affectée par la baisse de la durée du travail, notamment via le recours à différents dispositifs tels que le chômage temporaire. Dans les branches d'activité marchande, ce repli aurait été un peu plus marqué en Wallonie (-6,6 %) qu'en Flandre (-5,7 %) et à Bruxelles (-5,6 %). En 2021, la durée moyenne du travail se redresse nettement mais sans encore retrouver son niveau d'avant-crise. Le redressement de la productivité réelle par tête des branches d'activité marchande aurait été assez semblable en Flandre et en Wallonie (respectivement, 5,6 % et 5,4 %). Il aurait, par contre, été moins prononcé à Bruxelles (3,8 %), qui, de par sa composition sectorielle, bénéficierait moins que les deux autres régions de l'important rebond dans l'industrie manufacturière en 2021 (cf. ci-dessous). Le rattrapage se poursuivrait encore au cours de l'année 2022 (1,7 % dans les trois régions), et, dans une moindre mesure et spécifiquement à Bruxelles, en 2023 (1,2 %).

Pour l'industrie manufacturière dans son ensemble, d'une part, la baisse de productivité par tête endurée en 2020 a été relativement faible (-2,6 % au niveau national contre -5,9 % pour l'ensemble des branches d'activité marchande) et, d'autre part, le rebond enregistré en 2021 a été très important (+8,3 % au niveau national). L'inverse a, par contre, été de mise pour les services marchands pour lesquels la reprise de l'activité, plus dépendante de la reprise de la consommation privée, s'est davantage étalée dans le temps : la baisse de leur productivité a été plus prononcée en 2020 (-6,8 % au niveau national) et leur redressement plus limité en 2021 (4,4 %). Ce dernier devrait se poursuivre en 2022 (2,0 %) et, dans une nettement moindre mesure, en 2023 (1,0 %). Ce timing sectoriel différent pourrait d'ailleurs expliquer que le redressement de la productivité par tête bruxelloise aurait été, par rapport aux deux autres régions, relativement moins marqué en 2021 et serait un peu plus important durant les années 2022-2023.

Au cours de la période 2024-2027, les gains de productivité réelle par tête de l'ensemble des branches d'activité marchande atteindraient, en moyenne, 0,8 % par an dans chacune des régions. Il s'agirait pour les trois régions d'une accélération par rapport à la progression annuelle moyenne enregistrée au cours de la période 2005-2019 (0,4 % pour Bruxelles, 0,7 % pour la Flandre et 0,6 % pour la Wallonie). Par rapport au passé plus récent (période 2014-2019), il s'agirait également d'une accélération pour Bruxelles (0,7 %) et la Flandre (0,5 %) mais d'un ralentissement pour la Wallonie (1,1 %).

En Région bruxelloise, ce sont surtout les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » qui devraient encore alimenter le plus la croissance de la productivité à partir de 2024. Comme

par le passé, les industries manufacturières constitueraient une source importante de croissance de la productivité en Flandre comme en Wallonie. Les gains de productivité réelle par tête projetés pour l'ensemble des branches manufacturières s'élèveraient, en moyenne, à 2,2 % en Flandre et à 2,4 % en Wallonie, soit des taux un peu supérieurs à ceux observés en moyenne au cours de la période 2005-2019 (respectivement, 1,7 % et 2,1 %). Dans les services marchands, les gains de productivité demeurent nettement plus limités que dans l'industrie. Au cours de la période 2024-2027, ils atteindraient, en moyenne, 0,7 % par an à Bruxelles et 0,6 % en Flandre et en Wallonie, soit des taux néanmoins supérieurs à ceux observés au cours de la période 2005-2019 (0,5 % à Bruxelles et en Flandre et 0,3 % en Wallonie).

L'évolution des gains de productivité projetés est à mettre en parallèle avec la progression attendue des coûts salariaux réels. Ceux-ci ont connu, dans le passé récent, une phase de nette modération du fait notamment des mesures de saut d'index, de baisses de charges et du gel temporaire des salaires réels. Une baisse, plus ou moins marquée en fonction de la région, du coût salarial réel par tête de l'ensemble des branches d'activité marchande a ainsi été enregistrée, en moyenne, pour la période 2014-2019 (-0,6 % par an à Bruxelles, -0,1 % en Flandre et -0,4 % en Wallonie). L'ajout de l'année 2020, au cours de laquelle les coûts salariaux réels par tête ont fortement diminué, accentue ces chiffres (-1,0 % à Bruxelles, -0,6 % en Flandre et -1,1 % en Wallonie, cf. tableau 3). Le creux de l'année 2020 a été suivi par un rebond en 2021. Sur l'ensemble de la période 2022-2027, le coût salarial réel par tête des branches d'activité marchande devrait à nouveau croître : +1,0 % par an en moyenne à Bruxelles, +1,1 % en Flandre et +0,9 % en Wallonie.

En 2020, en raison de la réduction de l'activité et de la réduction du temps de travail qui en a découlé, les coûts salariaux réels par tête se sont nettement repliés (-3,2 % à Bruxelles, -3,7 % en Flandre et -5,1 % en Wallonie), moins toutefois que la productivité réelle. Le rebond enregistré en 2021 aurait, lui aussi, été moins prononcé, s'élevant à 1,7 % à Bruxelles, 2,8 % en Flandre et 2,6 % en Wallonie.

L'évolution du coût salarial réel par tête au cours de la période 2022-2024 est fortement influencée par le pic d'inflation enregistré en 2022 et ses conséquences. En 2022, la hausse du salaire brut horaire avant indexation s'élèverait en Belgique à +0,4 %. En outre – et surtout –, la hausse historique de l'inflation est compensée, avec un certain retard, par la hausse de l'indexation. Il en résulte que la croissance du coût salarial réel par tête de l'ensemble des branches d'activité marchande devrait être nulle, au niveau national, en 2022. L'année prochaine, l'inflation ralentit tandis que l'indexation rattrape son retard, ce qui se traduit par une croissance de l'indexation supérieure à celle de l'inflation. Le coût salarial réel par tête progresserait dès lors de 3,4 % au niveau national, en dépit de la stabilisation attendue du salaire brut horaire avant indexation (+0,1 %). Enfin, en 2024, la croissance du salaire brut horaire avant indexation resterait proche de zéro (+0,1 %) tandis que, dans le même temps, l'inflation et l'indexation renoueraient avec un rythme de croissance quasi identique. Il s'ensuivrait une croissance du coût salarial réel par tête de 0,2 % au niveau national. En moyenne, sur l'ensemble de la période 2022-2024, le coût salarial réel par tête de l'ensemble des branches d'activité marchande progresserait donc de 1,2 % par an en Belgique, une hausse qui se déclinerait régionalement de la manière suivante : 1,2 % pour la Flandre et 1,1 % pour Bruxelles et la Wallonie.

À partir de 2025, la croissance du coût salarial réel par tête serait plus conforme à ce qui a été observé dans le passé, tout en restant généralement légèrement plus forte en Flandre. Pour la période 2025-2027, le taux de croissance serait ainsi de l'ordre de 0,9 % par an en Flandre, 0,8 % en Wallonie et à Bruxelles. Ces rythmes de progression sont semblables à ceux de la productivité réelle par tête.

Durant la période 2025-2027, dans l'industrie manufacturière flamande et wallonne, la hauteur des gains de productivité (de l'ordre de 2,2 à 2,3 % par an) surpasse la croissance attendue des coûts salariaux réels par tête (de l'ordre de 1,1 à 1,2 %). En revanche, dans les services marchands, la productivité réelle par tête progresserait plus faiblement, (0,5 % en Flandre et 0,6 %, en Wallonie), au point d'être dépassée par la croissance projetée des coûts salariaux réels par tête (0,9 % tant en Flandre qu'en Wallonie), pourtant plus faible que dans l'industrie. À Bruxelles, la progression annuelle moyenne de la productivité réelle par tête des services marchands serait identique à celle de leurs coûts salariaux réels par tête (0,8 %).

3.1.5. Formation brute de capital fixe

Au cours de la période 2014-2020, la formation brute de capital fixe (FBCF) totale⁸ mesurée en volume a progressé, en moyenne, de 2,3 % par an à Bruxelles, 2,8 % en Flandre et 2,7 % en Wallonie (cf. tableau 3). Si l'on retire de cette période l'année 2020, au cours de laquelle un repli important a été enregistré dans les trois régions, la croissance annuelle moyenne de la FBCF totale s'est révélée dynamique, et ce dans les trois régions du pays : 3,8 % par an en moyenne à Bruxelles, 4,2 % en Flandre et 4,0 % en Wallonie. Ce dynamisme a été observé pour les investissements du secteur marchand des trois régions (en volume, 4,0 % par an en moyenne à Bruxelles au cours de la période 2014-2019, 4,4 % en Flandre et 4,5 % en Wallonie), dans un contexte propice à l'investissement : niveau bas des taux d'intérêt, niveau relativement élevé du taux de rentabilité et évolution favorable des débouchés. Du côté des investissements de la branche « administration publique et enseignement »⁹, la croissance a été soutenue à Bruxelles (en volume, 3,2 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2019) et en Flandre (3,3 %) alors qu'elle a été quasiment nulle en Wallonie (0,1 %).

La crise sanitaire a brutalement interrompu cette tendance à la hausse, la FBCF totale affichant, selon nos estimations, un net recul dans les trois régions en 2020 (-7,1 % à Bruxelles, -6,1 % en Flandre, -4,8 % en Wallonie). Le recul aurait été très marqué pour les investissements des branches d'activité marchande (entre -5 et -9 % en fonction de la région), dans un contexte de grande incertitude et de recul de l'activité économique. Les investissements de la branche « administration publique et enseignement », pour leur part, n'ont enregistré qu'un léger recul au niveau national (croissance réelle de -0,9 %), en

⁸ Hors investissement résidentiel dans toute cette section, tout comme dans le tableau 3.

⁹ Les investissements de la branche d'activité « administration publique et enseignement » ne correspondent pas au concept d'investissements du secteur public (S.13). Hormis les investissements de l'enseignement privé, tous les investissements de la branche « administration publique et enseignement » sont des investissements du secteur public. On retrouve toutefois aussi des investissements du secteur public dans la branche « transports et communication ». Dans les autres branches, la part des investissements du secteur public est soit nulle, soit vraiment très faible.

Le niveau des investissements du secteur public de chacune des régions est donc supérieur à celui des investissements de la branche « administration publique et enseignement » de chacune des régions car il reprend aussi la partie publique des investissements de la branche « transports et communication ». Ces derniers peuvent atteindre des montants importants certaines années, recouvrant notamment les investissements d'Infrabel ou de la liaison « Oosterweel » en Flandre.

raison de retards pris pour leur mise en œuvre durant la crise sanitaire. Au niveau régional, les disparités auraient été grandes puisque les investissements de la branche « administration publique et enseignement » auraient nettement reculé en Flandre (-4,5 %), seraient restés quasiment stables en Wallonie (0,5 %) et auraient fortement augmenté à Bruxelles (6,8 %) où, notamment, l'effet de l'augmentation des investissements du pouvoir fédéral se fait davantage ressentir.

En 2021, le rebond de la FBCF totale, mesuré en volume, devrait avoir atteint 6,2 % à Bruxelles, 7,7 % en Flandre et 6,3 % en Wallonie. Il provient tant des branches d'activité marchande que du secteur non marchand. Les investissements des branches d'activité marchande auraient, dans les trois régions, rapidement récupéré du choc de la crise sanitaire, permettant à la croissance 2021 d'atteindre un rythme annuel moyen compris entre 5 et 8 % en fonction de la région, et ce en dépit d'un repli en deuxième partie d'année (à l'instar de ce qui a été observé au niveau national). La progression en volume des investissements de la branche « administration publique et enseignement », pour sa part, se serait accélérée à Bruxelles (11,6 %) et quasiment stabilisée en Flandre (0,4 %) et en Wallonie (0,7 %). Celle-ci résulte d'une baisse des investissements des pouvoirs locaux qui est plus que compensée par la hausse des investissements du pouvoir fédéral (notamment suite à l'acquisition de bâtiments par la Régie des bâtiments) et des Communautés et Régions (avec une progression très nette des investissements de chacune des entités fédérées).

Au cours de la période 2022-2024, la croissance de la FBCF totale s'élèverait à 2,5 % par an en moyenne à Bruxelles, 1,7 % en Flandre et 3,4 % en Wallonie. La contribution des investissements de la branche « administration publique et enseignement » serait particulièrement élevée durant cette période.

En effet, en 2022, et de manière très importante aussi en 2023 et 2024, la progression des investissements publics est soutenue par les différents plans de relance (fédéral et régionaux, financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres)¹⁰. Soulignons également la forte hausse des investissements de la Défense nationale en 2023 et en 2024, ainsi que celle des pouvoirs locaux en 2024 à l'approche des élections communales. Durant la période 2022-2024, les investissements de la branche « administration publique et enseignement » seraient ainsi en hausse de 6 % par an en moyenne tant en Flandre qu'à Bruxelles, et de 17 % en Wallonie (la majeure partie du plan de relance de la Wallonie étant concentrée entre 2022 et 2024).

Du côté des investissements des branches d'activité marchande, un effet d'acquis de croissance négatif (consécutif au recul enregistré durant le deuxième semestre 2021) pèse sur la croissance annuelle de 2022, laquelle serait, au niveau national, légèrement négative (-0,9 %). Elle serait toutefois suivie par un rebond en 2023 (3,1 %) et une croissance encore relativement soutenue en 2024 (2,2 %). Durant ces années, les différents plans de relance prévoient non seulement des investissements publics mais également des aides à l'investissement pour les entreprises du secteur privé. Au cours de cette période 2022-2024, la croissance annuelle moyenne des investissements marchands s'élèverait ainsi à 1,8 % à Bruxelles, 1,3 % en Flandre et 1,7 % en Wallonie.

¹⁰ Contrairement à ce qui avait été budgété initialement, les montants dépensés en 2021 dans le cadre des plans de relance sont restés limités.

Durant la période 2025-2027, tant la croissance des investissements des branches d'activité marchande que celle du secteur non marchand ralentit, et ce dans les trois régions. La croissance annuelle moyenne de la FBCF totale s'élèverait ainsi à 1,0 % à Bruxelles, 1,4 % en Flandre et 0,1 % en Wallonie.

La progression des investissements des branches d'activité marchande s'essouffle, parallèlement au ralentissement de l'activité économique et au moindre soutien des plans de relance dont l'ampleur fléchit avant de disparaître en 2027. Dans ce contexte, la croissance de ces investissements atteindrait 1,0 % par an en moyenne au cours de la période 2025-2027 à Bruxelles, 1,6 % en Flandre et 1,5 % en Wallonie.

Durant cette même période, le volume des investissements de la branche « administration publique et enseignement » serait en recul, principalement en raison de la diminution des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024. En outre, les investissements des autres niveaux de pouvoir n'enregistrent plus de nouvelle impulsion importante, voire sont en léger recul. Seuls les investissements du pouvoir fédéral, encore soutenus par le déploiement du plan STAR de la Défense nationale, afficheraient encore une hausse en 2025 et en 2026. Ces différentes évolutions se traduisent au niveau régional par une croissance annuelle moyenne des investissements de 0,6 % à Bruxelles, -0,7 % en Flandre et -8,8 % en Wallonie (cette dernière région enregistrant le contrecoup des taux de croissance élevés de 2022-2024).

Au total, sur l'ensemble de la période 2021-2027 (cf. tableau 3), la croissance de la FBCF totale devrait progresser de 2,4 % par an en moyenne dans les trois régions. À Bruxelles, les contributions les plus importantes à cette croissance proviendraient des branches « autres services marchands » (1,0 point de pourcentage), « administration publique et enseignement » (0,6 pp) et énergie (0,3 pp). Tant en Flandre qu'en Wallonie, la branche « autres services marchands » contribuerait pour 1,1 pp à la croissance de la FBCF totale, et l'industrie manufacturière pour 0,3 pp. En Flandre, les branches « transports et communication » et « énergie » apporteraient également une contribution de 0,3 pp. En Wallonie, la branche « administration publique et enseignement » contribuerait à hauteur de 0,3 pp.

3.2. Marché du travail

Les résultats relatifs à l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1, dans le cadre de l'optique production régionale. Les autres éléments – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée, taux d'emploi, chômage et taux de chômage régionaux – sont traités dans la présente section.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Population d'âge actif

Au cours des années 2020-2021, la population belge d'âge actif (15-64 ans) a augmenté en moyenne de 0,21 % par an^{11,12}, ce qui s'inscrit dans la continuité de la croissance relativement stable mais modérée enregistrée au cours de la période 2013-2019 (0,19 % par an en moyenne). Dans les régions aussi, la croissance de la population d'âge actif au cours des deux dernières années (Flandre : 0,18 % par an ; Wallonie : 0,04 % ; Bruxelles : 0,80 %) est restée pratiquement égale à celle observée au cours de la période 2013-2019 (respectivement, 0,15 %, 0,04 % et 0,83 %).

Il apparaît ainsi que la crise sanitaire n'a, au final, guère pesé sur cette croissance. Elle a, certes, eu un impact – limité – à la baisse sur les flux migratoires, mais a eu peu de répercussions sur l'évolution des soldes migratoires respectifs. Au cours de ces deux années, et comme précédemment, les migrations internationales ont contribué de manière beaucoup plus importante à la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (1,63 point de pourcentage (pp) par an) qu'en Flandre (0,43 pp) et en Wallonie (0,25 pp). Autre constat habituel, les migrations internes ont freiné la croissance de la population bruxelloise d'âge actif (de -1,08 pp par an en moyenne) alors qu'elles ont soutenu la croissance des pendantes flamande et wallonne (de, respectivement, 0,16 pp et 0,08 pp par an). En conséquence, la contribution à la croissance de l'ensemble des mouvements migratoires a été plus élevée en Flandre (0,59 pp par an) qu'à Bruxelles (0,55 pp) et en Wallonie (0,33 pp).

D'autre part, l'évolution naturelle¹³ a soutenu la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (contribution à la croissance de 0,25 pp par an) mais l'a considérablement ralentie en Flandre et en Wallonie (de, respectivement, -0,41 pp et -0,29 pp par an). Cette contribution positive pour Bruxelles s'explique par la structure d'âge plus jeune de la population de cette région, laquelle permet un meilleur équilibre entre la taille des cohortes entrantes à 15 ans et celle des cohortes sortantes à 65 ans.

¹¹ Sauf indication contraire, tous les chiffres de population cités dans cette section doivent être interprétés comme des moyennes annuelles.

¹² La situation de la population au 1^{er} janvier 2021 est une observation, alors que celle au 1^{er} janvier 2022 est une projection basée sur les « Perspectives démographiques 2021-2070 » de février 2022, Bureau fédéral du Plan et Statbel. Les chiffres de la population pour 2021 présentés dans les présentes perspectives régionales sont la moyenne arithmétique de ces deux situations et ne sont donc que partiellement observés.

¹³ Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa variation en l'absence de flux migratoires internationaux. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès au sein de cette population.

L'afflux de réfugiés ukrainiens, qui a débuté en mars de cette année, est un facteur externe qui a un impact important sur la croissance de la population d'âge actif à court terme. Il a d'ailleurs donné lieu à une « mise à jour Ukraine » des perspectives démographiques 2021-2070¹⁴. Dans celle-ci, l'on suppose que 83 000 réfugiés ukrainiens arrivent en Belgique dans le courant de l'année 2022. Étant donné le statut de protection temporaire de ces migrants, l'on suppose également que 80 % d'entre eux quitteront la Belgique dans le courant des années 2023-2024.

La répartition par âge et par sexe de l'afflux observé (jusqu'au 19 mai) de réfugiés ukrainiens est appliquée à cette hypothèse de 83 000 personnes. Vu l'importante proportion d'enfants, le nombre de réfugiés en âge de travailler atteindrait, à la fin 2022, 54 200 personnes, dont 70 % de femmes. En outre, l'on suppose que, parmi eux, 60 % s'installeraient en Flandre, 20 % en Wallonie et 20 % à Bruxelles. En moyenne annuelle, le nombre de réfugiés ukrainiens en âge de travailler atteindrait 27 100 personnes en 2022, culminerait à 42 200 personnes en 2023, avant de retomber à 18 800 personnes en 2024 et, enfin, à 7 400 personnes en 2025.

Avant la « mise à jour Ukraine », le scénario des perspectives démographiques supposait une contribution progressivement décroissante des migrations internationales à la croissance de la population belge d'âge actif, de 0,50 pp cette année à 0,35 pp en 2027. En tenant compte des nouvelles hypothèses relatives aux réfugiés, cette contribution passe à 0,86 pp cette année et 0,65 pp l'année prochaine, mais retombe à 0,10 pp en 2024 et 0,24 pp en 2025 ; elle s'aligne à nouveau sur le scénario initial à partir de 2026 (0,35 pp par an au cours de la période 2026-2027).

En termes relatifs, l'impact de l'afflux de réfugiés est le plus marqué à Bruxelles, où l'impulsion supplémentaire à la croissance de la population d'âge actif (cumulée sur les années 2022-2023) s'élève à 0,99 pp, contre 0,61 pp en Flandre et 0,36 pp en Wallonie. Cette impulsion est ensuite en grande partie annulée au cours des années 2024-2025, car le retour au pays des réfugiés freine relativement plus fort la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. En moyenne sur l'ensemble de la période de projection – et compte tenu de nos hypothèses actuelles relatives au retour au pays –, l'impact des réfugiés ukrainiens sur la croissance de la population d'âge actif est très minime. Comme habituellement, la contribution des migrations internationales à la croissance de la population d'âge actif est, à moyen terme aussi (période 2022-2027), nettement plus élevée à Bruxelles (1,44 pp par an en moyenne) qu'en Flandre (0,34 pp) et en Wallonie (0,21 pp).

En revanche, à moyen terme, la contribution des migrations internes devient légèrement plus négative à Bruxelles (-1,14 pp par an en moyenne) et légèrement plus positive en Flandre (0,18 pp) et en Wallonie (0,09 pp). L'ensemble des mouvements migratoires continue de fournir une impulsion démographique plus forte en Flandre (0,53 pp par an), tandis que la contribution à Bruxelles (0,31 pp) est désormais à peine supérieure à celle de la Wallonie (0,29 pp). L'évolution naturelle continue cependant de soutenir la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (contribution de 0,31 pp par an) et de la ralentir en Flandre (-0,40 pp) et en Wallonie (-0,32 pp). Il s'ensuit que la population bruxelloise d'âge actif continue, à moyen terme, de croître sensiblement plus fort (0,62 % par an en moyenne) que la population flamande d'âge actif (0,13 %), tandis que la population wallonne d'âge actif diminue même légèrement (-0,03 % par an).

¹⁴ Bureau fédéral du Plan et Statbel, « Perspectives démographiques 2021-2070 – Mise à jour Ukraine », juin 2022.

Tableau 10 Scénario pour la démographie et l'offre de travail
Moyennes annuelles

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes 2014- 2020	2021- 2027
1. Population totale							
<i>1a. Évolution en milliers</i>							
Royaume	44,9	43,4	95,6	71,9	28,7	54,6	46,5
Région de Bruxelles-Capitale	5,7	4,8	15,4	10,3	0,7	8,6	4,8
Région flamande	32,0	31,6	61,5	47,5	22,1	35,0	32,7
Région wallonne	7,2	7,0	18,7	14,1	5,8	11,0	9,0
<i>1b. Évolution en pour cent</i>							
Royaume	0,4	0,4	0,8	0,6	0,2	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	0,4	1,3	0,8	0,1	0,7	0,4
Région flamande	0,5	0,5	0,9	0,7	0,3	0,5	0,5
Région wallonne	0,2	0,2	0,5	0,4	0,2	0,3	0,2
2. Population d'âge actif (15-64 ans)							
<i>2a. Évolution en milliers</i>							
Royaume	15,2	15,3	44,2	28,4	-3,2	14,1	10,7
Région de Bruxelles-Capitale	6,8	6,3	12,8	9,3	2,3	6,5	5,4
Région flamande	7,8	7,6	24,8	16,2	-2,3	6,8	5,6
Région wallonne	0,6	1,3	6,5	3,0	-3,3	0,9	-0,3
<i>2b. Évolution en pour cent</i>							
Royaume	0,2	0,2	0,6	0,4	0,0	0,2	0,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	0,8	1,5	1,1	0,3	0,8	0,6
Région flamande	0,2	0,2	0,6	0,4	-0,1	0,2	0,1
Région wallonne	0,0	0,1	0,3	0,1	-0,1	0,0	0,0
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)							
Royaume	74,4	75,0	75,3	75,5	77,0	73,7	76,0
Région de Bruxelles-Capitale	69,7	70,1	70,2	70,2	71,4	70,5	70,7
Région flamande	77,1	77,6	77,8	78,0	79,5	76,0	78,4
Région wallonne	71,3	72,0	72,6	72,9	74,7	70,7	73,4
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP							
<i>4a. Évolution en milliers</i>							
Royaume	9,1	53,5	56,6	36,7	26,2	26,0	35,9
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	7,4	10,1	6,8	4,1	2,3	5,8
Région flamande	7,3	26,8	28,0	20,5	14,1	20,5	18,8
Région wallonne	1,7	19,2	18,5	9,5	8,0	3,2	11,3
<i>4b. Évolution en pour cent</i>							
Royaume	0,2	1,0	1,0	0,7	0,5	0,5	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	0,0	1,3	1,7	1,1	0,7	0,4	1,0
Région flamande	0,2	0,8	0,9	0,6	0,4	0,7	0,6
Région wallonne	0,1	1,2	1,1	0,6	0,5	0,2	0,7

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2024-2027 donne la valeur en fin de période (2027).

L'afflux de réfugiés a pour effet de tirer la croissance des années 2022-2023 à la hausse (Bruxelles : 1,32 % par an ; Flandre : 0,49 % ; Wallonie : 0,20 %) mais cette hausse est compensée par une croissance plus faible durant les années 2024-2025 (Bruxelles : 0,15 % par an ; Flandre : -0,12 % ; Wallonie : -0,19 %). Durant les années 2026-2027, les effets de l'afflux de réfugiés ont pratiquement disparu, et l'on renoue

alors avec la trajectoire de croissance initiale des perspectives démographiques (Bruxelles : 0,39 % par an ; Flandre : 0,03 % ; Wallonie : -0,08 %).

Agréé au niveau national, l'afflux de réfugiés donne une impulsion à la croissance de la population d'âge actif pendant les années 2022-2023 (croissance de 0,49 % par an) et la freine ensuite durant les années 2024-2025 (-0,14 % par an). Mais même en vitesse de croisière, en 2026, la croissance de la population belge d'âge actif reste extrêmement modeste (+0,06 %) et devient pour ainsi dire nulle à la fin de la période de projection (+0,01 %). La contribution positive (mais décroissante) des migrations internationales parvient alors encore tout juste à compenser l'impact négatif de l'évolution naturelle. Sur l'ensemble de la période de projection 2022-2027, la population belge d'âge actif augmente de 59 600 personnes, ce qui correspond à une hausse de 0,13 % par an en moyenne.

Offre de travail : période 2020-2021

Dans la section précédente, nous avons expliqué que la crise sanitaire a eu peu de répercussions sur la croissance de la population d'âge actif, que ce soit au niveau national ou régional. La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail¹⁵ est dès lors restée pratiquement inchangée pendant les années de pandémie 2020-2021 et s'est élevée à 0,70 pp par an à Bruxelles, 0,02 pp par an en Flandre et -0,04 pp par an en Wallonie (voir, respectivement, graphiques 2, 4 et 6). Pour chaque région, cette contribution est inférieure à la croissance de la population d'âge actif pendant cette période. Cela s'explique par un effet de composition négatif, résultant du poids croissant de la classe d'âge actif la plus âgée, laquelle est caractérisée par des taux d'activité nettement inférieurs à la moyenne¹⁶. Les effets de composition négatifs ont davantage joué en Flandre (-0,18 pp par an) qu'à Bruxelles (-0,11 pp par an) et en Wallonie (-0,10 pp par an).

Si la pandémie n'a eu que très peu de répercussions sur la contribution de la démographie à l'offre de travail, elle a en revanche eu un impact négatif important (et immédiat) sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de la population active (voir également graphiques 2, 4 et 6) a chuté de manière brutale, surtout à Bruxelles, où la croissance de la population active est passée de 1,17 % en 2019 à 0,02 % en 2020¹⁷, mais aussi en Flandre (chute de 1,02 % à 0,23 %) et, dans une moindre mesure, en Wallonie (chute de 0,64 % à 0,10 %).

¹⁵ La croissance de l'offre de travail est décomposée dans ce chapitre en une contribution des changements du comportement d'offre et une contribution de la démographie. La contribution des changements de comportement est le résultat de l'évolution des taux d'activité à population par âge, sexe et région de domicile constante. La contribution de la démographie est le résultat des modifications de la population par âge, sexe et région de domicile à taux d'activité constants.

¹⁶ La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail peut s'écarter (parfois considérablement) de la croissance de la population d'âge actif. En effet, l'évolution de la structure d'âge doit aussi être prise en considération. Un écart positif (négatif) entre les deux grandeurs résulte d'un glissement vers des (de) groupes de population ayant des taux d'activité supérieurs (inférieurs) au taux d'activité moyen et exerce un effet positif (négatif) sur l'évolution du taux d'activité macroéconomique, même si le comportement de participation par âge n'est pas modifié.

¹⁷ Au niveau régional, la somme des deux contributions peut différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données sociodémographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la base de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée comme une identité : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données sociodémographiques, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce sur base des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a surtout été important à Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-

La ventilation de cette contribution par classe d'âge (voir graphiques 3, 5 et 7) montre que l'impact négatif s'est concentré dans les classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans) et dans les classes d'âge moyen (25-49 ans). Le choc de la crise sanitaire a en effet immédiatement entraîné des pertes d'emplois dans les statuts flexibles du marché du travail (comme le travail intérimaire et le travail étudiant) et a ainsi touché une population majoritairement jeune qui n'avait qu'un accès limité aux allocations de chômage et s'est, dès lors, vue contrainte de se retirer temporairement du marché du travail. Chez les jeunes, le choc a été plus important à Bruxelles et en Flandre (où la contribution est passée de, respectivement, 0,21 pp et 0,06 pp en 2019 à -0,43 pp et -0,36 pp en 2020) et moins prononcé en Wallonie (baisse de 0,04 pp à -0,21 pp). Dans la classe des 25-49 ans, c'est surtout à Bruxelles et en Wallonie que la contribution a été mise sous pression (elle est passée de, respectivement, 0,35 pp et 0,34 pp en 2019 à -0,19 pp et 0,01 pp en 2020) et, dans une moindre mesure, en Flandre (baisse de 0,06 pp à -0,03 pp).

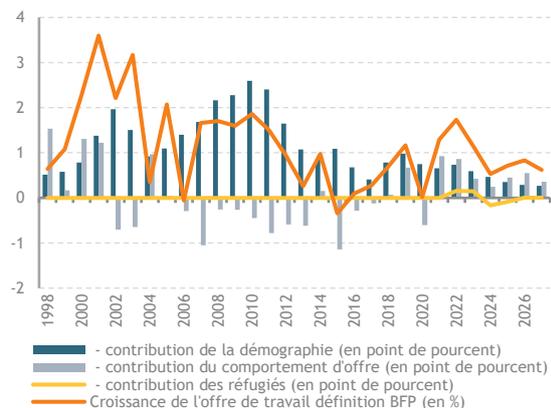
Dans les classes d'âge plus élevé, les contributions (positives) à la croissance sont restées pratiquement inchangées. Les craintes que la crise Covid n'entraîne une augmentation significative des sorties précoces du marché du travail se sont donc avérées infondées. Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, le ralentissement de la contribution à la croissance a été relativement plus important (et a joué en Flandre surtout), mais il s'agit là d'un phénomène temporaire causé par les pertes de flexi jobs dans les secteurs du commerce et de la restauration pendant les confinements.

Chez les plus jeunes, le terrain perdu en 2020 a déjà été rattrapé l'an dernier en Wallonie (contribution de 0,20 pp), tandis qu'à Bruxelles et en Flandre, les taux d'activité se sont quasiment stabilisés (contribution de, respectivement, -0,01 pp et 0,02 pp) et n'ont donc pas encore récupéré du choc initial causé par la crise.

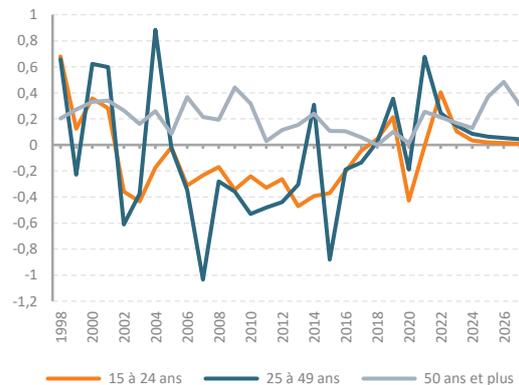
La contribution très positive de la classe des 25-49 ans a été remarquable en 2021, tant à Bruxelles (+0,68 pp) qu'en Wallonie (+0,46 pp), et ce alors que la contribution de cette classe est restée limitée à 0,10 pp en Flandre. L'évolution dans les deux premières régions ne peut probablement s'expliquer uniquement par un mouvement de rattrapage post-pandémie car elle s'inscrit dans le prolongement d'une tendance plus structurelle. Alors que durant les années 2005-2016, l'évolution des taux d'activité dans cette classe d'âge a contribué négativement à la croissance de l'offre de travail dans les deux régions, on observe ces dernières années un renversement de tendance. En Wallonie, ce renversement s'est manifesté un peu plus tôt et la contribution de cette classe d'âge est devenue positive à partir de 2017, contre 2018 à Bruxelles. La pandémie a interrompu cette tendance, mais le fort rebond de 2021 suggère que la dynamique sous-jacente dans ces deux régions reste positive.

là, il a en effet été possible d'estimer l'évolution des flux de navetteurs d'HERMREG également à partir des données administratives.

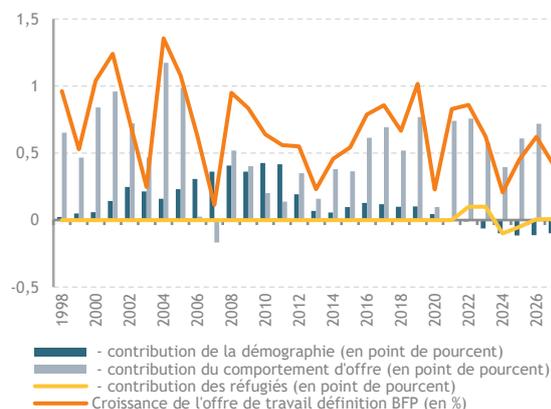
Graphique 2 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale



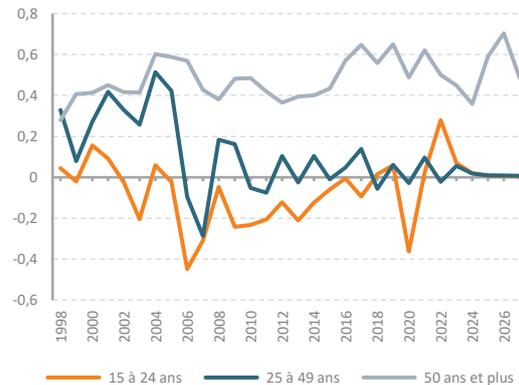
Graphique 3 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale



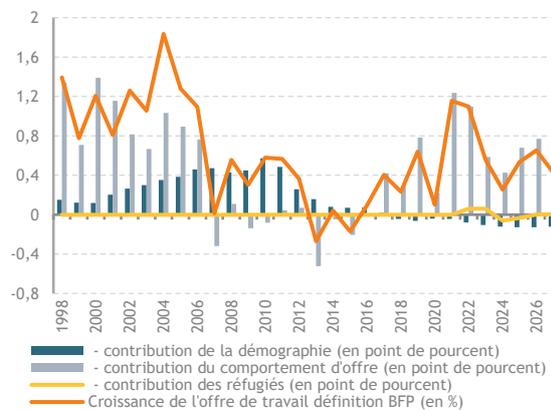
Graphique 4 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande



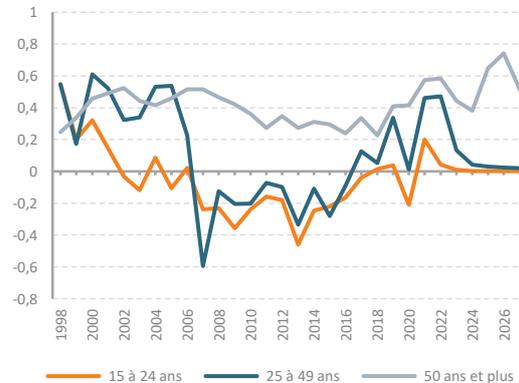
Graphique 5 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région flamande



Graphique 6 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne



Graphique 7 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région wallonne



La contribution des personnes âgées de 50 ans et plus s'est renforcée l'an dernier dans les trois régions. En Flandre, elle est passée de 0,49 pp à 0,62 pp, principalement grâce au mouvement de rattrapage observé chez les plus de 65 ans suite au redémarrage des flexi-jobs. En Wallonie (hausse de 0,42 pp à 0,57 pp) et surtout à Bruxelles (de 0,02 pp à 0,26 pp), cette augmentation s'explique en grande partie par une évolution plus dynamique dans la classe des 50-64 ans. Dans cette dernière région, la contribution des aînés demeure structurellement plus faible qu'en Flandre et en Wallonie.

Grâce à la contribution positive des taux d'activité, la croissance de la population active s'est accélérée l'an dernier, relativement davantage à Bruxelles (pour atteindre 1,29 %) et en Wallonie (1,15 %) qu'en Flandre (0,83 %). En Flandre et en Wallonie, cette croissance a été plus que suffisante pour que le taux d'activité macroéconomique dépasse nettement son niveau d'avant-crise (Flandre : de 77,1 % en 2019 à 77,6 % en 2021 ; Wallonie : de 71,2 % à 72,0 %), tandis que le taux d'activité bruxellois est resté – compte tenu de la plus forte croissance de la population d'âge actif – légèrement inférieur à son niveau de 2019 (70,1 % contre 70,3 %).

Agrégée au niveau national, la population active a augmenté de 0,98 % l'année dernière (+53 500 personnes), alors qu'en 2020, elle n'avait crû que de 0,17 % (+9 100 personnes). Le taux d'activité macroéconomique belge s'est établi à un niveau nettement plus élevé en 2021 qu'en 2019 (75,0 % contre 74,4 %).

Offre de travail : perspectives 2022-2027

À moyen terme aussi (période 2022-2027), les effets de composition continuent de peser sur la contribution de la démographie à la croissance de la population active. Dans le passé, cela était principalement attribuable à l'augmentation du poids de la classe d'âge 60-64 ans. À moyen terme, l'augmentation du poids de la classe d'âge 15-19 ans (suite à la hausse des taux de natalité dans les années 2004-2011) joue également un rôle. Dans cette classe aussi, les taux d'activité sont très inférieurs à la moyenne.

Les effets de composition négatifs restent quasiment stables à moyen terme en Wallonie (-0,09 pp par an), mais se renforcent encore en Flandre (-0,22 pp par an) et à Bruxelles (-0,16 pp par an). Néanmoins, dans cette dernière région, la croissance de l'offre de travail continue d'être soutenue par les évolutions démographiques¹⁸ (0,45 pp par an), alors que ce n'est plus le cas en Flandre (contribution de -0,08 pp par an) et qu'en Wallonie, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail reste négative (-0,11 pp par an). Le fait que le solde migratoire international diminue quelque peu durant la période de projection signifie qu'à l'horizon 2027, la différence entre Bruxelles (contribution de la démographie de 0,26 pp) et les deux autres régions (Flandre : -0,10 pp ; Wallonie : -0,12 pp) devient moins prononcée.

¹⁸ La décomposition en composantes démographique et comportementale est fortement influencée, durant la période 2022-2025, par l'arrivée et le départ des réfugiés ukrainiens. L'arrivée des réfugiés donne a priori une forte impulsion démographique à l'offre de travail au cours de la période 2022-2023. Celle-ci est cependant compensée en grande partie par des chocs négatifs sur les taux d'activité (surtout pour les femmes de la classe 25-49 ans), étant donné la participation particulièrement faible de la population réfugiée au marché du travail. Les évolutions inverses sont de mise en 2024-2025, lorsque les réfugiés regagnent leur pays. Comme il s'agit d'un effet temporaire, nous avons choisi d'épurer les contributions respectives de ces effets et de présenter séparément l'impact global des réfugiés ukrainiens sur l'offre de travail. De cette façon, les tendances sous-jacentes – plus structurelles – sont mieux mises en avant.

Les taux d'activité des jeunes (15-24 ans) à Bruxelles et en Flandre se redressent encore cette année et l'année prochaine de l'effondrement enduré lors de la crise Covid (contributions de, respectivement, +0,40 pp et +0,28 pp en 2022 et de +0,10 pp et +0,07 pp en 2023), alors qu'en Wallonie, l'effondrement a été moins important et semblait s'être déjà résorbé en grande partie l'année dernière (d'où les contributions plus modestes de +0,04 pp cette année et +0,01 pp en 2023). Nous supposons que les taux d'activité dans cette classe d'âge devraient quasiment se stabiliser à partir de 2024, de sorte que leur contribution à la croissance de l'offre de travail régionale deviendrait alors négligeable.

Dans la classe d'âge 25-49 ans, les effets de la crise sanitaire accentuent la difficulté à déterminer dans quelle mesure les tendances sous-jacentes peuvent être considérées comme robustes. Nous supposons que la dynamique positive des taux d'activité bruxellois et wallon se poursuivra pendant la période de projection, mais qu'elle perdra progressivement de sa vigueur. Ainsi, à Bruxelles, la contribution devrait déjà fléchir à 0,24 pp cette année et tomber à 0,04 pp en 2027. En Wallonie, la contribution de cette classe, tout comme celle des autres classes d'âge d'ailleurs, profite cette année d'une modification du mode d'inscription des demandeurs d'emploi inoccupés¹⁹ et se maintient (quoique de façon biaisée) au même niveau que l'année dernière (0,47 pp). L'année prochaine, cependant, elle diminue fortement (à 0,13 pp) et atteindrait 0,02 pp en 2027. Sur l'ensemble de la période de projection, la contribution s'élèverait, en moyenne, à 0,12 pp par an en Wallonie et à 0,11 pp à Bruxelles, tandis qu'en Flandre, elle resterait limitée à 0,02 pp, affichant également un profil légèrement décroissant.

La contribution des classes plus âgées s'affaiblit durant la première moitié de la période de projection, en particulier dans les années 2023-2024, lorsque les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière. En 2024, la contribution s'élève encore à 0,13 pp à Bruxelles, 0,36 pp en Flandre et 0,38 pp en Wallonie. Au cours de la période 2025-2026, le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans donne une nouvelle impulsion à l'augmentation des taux d'activité des aînés, de sorte que la contribution progresse à nouveau fortement (pour atteindre, en 2026, 0,48 pp à Bruxelles, 0,70 pp en Flandre et 0,74 pp en Wallonie). Lorsque cette réforme atteint, elle aussi, sa vitesse de croisière, la contribution retombe, en 2027, à 0,31 pp à Bruxelles, 0,49 pp en Flandre et 0,51 pp en Wallonie.

L'augmentation des taux d'activité des travailleurs plus âgés reste donc, aussi à moyen terme, le principal moteur de la croissance de l'offre de travail, surtout en Flandre et en Wallonie (contributions moyennes de, respectivement, 0,51 pp et 0,55 pp par an). À Bruxelles, la contribution des classes plus âgées est traditionnellement plus faible (0,28 pp par an en moyenne), même si l'écart par rapport aux deux autres régions est moins prononcé à moyen terme que dans le passé récent.

Enfin, nous examinons l'impact spécifique de l'afflux de réfugiés sur l'offre de travail. Comme mentionné précédemment, cet afflux contribue de manière significative à la croissance régionale de la population d'âge actif des années 2022-2023, davantage à Bruxelles qu'en Flandre et – surtout – qu'en Wallonie. Compte tenu de la participation beaucoup plus faible de cette population au marché du travail, sa contribution à la croissance de la population active est beaucoup plus ténue. À Bruxelles, cette contribution s'élève, en moyenne, à 0,15 pp par an pendant la période 2022-2023, contre 0,10 pp en

¹⁹ Les personnes n'ayant pas droit à des allocations de chômage qui s'inscrivent sur base volontaire comme demandeurs d'emploi auprès du Forem ne sont plus tenues de (re)confirmer leur inscription tous les trois mois. Leur nombre a augmenté de 8 000 personnes au cours des cinq derniers mois.

Flandre et 0,06 pp en Wallonie. En 2024-2025, l'impact négatif du retour en Ukraine des réfugiés sur la croissance de l'offre de travail s'élève à -0,13 pp par an à Bruxelles, -0,08 pp en Flandre et -0,05 pp en Wallonie. À moyen terme – et compte tenu des hypothèses actuelles en matière de retour – l'impact sur l'offre de travail est extrêmement limité.

Soutenue par la dynamique toujours favorable de l'évolution des taux d'activité et, dans une moindre mesure, par l'afflux de réfugiés, la croissance de la population active s'accélère cette année à Bruxelles (pour atteindre 1,73 %) et se stabilise quasiment en Flandre et en Wallonie (croissance de, respectivement, 0,86 % et 1,10 %). Au cours de la période 2023-2024, les contributions à la croissance des taux d'activité s'affaiblissent (surtout dans les classes d'âge plus élevé). La croissance de la population active ralentit dès lors systématiquement pour atteindre, en 2024, 0,53 % à Bruxelles, 0,21 % en Flandre et 0,25 % en Wallonie. Pendant la seconde moitié de la période de projection aussi, l'évolution des taux d'activité des aînés est décisive pour déterminer le profil de croissance de l'offre de travail. La croissance de la population active s'accélère durant la période 2025-2026 (pour atteindre, en moyenne, 0,77 % par an à Bruxelles, 0,54 % en Flandre et 0,59 % en Wallonie) et ralentit à nouveau en 2027 (jusqu'à 0,62 % à Bruxelles, 0,41 % en Flandre et 0,43 % en Wallonie).

En moyenne, au cours de la période 2022-2027, la population active continue d'augmenter sensiblement plus à Bruxelles (0,93 % par an) qu'en Flandre (0,53 % par an) et en Wallonie (0,59 % par an), grâce au soutien plus important de la démographie. Les écarts de croissance avec la Flandre et la Wallonie se réduisent toutefois à moyen terme, à mesure que l'impulsion positive de la démographie provenant de la migration internationale s'affaiblit. La progression légèrement plus rapide de la population active wallonne par rapport à la population active flamande est attribuable à la plus forte contribution des taux d'activité en Wallonie (surtout dans la classe d'âge 25-49 ans), mais cette contribution est positivement influencée par la modification susmentionnée du mode d'inscription des demandeurs d'emploi en début de période.

En outre, les effets de composition négatifs pèsent moins en Wallonie qu'en Flandre, ce qui contribue également au fait que la progression, à moyen terme, du taux d'activité macroéconomique wallon (+2,7 pp pour atteindre 74,7 % en 2027) est plus rapide que celle du taux flamand (+1,9 pp pour atteindre 79,5 %). Dans les deux régions, l'augmentation du taux d'activité est freinée par l'arrivée des réfugiés au cours de la période 2022-2023 mais est ensuite renforcée suite à leur départ dans les années 2024-2025. À Bruxelles, l'influence, d'abord négative et ensuite positive, de l'afflux de réfugiés est encore un peu plus prononcée, si bien que le taux d'activité macroéconomique bruxellois ne dépasse son niveau d'avant-crise qu'en 2024. À moyen terme également, son augmentation (+1,3 pp, pour atteindre 71,4 %) est inférieure à celle des deux autres régions, principalement en raison de la hausse structurellement moins forte des taux d'activité dans les classes d'âge plus élevé.

Agrégée au niveau national, l'augmentation de la population active au cours de la période 2022-2027 est presque aussi forte qu'au cours des six dernières années : +198 200 personnes (soit une croissance moyenne de 0,59 % par an), contre +203 000 personnes (soit une croissance moyenne de 0,63 % par an). Cette hausse repose désormais exclusivement sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail est légèrement supérieure à celle des six dernières années (+0,60 pp contre +0,50 pp par an), mais est – tout juste – insuffisante pour compenser la diminution de la contribution de

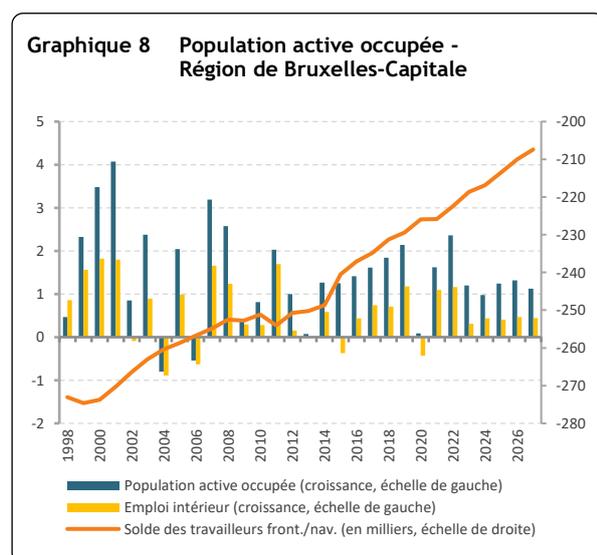
la démographie (-0,02 pp contre +0,12 pp par an), tandis que l'impact des réfugiés à moyen terme se limite à 0,01 pp par an. Le taux d'activité macroéconomique belge passe de 75,0 % en 2021 à 77,0 % en 2027.

3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

L'emploi intérieur régional a été analysé à la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure la demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers entrants. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, le solde des travailleurs frontaliers et des navetteurs peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.

Travailleurs frontaliers, navetteurs et population active occupée

En 2019, Bruxelles a enregistré un solde négatif des navetteurs et des travailleurs frontaliers de -229 400 personnes (graphique 8), qui s'explique en grande partie par le nombre élevé de navetteurs entrants en



provenance des deux autres régions. Au cours des deux dernières décennies, ce solde est devenu nettement moins négatif. Cette tendance s'est encore accélérée au cours de la période 2015-2019, surtout en raison de la forte augmentation des navetteurs bruxellois vers la Flandre (+11 000 personnes). En conséquence, les Bruxellois ont vu leur part dans l'emploi intérieur flamand passer de 1,4 % à 1,7 %. Durant cette période, les navettes bruxelloises vers la Wallonie ont augmenté de 1 900 personnes, de sorte que la part des Bruxellois sur le marché du travail wallon a également augmenté, bien que très légèrement (de 1,4 % à 1,5 %). Le nombre de navetteurs flamands vers Bruxelles a, lui, diminué du-

rant cette période (-7 000 personnes), alors que le nombre de navetteurs wallons vers Bruxelles est resté pratiquement stable. Vu que l'emploi intérieur bruxellois a augmenté au cours de cette période, la part des navetteurs wallons dans cet emploi a légèrement diminué (de 17,2 % à 16,8 %). La baisse de la part des navetteurs flamands dans l'emploi bruxellois a cependant été beaucoup plus prononcée (de 30,7 % à 28,9 %).

La part des Bruxellois dans l'emploi intérieur de chaque région a donc augmenté. Dès lors, au cours de la période 2015-2019, la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,65 % par an en moyenne) a sensiblement dépassé celle de l'emploi intérieur bruxellois (0,54 % par an en moyenne). À parts inchangées des Bruxellois dans l'emploi intérieur de chaque région, la croissance de la population active occupée bruxelloise n'aurait pas dépassé 0,66 % par an. La présence accrue des Bruxellois sur leur

propre marché du travail a ajouté une contribution de 0,64 point de pourcentage par an à cette croissance, leur présence accrue sur le marché du travail flamand une contribution supplémentaire de 0,32 pp et, enfin, sur le marché du travail wallon, une contribution supplémentaire de 0,03 pp.

En 2020, les trois marchés du travail régionaux ont subi les conséquences de la crise sanitaire. Les flux de navetteurs, aussi, ont été temporairement affectés. En termes relatifs, ce sont les navettes de Bruxelles vers la Flandre qui ont subi le plus fort impact de la crise. L'augmentation structurelle observée avant la crise sanitaire a brusquement été interrompue et s'est convertie en une diminution au premier semestre de 2020. La reprise s'est toutefois déjà amorcée dès le second semestre de 2020 et s'est renforcée dans le courant de l'année 2021. En moyenne annuelle, les navettes sortantes de Bruxelles vers la Flandre ont encore augmenté de 2 900 personnes en 2019, ont à peine progressé en 2020 (+400 personnes), mais leur hausse a retrouvé un niveau de 1 800 personnes en 2021. S'agissant des navettes de Bruxelles vers la Wallonie, l'impact de la crise a été un peu plus limité (de +400 personnes en 2019 à -400 personnes en 2020), mais la reprise a été remarquablement forte (+1 200 personnes en 2021).

Les navetteurs flamands et wallons se rendant à Bruxelles ont été proportionnellement moins affectés, car ils sont relativement plus concentrés dans des branches (« administration publique et enseignement », « crédit et assurances ») dont l'emploi n'a pas été affecté par la crise sanitaire. En nombres absolus, les navetteurs flamands travaillant à Bruxelles ont diminué en 2020 de 2 200 personnes et les navetteurs wallons travaillant à Bruxelles de 300 personnes, mais cette baisse a déjà été effacée l'année dernière (respectivement +2 300 personnes et +700 personnes).

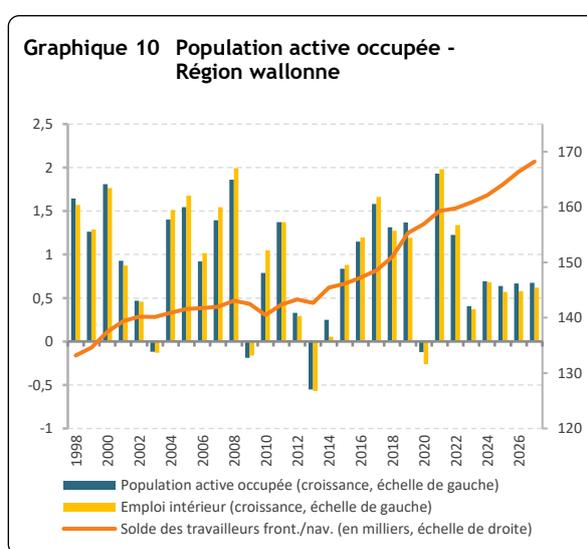
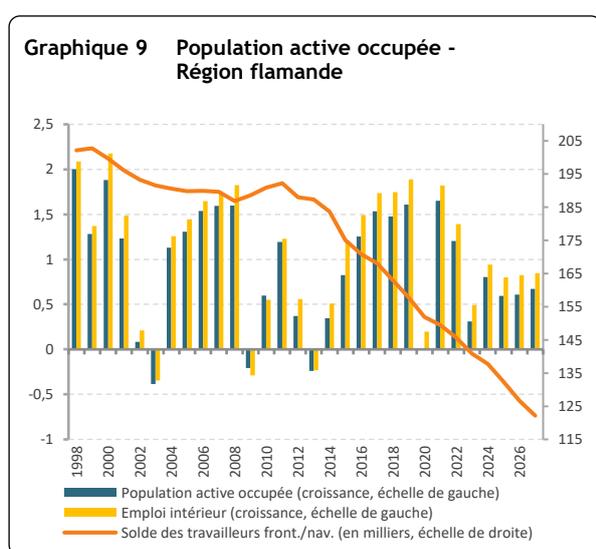
L'écart entre la croissance de la population active occupée bruxelloise et celle de l'emploi intérieur bruxellois a été moins prononcé au cours des deux dernières années. En 2020 (croissance de +0,09 % contre -0,43 %), cela s'explique principalement par l'impact relativement plus important de la crise sur les navettes sortantes de Bruxelles. En 2021 (croissance de +1,62 % contre +1,09 %), les branches d'activité marchande bruxelloises (et, en particulier, la branche « commerce et horeca ») ont subi plus longtemps les effets de la crise que leurs homologues flamandes et wallonnes. Les Bruxellois étant relativement plus représentés dans ces branches, leur part sur leur propre marché du travail a moins augmenté qu'auparavant.

Compte tenu des effets d'acquis de croissance de 2021, le flux de navetteurs bruxellois vers la Flandre devrait nettement s'accélérer en 2022 (+3 000 personnes) et celui vers la Wallonie devrait rester relativement dynamique (+1 100 personnes). En revanche, le flux de navetteurs flamands vers Bruxelles devrait augmenter moins fortement (+1 000 personnes) que l'an dernier et celui en provenance de Wallonie devrait se stabiliser. Pendant la période 2023-2027, les navettes de Bruxellois vers la Flandre continuent d'augmenter fortement (+2 800 personnes par an en moyenne), tandis que les navettes de Bruxellois vers la Wallonie retrouvent une progression plus faible (+400 personnes par an). Le flux de navetteurs wallons vers Bruxelles augmente légèrement (+300 personnes par an), tandis que le flux de navetteurs flamands vers Bruxelles diminue à peine (-100 personnes par an).

Par conséquent, le solde bruxellois des navetteurs et des frontaliers augmente, en moyenne, de 3 100 personnes par an au cours de la période 2022-2027, pour s'établir à -207 400 personnes en 2027. La croissance de la population active occupée bruxelloise (1,37 % par an en moyenne) redevient à moyen terme nettement supérieure à celle de l'emploi intérieur (0,54 % par an). Par rapport à la période pré-Covid,

l'écart entre ces deux croissances diminue quelque peu. En outre, la présence croissante des Bruxellois sur leur propre marché du travail ne contribue plus qu'à hauteur de 0,28 pp par an à la croissance de la population active occupée bruxelloise. La principale impulsion provient désormais de la présence accrue des Bruxellois sur le marché du travail flamand (dont la contribution à la croissance grimpe à 0,45 pp par an), tandis que leur présence accrue sur le marché du travail wallon apporte également une contribution légèrement plus élevée (0,08 pp par an).

Tant en Flandre (graphique 9) qu'en Wallonie (graphique 10), le solde des navetteurs et des frontaliers est positif (en 2019 : respectivement +157 700 et +155 300 personnes), les flux de navetteurs à destination de Bruxelles étant prépondérants. Pour ces deux régions, les navetteurs et les frontaliers jouent un rôle nettement moins important par rapport à l'emploi intérieur régional et les écarts entre la croissance de l'emploi intérieur et celle de la population active occupée sont beaucoup plus ténus qu'à Bruxelles.



Le flux de navetteurs wallons vers la Flandre a connu une tendance positive dans le passé récent pré-corona (+4 800 personnes cumulées au cours de la période 2015-2019), laquelle s'est significativement accélérée dans les années 2018-2019. Les navetteurs wallons ont ainsi légèrement augmenté leur part dans l'emploi intérieur flamand, laquelle est passée de 1,4 % en 2014 à 1,5 % en 2019, ce qui reste globalement un niveau modeste. Le flux de navetteurs flamands vers la Wallonie a légèrement diminué durant cette période (-300 personnes), de sorte que sa part dans l'emploi intérieur wallon a baissé de 1,8 % à 1,6 %. En outre, le solde de l'emploi frontalier flamand avec les Pays-Bas est également devenu moins positif durant cette période. Par conséquent, le solde global flamand des navetteurs et frontaliers a diminué de 26 000 personnes et la croissance de la population active occupée flamande (1,34 % par an en moyenne) a été nettement inférieure à la croissance de l'emploi intérieur flamand (1,61 % par an).

La Wallonie, par contre, a enregistré, au cours de la période 2015-2019, une croissance de sa population active occupée très légèrement supérieure à celle de son emploi intérieur (1,25 % par an contre 1,24 % par an), compte tenu de l'augmentation continue du solde wallon des navetteurs et des frontaliers (+9 900 personnes). Toujours au cours de cette période, tant le solde wallon des navetteurs avec la Flandre que le solde des travailleurs frontaliers avec le Luxembourg a augmenté, tandis que le solde positif des navetteurs avec Bruxelles n'a que légèrement diminué.

L'augmentation du flux des navetteurs wallons vers la Flandre a également été temporairement interrompue après le déclenchement de la pandémie, mais, là aussi, la reprise a déjà commencé dès le second semestre de 2020 et s'est accélérée l'année dernière. En moyenne annuelle, les navettes au départ de la Wallonie vers la Flandre ont encore augmenté de 2 200 personnes en 2019, ont progressé plus modérément en 2020 (+1 100 personnes) et ont à nouveau augmenté plus nettement l'année passée (+1 500 personnes). Le flux des navetteurs flamands vers la Wallonie a été relativement moins affecté par la crise sanitaire (-300 personnes en 2020, contre une stabilisation en 2019), mais a connu une évolution positive significative depuis le second semestre de 2020, portant l'augmentation annuelle moyenne pour 2021 à +700 personnes.

La croissance de la population active occupée flamande a été un peu moins en retrait de celle de l'emploi intérieur pendant les années de pandémie, tant en 2020 (0,00 % contre 0,20 %) qu'en 2021 (+1,65 % contre +1,82 %). Toutefois, le flux de travailleurs frontaliers flamands vers les Pays-Bas a très fortement baissé. En revanche, la part des navetteurs flamands dans l'emploi intérieur bruxellois a moins diminué que durant la période pré-Covid.

La croissance de la population active occupée wallonne au cours des deux dernières années a encore été soutenue par l'augmentation de l'emploi frontalier sortant. C'est principalement pour cette raison que la population active occupée wallonne a moins diminué, en 2020, que l'emploi intérieur (-0,12 % contre -0,26 %). En 2021, c'est le contraire qui a prévalu (croissance de 1,93 % contre 1,98 %), surtout en raison de la reprise relativement forte des navettes en provenance de Bruxelles. Il n'en reste pas moins que le marché du travail wallon a connu un très fort rebond l'année dernière, dans le sillage du choc de la crise sanitaire.

En tenant compte des effets d'acquis de croissance de 2021, le flux de navetteurs flamands vers la Wallonie continuerait à augmenter plus significativement cette année qu'avant la crise sanitaire (+600 personnes). Le flux de navetteurs wallons vers la Flandre se redresse fortement (+1 900 personnes) et renoue ainsi avec la tendance observée avant la crise Covid. Au cours de la période 2023-2027, les navettes wallonnes vers la Flandre continuent d'augmenter nettement (+1 600 personnes par an en moyenne), tandis que les navettes flamandes vers la Wallonie retrouvent une trajectoire de croissance plus faible (+200 personnes par an). Par conséquent, le solde des navettes wallonnes avec la Flandre continue d'augmenter à moyen terme.

Le solde des navettes flamandes avec Bruxelles se réduit fortement (voir ci-dessus), tandis que le solde flamand des travailleurs frontaliers continuerait de diminuer légèrement (-400 personnes par an), mais dans une bien moindre mesure que durant la période de crise sanitaire. Dès lors, le solde global flamand des navetteurs et travailleurs frontaliers diminue, en moyenne, de 4 600 personnes par an au cours de la période 2022-2027, pour ne plus s'élever qu'à 122 200 personnes en 2027. La croissance de la population active occupée flamande reste donc inférieure à celle de l'emploi intérieur flamand (croissance moyenne de 0,70 % par an, contre 0,88 % par an). Un nombre croissant d'emplois flamands sont en effet occupés par des navetteurs bruxellois et wallons (qui voient leur part dans l'emploi flamand passer, respectivement, à 2,2 % et 1,8 % en 2027). L'écart de croissance est toutefois moins marqué qu'avant la crise sanitaire, ce qui s'explique par la baisse moins prononcée de la part des navetteurs flamands dans l'emploi bruxellois.

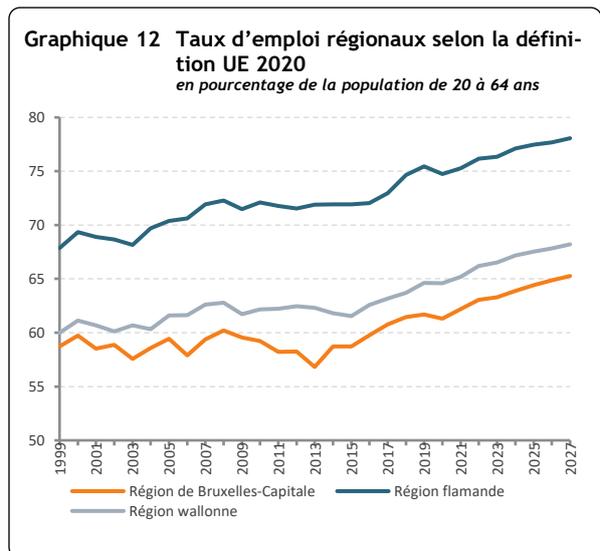
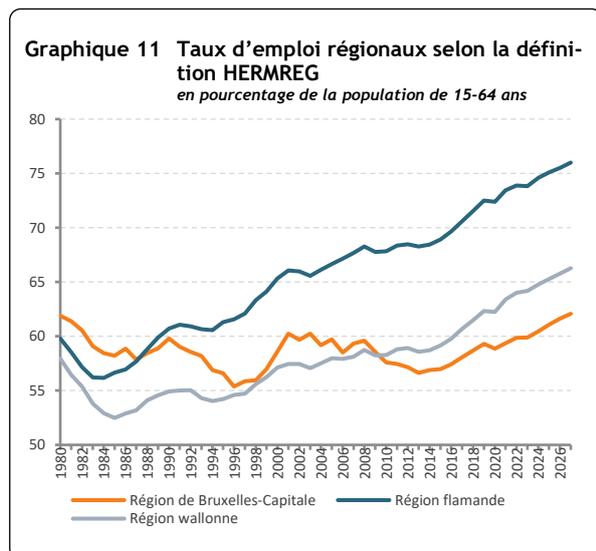
Le solde wallon des navetteurs et travailleurs frontaliers augmente au cours de la période 2022-2027 (+1 500 personnes par an, pour atteindre 168 200 personnes en 2027). Cette évolution s'explique surtout par l'amélioration du solde avec la Flandre, tandis que le solde wallon avec Bruxelles se réduit légèrement (voir ci-dessus) et que le solde wallon des frontaliers continue d'augmenter légèrement (+400 personnes par an). De ce fait, la croissance de la population active occupée wallonne (0,72 % par an en moyenne) dépasse légèrement celle de l'emploi intérieur wallon (0,69 % par an) et devient aussi un peu plus dynamique que celle de son homologue flamand. Dans les deux régions, cependant, la croissance de la population active occupée est nettement plus faible qu'à Bruxelles.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui travaille. Le graphique 11 montre le taux d'emploi selon la définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG²⁰ et la population âgée de 15 à 64 ans. Le graphique 12 présente le taux d'emploi, tel qu'il a été défini à l'origine dans le cadre de la stratégie UE 2020, et qui est toujours utilisé pour effectuer des comparaisons internationales : le rapport entre la population active occupée et la population, toutes deux limitées à la classe d'âge 20-64 ans, et mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT).

Au cours de la période 2015-2019, la croissance de la population active occupée s'est fortement accélérée dans les trois régions. En Flandre et en Wallonie, cette accélération a donné lieu à une augmentation particulièrement soutenue du taux d'emploi (selon la définition HERMREG), compte tenu de la croissance limitée de la population d'âge actif. Le taux wallon est ainsi passé de 58,7 % en 2014 à 62,3 % en 2019 (+3,6 points de pourcentage), le taux flamand de 68,5 % à 72,5 % (+4,0 pp). Comme expliqué plus haut, la croissance de la population active occupée a été sensiblement plus forte à Bruxelles que dans les deux autres régions, mais cet écart de croissance en faveur de Bruxelles a été encore plus marqué en ce qui concerne la population d'âge actif. Par conséquent, l'augmentation du taux d'emploi bruxellois (de 56,9 % à 59,3 % ; +2,4 pp) est restée en deçà de celle observée dans les deux autres régions durant cette période.

²⁰ Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier.



La crise sanitaire a mis fin brutalement, en 2020, à cette expansion de l'emploi. Mais l'emploi s'est fortement redressé l'an dernier. Les taux d'emploi flamand et wallon n'ont que très légèrement baissé en 2020 (respectivement de 72,5 % à 72,4 % et de 62,3 % à 62,2 %) et ils ont fortement augmenté l'année passée (jusqu'à, respectivement, 73,4 % et 63,4 %). Comme indiqué ci-dessus, la crise a eu, en 2020-2021, un impact relativement plus important sur la croissance de la population active occupée bruxelloise, de sorte que l'écart de croissance traditionnellement positif avec les deux autres régions a quasiment disparu (croissance moyenne de 0,85 % à Bruxelles contre 0,82 % en Flandre et 0,90 % en Wallonie). En outre, la période de pandémie a eu peu d'effets sur la croissance de la population d'âge actif (voir section 3.2.1), qui était encore nettement plus élevée à Bruxelles. Le taux d'emploi bruxellois a donc baissé plus sensiblement en 2020 (de 59,3 % à 58,9 %) et s'est redressé moins nettement en 2021 (à 59,4 %).

Les taux UE 2020 sont plus élevés que les taux HERMREG, parce que la classe d'âge des 15-19 ans (dans laquelle les taux d'emploi sont très inférieurs à la moyenne) est exclue de cet indicateur. En termes d'évolution durant la période 2015-2019, l'indicateur UE 2020 dresse un tableau relativement plus favorable, en comparaison avec l'indicateur HERMREG, pour le taux d'emploi bruxellois : son augmentation (+3,0 points de pourcentage) est plus proche de celle du taux flamand (+3,5 pp) et même légèrement supérieure à celle du taux wallon (+2,8 pp).

Pour des périodes plus courtes, les évolutions peuvent encore diverger davantage en fonction de l'indicateur utilisé (en partie aussi parce que le taux EFT est sujet à davantage de fluctuations statistiques). Ainsi, au niveau national, le taux administratif a baissé de 67,8 % en 2019 à 67,6 % en 2020 et est remonté à 68,7 % en 2021, tandis que le taux EFT a baissé de manière plus sensible en 2020 (de 70,5 % à 70,0 %) et a rebondi moins fortement en 2021 (jusqu'à 70,6 %). Ce dernier chiffre est certes influencé par un changement statistique dans l'EFT : à partir de 2021, les personnes qui sont au chômage temporaire pendant plus de trois mois ne sont plus comptabilisées dans l'emploi. Statbel estime que la progression du taux d'emploi (national) aurait été supérieure de 0,6 pp si les définitions n'avaient pas changé. Le biais serait également de cet ordre de grandeur pour chacune des régions. Cette modification ne peut donc pas expliquer pourquoi l'estimation EFT dresse, pour les deux dernières années écoulées aussi, un

tableau relativement plus favorable pour Bruxelles (augmentation de 61,7 % à 62,2 %) et moins favorable pour la Flandre (diminution de 75,5 % à 75,3 %), alors que les résultats pour la Wallonie (augmentation de 64,6 % à 65,2 %) sont plus en ligne avec l'estimation administrative.

En 2022, l'afflux de réfugiés ukrainiens renforce la croissance de la population d'âge actif, davantage encore à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. Cela pèse sur l'évolution des taux d'emploi régionaux. La croissance de la population active occupée fléchit quelque peu en Flandre et en Wallonie, mais s'accélère à Bruxelles, retrouvant un niveau plus élevé que dans les deux autres régions. Cela permet d'absorber la croissance – aussi – plus élevée de la population bruxelloise d'âge actif. Les taux d'emploi régionaux HERMREG augmentent pratiquement au même rythme dans les trois régions (pour passer à 59,8 % à Bruxelles, 73,9 % en Flandre et 64,0 % en Wallonie). En 2023, la croissance de la population d'âge actif continue d'être soutenue par l'afflux de réfugiés, tandis que le ralentissement conjoncturel entraîne un net fléchissement de la croissance de la population active occupée dans les trois régions. Le taux d'emploi augmente encore légèrement à Bruxelles (pour atteindre 59,9 %) et en Wallonie (64,2 %), mais diminue légèrement en Flandre (73,8 %).

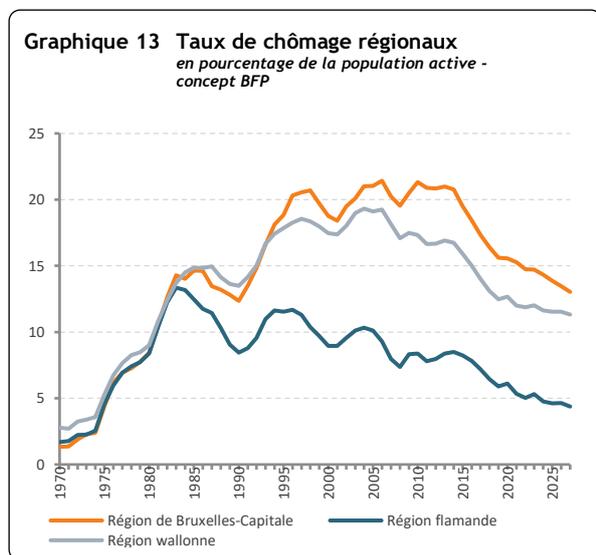
À partir de 2024, la croissance de la population active occupée retrouve un niveau plus élevé et le taux d'emploi est en hausse continue dans les trois régions. Durant les années 2024-2025, cette augmentation est renforcée par le retour des réfugiés en Ukraine qui donne un coup de frein à la croissance de la population d'âge actif. L'augmentation des taux d'emploi régionaux au cours de la période 2024-2027 est similaire dans les trois régions (Bruxelles : +2,2 pp, pour atteindre 62,1 % en 2027 ; Flandre : +2,2 pp, 76,0 % en 2027 ; Wallonie : +2,1 pp, 66,3 % en 2027). Tant la croissance de la population active occupée que celle de la population d'âge actif sont structurellement plus élevées à Bruxelles que dans les deux autres régions.

En projection (à partir de 2022), les taux UE 2020 suivent, par hypothèse, l'évolution des taux HERMREG, corrigés pour tenir compte de la croissance régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. Les différences d'évolution entre les deux indicateurs ne s'expliquent dès lors en principe que par des effets de composition. La plus forte augmentation de la population dans la classe d'âge des 15-19 ans en Flandre et à Bruxelles – étant donné les faibles taux d'emploi à ces âges – comprime légèrement l'évolution des taux HERMREG par rapport aux taux UE 2020. L'inverse est cependant vrai pour l'augmentation de l'emploi des personnes âgées de 65 ans et plus, qui n'est pas prise en compte dans les taux UE 2020.

En outre, nous supposons qu'à mesure que le chômage temporaire refluera jusqu'à son niveau d'avant-crise sanitaire au cours de cette année et de l'année prochaine, l'effet du changement de définition dans l'EFT s'estompera progressivement. Par conséquent, les taux UE 2020 augmentent davantage que les taux administratifs au cours des années 2022-2023. À partir de 2025, l'augmentation des taux UE 2020 est un peu moins prononcée que celle des taux HERMREG, étant donné que l'emploi des travailleurs de 65 ans et plus augmente fortement suite au relèvement de l'âge de la pension. Le premier facteur pèse davantage, de sorte que l'augmentation des taux UE 2020 sur l'ensemble de la période de projection 2022-2027 est légèrement plus prononcée que celle des taux administratifs (Bruxelles : +3,1 pp, pour atteindre 65,3 % en 2027 ; Flandre : +2,8 pp jusqu'à 78,1 % ; Wallonie : +3,0 pp jusqu'à 68,2 %).

3.2.3. Chômage et taux de chômage

Au cours de la période 2015-2019, le chômage²¹ a sensiblement baissé dans les trois régions. Le taux de chômage a reculé de 20,8 % à 15,6 % à Bruxelles, de 8,5 % à 5,9 % en Flandre et de 16,7 % à 12,5 % en Wallonie.



Cette évolution a pris fin brutalement avec l'éclatement de la crise sanitaire, qui a immédiatement donné lieu à d'importantes pertes d'emplois mais s'est également accompagné d'un ralentissement temporaire de la croissance de la population active. En moyenne annuelle, la croissance de la population active occupée a été nulle en Flandre, et même légèrement négative en Wallonie (-0,12 %). À Bruxelles, la croissance de la population active occupée est restée légèrement positive (+0,09 %), mais le ralentissement par rapport à 2019 y a été plus marqué (-2,05 points de pourcentage) qu'en Flandre (-1,61 pp) et en Wallonie (-1,49 pp). Le ralentissement de la croissance de la population active

a également été plus prononcé à Bruxelles (-1,15 pp) qu'en Flandre (-0,79 pp) et en Wallonie (-0,54 pp), car le choc négatif sur les taux d'activité des classes d'âge moyen et des plus jeunes y a été plus marqué (voir section 3.2.1). En conséquence, le taux de chômage en 2020 est resté stable à Bruxelles (à 15,6 %), tandis qu'il a légèrement augmenté en Flandre (de 5,9 % en 2019 à 6,1 % en 2020) et en Wallonie (de 12,5 % à 12,7 %).

La reprise de l'emploi s'est amorcée dès le second semestre de 2020 et s'est fortement accélérée dans le courant de l'année 2021, de sorte que la croissance de la population active occupée s'est accélérée de manière exceptionnelle l'an dernier (pour atteindre 1,62 % à Bruxelles, 1,65 % en Flandre et 1,93 % en Wallonie). De nouveau, cette accélération a été la moins prononcée à Bruxelles, où l'emploi du secteur marchand est plus durablement affecté par la crise sanitaire et où le soutien apporté via l'amélioration du solde des navetteurs a temporairement disparu. La reprise a, par contre, été remarquablement vive en Wallonie. Cela a toutefois été aussi le cas pour la croissance de la population active de cette région. Celle-ci a été stimulée, l'an dernier, par l'augmentation des taux d'activité dans toutes les classes d'âge. La croissance de la population active wallonne a ainsi été supérieure (+1,15 %) à celle de la population active flamande (+0,83 %) et s'est rapprochée de celle de la population active bruxelloise (+1,29 %), laquelle a encore bénéficié du soutien de la démographie. La baisse du taux de chômage wallon (lequel s'est établi à 12,0 % en 2021) a dès lors été un peu moins prononcée que celle du taux flamand (à 5,3 %). C'est le taux de chômage bruxellois qui a le moins reculé (à 15,3 %), illustrant une fois de plus que, des trois régions, c'est Bruxelles qui se remet le plus difficilement de la crise sanitaire.

²¹ Selon la définition du BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

Cette année, deux facteurs externes ont un impact à la hausse sur le chômage. Premièrement, une partie des réfugiés ukrainiens s'inscrivent comme demandeurs d'emploi. Ces personnes ne peuvent pas prétendre aux allocations de chômage mais peuvent, en principe, demander l'équivalent du revenu d'intégration. Selon les dernières données disponibles (pour le mois de mai), environ 2 500 demandeurs d'emploi ont été recensés, dont 500 à Bruxelles, 1 350 en Flandre et 650 en Wallonie. Deuxièmement, le changement apporté par le Forem au mode d'inscription des demandeurs d'emploi inscrits librement (il s'agit donc aussi de chômeurs non-indemnisés) joue également un rôle. Ce changement s'est traduit par une augmentation, au cours des cinq premiers mois de cette année, de pas moins de 8 000 personnes ayant ce statut administratif en Wallonie. Ces deux facteurs ont un effet à la hausse sur la population active (voir section 3.2.1).

En outre, nous nous attendons encore aussi à un effet à la hausse sur l'évolution du chômage provenant du ralentissement conjoncturel actuel, lequel devrait s'accompagner d'un fléchissement significatif de la croissance de l'emploi dans le courant de cette année. Toutefois, grâce à un effet d'acquis de croissance particulièrement important, la population active occupée continue de croître sensiblement cette année en Flandre et en Wallonie (respectivement de 1,21 % et de 1,22 %), tandis que la croissance à Bruxelles s'accélère même (pour atteindre 2,36 %), grâce à l'évolution plus favorable du solde des navetteurs. Malgré le fait que la croissance de la population active, aussi, s'accélère à Bruxelles (soutenue tant par l'afflux des réfugiés que par le mouvement de rattrapage des taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes), le taux de chômage diminue plus fortement cette année à Bruxelles (pour atteindre 14,8 %) qu'en Flandre (5,0 %) et – surtout – qu'en Wallonie (seulement une légère baisse pour atteindre 11,9 %). Sans rupture statistique dans les chiffres du chômage wallon, le taux de chômage wallon aurait cependant baissé d'environ 0,4 point de pourcentage de plus. L'effet à la hausse de cette rupture statistique sur le taux de chômage wallon perdure pendant toute la période de projection.

Les deux facteurs externes mentionnés ci-dessus font sensiblement augmenter la part des demandeurs d'emploi non indemnisés dans le chômage cette année. En chiffres absolus, le nombre de chômeurs diminue beaucoup moins en Flandre cette année que l'année dernière (-9 200 personnes contre -23 300 personnes) et il augmente même légèrement en Wallonie (+300 personnes contre -8 900 l'année dernière). Le nombre de chômeurs indemnisés diminue, cependant, presque autant que l'année dernière dans les deux régions (Flandre : -14 500 personnes cette année contre -17 600 personnes l'année dernière ; Wallonie : -7 000 contre -8 800). À Bruxelles, la diminution du nombre de chômeurs est plus forte cette année que l'année dernière (-1 600 personnes contre -400), mais la diminution du nombre de chômeurs indemnisés est encore plus importante (-3 800 personnes contre -1 700). En ce qui concerne la rupture statistique en Wallonie, il s'agit d'un effet durable à la hausse sur la part des chômeurs non indemnisés. Dans le cas des réfugiés, l'effet à la hausse s'accroît encore l'année prochaine mais est largement neutralisé au cours de la période 2024-2025.

Le ralentissement conjoncturel actuel devrait – en raison d'un effet d'acquis de croissance négatif – continuer de peser l'année prochaine sur la croissance de la population active occupée. Cette dernière devrait fléchir un peu plus en Flandre (croissance tombant à 0,31 %) qu'en Wallonie (0,41 %). Dans les deux régions, cela est partiellement compensé par le ralentissement de la croissance de la population active. Ce dernier est plus prononcé en Wallonie, où l'effet haussier de la modification du mode d'ins-

cription disparaît et où les réfugiés contribuent moins à la croissance. Par conséquent, le taux de chômage augmente davantage en Flandre (jusqu'à 5,3 %) qu'en Wallonie (jusqu'à 12,0 %). À Bruxelles aussi, la croissance de la population active occupée ralentit considérablement (pour s'établir à 1,20 %), mais elle reste à un niveau plus élevé que dans les deux autres régions. En outre, la croissance de la population active bruxelloise recule relativement fortement, de sorte que le taux de chômage bruxellois continue de baisser légèrement l'année prochaine (pour atteindre 14,7 %).

En 2024, la croissance de la population active occupée repart à la hausse en Flandre et en Wallonie et ralentit à peine par la suite. Au cours de la période 2024-2027, en moyenne, cette croissance est tout aussi soutenue dans les deux régions (0,67 % par an). L'évolution du chômage est dès lors déterminée par celle de la population active. La baisse des taux de chômage est importante en 2024, lorsque la croissance de la population active ralentit en raison d'une perte de dynamisme dans l'évolution des taux d'activité des travailleurs plus âgés et du retour des réfugiés en Ukraine. Cette baisse s'interrompt en 2025-2026, quand la croissance de la population active s'accélère sous l'impulsion de la réforme des pensions, et elle reprend quelque peu en 2027, lorsque cette réforme atteint sa vitesse de croisière. Sur l'ensemble de la période 2024-2027, la baisse du taux de chômage est plus marquée en Flandre (où ce taux atteint 4,4 % en 2027) qu'en Wallonie (où ce taux atteint 11,3 % en 2027). La croissance de la population active wallonne est légèrement inférieure à celle de la population active flamande, en raison de la contribution plus négative de la démographie dans le Sud du pays.

À Bruxelles, la croissance de la population active au cours de la période 2024-2027 reste structurellement plus élevée que dans les deux autres régions, grâce au soutien plus important de la démographie (qui s'affaiblit toutefois quelque peu au fil de la période de projection). Cela vaut cependant a fortiori pour la croissance de la population active occupée (qui, à Bruxelles, atteint en moyenne 1,16 % par an au cours de cette période), laquelle continue d'être alimentée par l'évolution favorable du solde des navetteurs. En outre, par rapport à la période qui a précédé la crise sanitaire, l'écart de croissance négatif en matière d'emploi intérieur de Bruxelles par rapport aux deux autres régions se réduit. Le taux de chômage bruxellois continue dès lors de baisser sensiblement durant cette période, pour atteindre 13,0 % en 2027.

Sur l'ensemble de la période 2022-2027, la baisse du taux de chômage est donc plus prononcée à Bruxelles (-2,2 points de pourcentage) qu'en Flandre (-1,0 pp) et en Wallonie (-0,7 pp). Dans cette dernière région, il faut bien garder à l'esprit la rupture statistique qui intervient en 2022. Le nombre de chômeurs diminue, durant cette période, de 8 800 personnes (-9,8 %) à Bruxelles, de 4 700 personnes (-2,3 %) en Wallonie et de 26 800 personnes (-15,3 %) en Flandre.

Au niveau national, le chômage diminue donc de 40 300 personnes et le taux de chômage baisse de 8,4 % en 2021 à 7,4 % en 2027. Au total, la baisse du taux de chômage national à moyen terme est plutôt modeste. Cela signifie que – plus encore que dans le passé récent – l'augmentation de l'emploi repose principalement sur la croissance de la population active. En outre, en fin de période, le taux de chômage en Flandre semble atteindre un niveau plancher. Toute nouvelle augmentation du taux d'emploi dans cette région devra donc provenir d'une augmentation du taux d'activité. Dans les deux autres régions, par contre, il subsiste encore de la marge pour une nouvelle baisse du taux de chômage. Cette dernière peut s'appuyer sur une croissance plus forte de l'emploi intérieur local, mais aussi sur une contribution

plus forte à la croissance de l'emploi intérieur flamand via un renforcement supplémentaire des soldes de navetteurs avec la Flandre.

Tableau 11 Perspectives régionales du marché du travail

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes 2014- 2020	2021- 2027
1. Emploi intérieur							
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)							
Royaume	4894,3	4980,3	5047,4	5069,2	5218,8	4746,5	5107,3
Région de Bruxelles-Capitale	710,7	718,5	726,8	729,1	742,0	701,9	731,8
Région flamande	2885,9	2938,4	2979,4	2994,0	3097,4	2778,7	3021,3
Région wallonne	1297,7	1323,4	1341,2	1346,1	1379,4	1265,8	1354,2
1.2. Différence en milliers							
Royaume	-0,8	86,0	67,0	21,8	37,4	47,9	46,4
Région de Bruxelles-Capitale	-3,1	7,8	8,3	2,2	3,2	2,8	4,5
Région flamande	5,7	52,5	41,0	14,6	25,9	34,4	30,2
Région wallonne	-3,4	25,7	17,7	5,0	8,3	10,7	11,7
1.3. Variation en pour cent							
Royaume	0,0	1,8	1,3	0,4	0,7	1,0	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	1,1	1,2	0,3	0,4	0,4	0,6
Région flamande	0,2	1,8	1,4	0,5	0,9	1,3	1,0
Région wallonne	-0,3	2,0	1,3	0,4	0,6	0,9	0,9
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)							
Royaume	82,9	83,0	83,0	83,0	83,0	81,9	83,0
Région de Bruxelles-Capitale	29,0	29,1	29,2	29,2	29,3	28,5	29,2
Région flamande	20,2	18,0	17,6	17,2	15,5	22,7	16,8
Région wallonne	33,7	35,8	36,2	36,6	38,1	30,7	37,0
3. Solde des navettes interrégionales (1)							
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-254,9	-254,9	-251,7	-247,9	-236,7	-263,9	-245,6
Région flamande	131,7	131,4	128,1	123,6	106,6	144,5	119,7
Région wallonne	123,2	123,5	123,5	124,3	130,1	119,4	126,0
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)							
4.1. Population active occupée, en milliers (1)							
Royaume	4977,3	5063,3	5130,4	5152,2	5301,8	4828,4	5190,3
Région de Bruxelles-Capitale	484,8	492,7	504,3	510,4	534,6	466,5	515,4
Région flamande	3037,8	3087,9	3125,1	3134,8	3219,6	2946,0	3157,7
Région wallonne	1454,7	1482,7	1500,9	1507	1547,6	1415,9	1517,2
4.2. Différence en milliers							
Royaume	-1,5	86,1	67,0	21,8	37,4	48,4	46,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	7,9	11,6	6,0	6,0	6,3	7,1
Région flamande	-0,1	50,1	37,2	9,7	21,2	29,3	26,0
Région wallonne	-1,8	28,1	18,2	6,1	10,2	12,8	13,3
4.3. Variation en pour cent							
Royaume	0,0	1,7	1,3	0,4	0,7	1,0	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	1,6	2,4	1,2	1,2	1,4	1,4
Région flamande	0,0	1,6	1,2	0,3	0,7	1,0	0,8
Région wallonne	-0,1	1,9	1,2	0,4	0,7	0,9	0,9

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes 2014- 2020	2021- 2027
5. Taux d'emploi (1)							
5.1. Taux d'emploi, définition HERMREG (2)							
Royaume	67,6	68,7	69,2	69,2	71,3	66,0	69,9
Région de Bruxelles-Capitale	58,9	59,4	59,8	59,9	62,1	58,0	60,6
Région flamande	72,4	73,4	73,9	73,8	76,0	70,6	74,6
Région wallonne	62,2	63,4	64,0	64,2	66,3	60,6	64,8
5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)							
Royaume	70,0	70,6	71,5	71,8	73,5	68,7	72,3
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	62,2	63,1	63,3	65,3	60,3	63,9
Région flamande	74,7	75,3	76,2	76,3	78,1	73,4	76,9
Région wallonne	64,6	65,2	66,2	66,5	68,2	63,1	67,0
6. Chômage							
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)							
Royaume	498,1	465,5	455,0	469,9	425,2	562,7	447,8
Région de Bruxelles-Capitale	89,3	88,9	87,3	88,0	80,1	100,0	85,3
Région flamande	197,8	174,5	165,3	176,1	147,7	227,1	161,6
Région wallonne	210,9	202,1	202,4	205,8	197,3	235,6	201,0
6.2. Différence en milliers							
Royaume	10,6	-32,6	-10,4	14,9	-11,2	-22,4	-10,4
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	-0,4	-1,6	0,7	-2,0	-4,0	-1,3
Région flamande	7,5	-23,3	-9,2	10,8	-7,1	-8,8	-7,2
Région wallonne	3,5	-8,9	0,3	3,4	-2,1	-9,6	-1,9
6.3. Variation en pour cent							
Royaume	2,2	-6,5	-2,2	3,3	-2,4	-3,8	-2,2
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	-0,5	-1,8	0,8	-2,3	-3,8	-1,5
Région flamande	3,9	-11,8	-5,3	6,5	-4,2	-3,7	-3,9
Région wallonne	1,7	-4,2	0,2	1,7	-1,0	-3,8	-0,9
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)							
Royaume	9,1	8,4	8,1	8,4	7,4	10,5	7,9
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,3	14,8	14,7	13,0	17,7	14,2
Région flamande	6,1	5,3	5,0	5,3	4,4	7,2	4,9
Région wallonne	12,7	12,0	11,9	12,0	11,3	14,3	11,7
6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)							
Royaume	9,0	8,4	8,1	8,4	7,4	9,9	7,9
Région de Bruxelles-Capitale	15,5	15,3	14,7	14,7	13,0	17,1	14,2
Région flamande	6,1	5,3	5,0	5,3	4,4	6,7	4,9
Région wallonne	12,6	12,0	11,9	12,0	11,3	13,7	11,7

(1) La valeur en fin de période, soit 2027, est présentée dans la colonne 2024-2027.

(2) Rapport entre la population active occupée (15 ans et plus) selon la définition HERMREG (emploi intérieur régional selon les Comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier) et la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

4. Comptes de revenus des ménages

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence. Les tableaux 12 à 15 reprennent les résultats pour la Belgique et chacune des trois régions du pays.

Les projections relatives aux revenus des ménages se basent sur les données publiées par l'ICN²² pour la période 1995-2019 selon le SEC 2010. La période de projection débute donc en 2020 et s'étend jusqu'en 2027. Sauf mention contraire, les résultats analysés ci-dessous sont exprimés en termes réels. Plus précisément, ils sont déflatés à l'aide du déflateur de la consommation privée pour la Belgique²³. Cette correction est particulièrement importante dans la période actuelle marquée par de fortes poussées inflationnistes (voir chapitre 2). La croissance des prix à la consommation privée a ainsi commencé à s'accélérer quelque peu en 2021 (2,2 %), avant de bondir à 7,4 % en 2022, pour ensuite ralentir à 3,1 % en 2023. L'évolution devrait se normaliser au cours de la période 2024-2027, le niveau des prix à la consommation privée progressant de 1,7 % par an en moyenne.

4.1. Revenus primaires

La crise sanitaire a entraîné une forte contraction des revenus primaires des ménages belges en 2020. Le solde des revenus primaires²⁴ a ainsi reculé de 4,6 % au niveau national. Pour mesurer l'ampleur de cette baisse, on se souviendra que la crise financière et économique s'était traduite par une diminution deux fois moindre des revenus primaires en 2009.

Les postes les plus touchés en 2020 ont été les revenus nets de la propriété (-13,5 %) ainsi que le revenu mixte des indépendants (-9,9 %). Malgré la mise en place de différentes mesures visant à les soutenir, les travailleurs indépendants ont davantage souffert de la crise sanitaire que les salariés en termes de revenus. La baisse des rémunérations perçues par les salariés (D.11) a en effet été bien moins prononcée, avec un recul de 2,8 % sensiblement plus faible que celui enregistré par l'activité économique. Cela s'explique notamment par le fait que l'emploi salarié a relativement bien résisté à la crise et que les entreprises ont encaissé une partie du choc à travers des pertes de productivité par tête.

Au niveau régional, c'est la Région bruxelloise qui a enregistré la plus forte baisse du solde des revenus primaires en 2020 (-4,9 %), devant la Wallonie et la Flandre (respectivement -4,7 % et -4,6 %). La différence s'explique pour l'essentiel par la plus forte contraction de la masse salariale versée aux travailleurs bruxellois. Par ailleurs, avec une chute du revenu mixte située autour de 11 %, les travailleurs indépendants wallons et bruxellois ont subi des pertes plus importantes que leurs homologues flamands au niveau agrégé (-9,3 %). Certaines branches concentrant l'emploi indépendant, telles que la construction

²² Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux 2020 », janvier 2022. Pour plus de détails concernant les données et la méthodologie relatives aux comptes de revenus de ménages, voir le rapport sur les Perspectives économiques régionales 2019-2024, BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2019).

²³ L'utilisation du déflateur de la consommation privée est indiquée pour analyser l'évolution du revenu disponible en termes réels puisque ce dernier est alloué par les ménages soit à la consommation, soit à l'épargne.

²⁴ Les chiffres relatifs au solde des revenus primaires présentés ici sont calculés hors cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12).

ou le « commerce et horeca », ont en effet enregistré un repli plus marqué de leur activité à Bruxelles et en Wallonie (cf. section 3.1).

En 2021, le redressement généralisé de l'activité économique s'est accompagné d'un rebond très net du solde des revenus primaires des ménages en Belgique (+4,8 %). Ce regain est néanmoins tempéré par la remontée de l'inflation (+2,2 % en 2021 pour le déflateur de la consommation privée, contre 0,6 % seulement l'année précédente). Malgré une croissance située autour de 5 %, le revenu mixte des indépendants et les revenus nets de la propriété ont été loin de compenser les pertes enregistrées en 2020. La masse salariale, en hausse de 4,3 %, a en revanche dépassé son niveau d'avant la crise dès 2021, soutenue par la forte progression de l'emploi.

Dans les trois régions, c'est également le redressement des rémunérations perçues par les salariés qui explique en grande partie celui du solde des revenus primaires. La masse salariale bruxelloise a augmenté de 4,8 % en 2021, un rythme plus élevé que celui projeté du côté flamand et wallon. Les salariés domiciliés à Bruxelles ont notamment bénéficié d'une croissance plus soutenue du salaire moyen par rapport aux deux autres régions. En ce qui concerne l'évolution du revenu mixte, c'est la Flandre qui affiche le plus fort rebond en 2021 (+5,5 %), surtout en raison de la croissance plus rapide du nombre de travailleurs indépendants.

Les résultats des projections pour 2022 et 2023 sont fortement affectés par le pic historique de l'inflation prévu en 2022 et par l'indexation des revenus qui intervient habituellement avec un certain retard par rapport à l'inflation et ne produirait pleinement ses effets qu'en 2023. Par conséquent, l'indexation serait moins élevée que l'inflation en 2022 tandis que l'inverse prévaudrait l'année suivante, avec à la clé un impact important sur l'évolution des revenus.

Sur l'ensemble des années 2022-2023, le solde des revenus primaires en Belgique devrait augmenter de 1,8 % par an en moyenne. En 2022, l'activité économique fléchissant en cours d'année, la progression de toutes les composantes du solde des revenus primaires ralentirait fortement par rapport à l'année précédente. La croissance de la masse salariale baisserait notamment à 1,5 %, malgré la hausse encore soutenue de l'emploi salarié et du salaire nominal par tête. En effet, l'inflation dépasserait largement l'indexation des salaires en 2022, pesant ainsi sur la croissance réelle de la masse salariale. En 2023, la situation se dégraderait davantage encore au niveau des revenus nets de la propriété et du revenu mixte des indépendants. Toutefois, ces évolutions défavorables devraient être largement compensées par le regain de croissance attendu du côté des rémunérations des salariés en 2023 (3,4 %). Ce regain intervient en dépit de la faiblesse des créations d'emplois salariés au niveau national en 2023. Il s'explique par l'impact retardé de l'indexation automatique des salaires qui devrait se faire sentir pleinement cette année-là et dépasser l'inflation.

À l'échelle régionale, la Région bruxelloise se détacherait nettement des deux autres avec une croissance du solde des revenus primaires de 2,7 % par an en moyenne sur la période 2022-2023, contre 1,8 % en Wallonie et 1,7 % en Flandre. La différence résulte surtout d'une progression bien plus rapide de la masse salariale bruxelloise en 2022 et 2023, en raison d'une augmentation plus importante de la population en emploi salarié (cf. section 3.2.2). Elle provient aussi d'une croissance plus élevée des revenus nets de la propriété du côté bruxellois en 2022. Globalement, les trois régions affichent néanmoins le même schéma d'évolution de la masse salariale pour ces deux années que celui évoqué pour l'ensemble

du pays. Ainsi, étant donné la forte inflation de 2022 et l'effet retardé de l'indexation automatique en 2023, la croissance de la masse salariale devrait ralentir en 2022 (1,3 % en Flandre, 1,6 % en Wallonie et tout de même 3,0 % à Bruxelles) avant de rebondir en 2023 (respectivement 3,3 %, 3,5 % et 4,4 %).

Au cours de la période 2024-2027, la croissance du solde des revenus primaires au niveau national se normalise à hauteur de 1,3 % par an en moyenne. Cette évolution reste plus dynamique que celle observée durant les dix années qui ont précédé la crise sanitaire (0,9 % par an). Durant cette période 2024-2027, les principales composantes des revenus primaires devraient enregistrer des évolutions assez proches en moyenne. La croissance des revenus nets de la propriété, soutenue par la remontée des taux d'intérêt, serait la plus élevée (1,6 % par an), devant le revenu mixte des indépendants (1,4 % par an). Enfin, la masse salariale progresserait de 1,2 % par an en moyenne, un rythme tout juste inférieur à celui observé au cours de la décennie précédente. Par rapport aux dix années ayant précédé la crise sanitaire, la croissance du nombre de travailleurs salariés domiciliés en Belgique serait en léger retrait sur la période 2024-2027 mais cela devrait être compensé par une augmentation un peu plus élevée du salaire nominal par tête.

Du côté des régions, la croissance du solde des revenus primaires continuerait à moyen terme à être plus rapide en Région bruxelloise qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 1,6 %, 1,3 % et 1,2 % par an entre 2024 et 2027). Toutefois, par rapport à la décennie 2010-2019, le différentiel en faveur de Bruxelles se réduit dans la mesure où les deux autres régions devraient connaître une accélération plus forte de la croissance du solde des revenus primaires à moyen terme.

Sur la période 2024-2027, la Région flamande se distingue de ses voisines par une progression plus dynamique des revenus nets de la propriété ainsi que du revenu mixte des indépendants. Pour ce dernier poste, la Flandre confirme ainsi la croissance soutenue du nombre de travailleurs indépendants déjà observée au cours des dernières années mais aussi une augmentation plus importante du revenu mixte par tête. Comme c'était déjà le cas durant la décennie précédente, la Région wallonne se caractérise à l'inverse par une croissance moins élevée du revenu mixte attendue entre 2024 et 2027 qui s'explique surtout par la relative faiblesse des créations d'emplois indépendants. Enfin, pour la Région bruxelloise, il faut surtout souligner la croissance sensiblement plus élevée de la masse salariale au cours de la période 2024-2027 par rapport aux deux autres régions. Cet écart s'explique uniquement par l'augmentation deux fois plus rapide de la population bruxelloise occupant un emploi salarié (+1,2 % par an de 2024 à 2027, contre +0,6 % en Flandre et en Wallonie, cf. section 3.2.2) alors que l'évolution du salaire nominal par tête est pratiquement identique entre les trois régions.

4.2. Prestations sociales et impôts

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont mis en place une série de mesures visant à soutenir les revenus des ménages belges. Les principaux dispositifs concernaient le chômage temporaire pour les salariés ainsi que le droit passerelle et diverses primes pour les indépendants. L'ampleur de ces mesures se reflète notamment dans la forte hausse des prestations sociales au bénéfice des ménages.

En 2020, les prestations sociales pour l'ensemble de la Belgique ont ainsi bondi de 12,4 %. Les montants en valeur nominale dédiés au chômage temporaire et au droit passerelle dans le cadre du Covid ont atteint respectivement 4,2 et 3,4 milliards d'euros durant cette première année de la crise²⁵. À titre de comparaison, les dépenses nominales liées aux allocations du régime classique du chômage s'élevaient à 5,1 milliards d'euros. Malgré la baisse du nombre de chômeurs indemnisés en 2020, les allocations de chômage ont progressé de 6,2 %, en raison notamment du gel de la dégressivité des allocations instauré en réponse à la crise sanitaire (du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2021). D'autres catégories de prestations sociales, certes de moindre ampleur, ont encore enregistré de fortes hausses en 2020, comme notamment la garantie de revenus aux personnes âgées, le revenu d'intégration ou encore les indemnités maladie-invalidité.

Parmi les régions, c'est à Bruxelles que la hausse totale des prestations sociales aurait été la plus élevée, avec une croissance de 16,2 % pour 2020, contre 12,3 % en Flandre et 11,5 % en Wallonie. Cela s'explique en grande partie par le poids relativement plus important du côté bruxellois des dépenses allouées au chômage temporaire et au droit passerelle Covid.

Malgré le recul de 2,4 % au niveau national en 2021, le niveau global des prestations sociales est resté élevé par rapport à la situation qui prévalait avant la crise. La plupart des mesures publiques de soutien ont en effet été maintenues cette année-là, même si leur ampleur a fortement diminué. C'est le cas en particulier pour les dépenses allouées au chômage temporaire et au droit passerelle Covid qui ont baissé de, respectivement, 55 % et 40 % en termes réels par rapport à l'année précédente. Le redressement de l'activité économique en 2021 a en effet réduit la nécessité pour les entreprises de recourir à ces deux mesures qui représentaient tout de même encore un montant total de 4 milliards d'euros. En revanche, les dépenses liées à la garantie de revenus aux personnes âgées ainsi qu'au revenu d'intégration ont continué à croître fortement en 2021.

Au niveau régional également, les prestations sociales devraient se maintenir à un niveau élevé en 2021, malgré le léger recul attendu suite à la diminution du recours au chômage temporaire et au droit passerelle. La Région bruxelloise enregistrerait la baisse la plus importante (-2,8 %, contre -2,4 % en Flandre et -2,2 % en Wallonie) mais le niveau global des prestations sociales y resterait le plus haut par rapport à la situation d'avant crise (+13 % par rapport à 2019 en termes réels, contre respectivement +10 % et +9 % pour les Régions flamande et wallonne).

En 2022, le montant des prestations sociales dont bénéficient les ménages belges continuerait à baisser en termes réels mais de façon moins marquée (-1,6 %) que l'année passée. Suite à l'arrêt programmé de la plupart des mesures publiques de soutien face à la crise sanitaire, les dépenses dédiées au chômage temporaire et au droit passerelle Covid se contracteraient encore fortement en 2022 pour ne plus représenter que 0,7 milliard d'euros en valeur nominale. Les allocations de chômage devraient également reculer (-8,2 %), sous l'effet de la diminution du nombre de chômeurs indemnisés en Belgique (-7,4 %). À l'inverse, plusieurs catégories de prestations sociales devraient croître plus rapidement en 2022 en termes réels. Cette accélération reflète principalement le relèvement progressif (sur la période 2021-

²⁵ Les dépenses liées au chômage temporaire Covid et au droit passerelle Covid sont désormais enregistrées en tant que « prestations d'assistance sociale en espèces » (D.623) dans le cadre de la comptabilité nationale.

2024) de la pension minimum ainsi que des minima en matière de revenu (équivalent) d'intégration, d'allocations aux handicapés et de la garantie de revenus aux personnes âgées. Dans le cas de l'équivalent du revenu d'intégration, la croissance plus élevée attendue en 2022 s'explique, en outre, par l'arrivée des réfugiés ukrainiens en Belgique qui peuvent bénéficier de cette aide. L'impact de cette prise en charge des réfugiés ukrainiens devrait s'étendre sur la période 2022-2024 et culminer en 2023.

La diminution en termes réels des prestations sociales en 2022 concerne les trois régions belges mais avec des évolutions différentes. Ces différences reflètent notamment l'impact du relèvement de la pension minimum qui joue davantage en Flandre et en Wallonie, étant donné que le poids des pensions est relativement plus élevé dans ces deux régions qu'à Bruxelles. Cette dernière devrait par ailleurs enregistrer une forte baisse des allocations de chômage en 2022, après une stagnation l'année passée. En définitive, les Régions flamande et wallonne devraient enregistrer un recul de l'ensemble des prestations sociales (respectivement -1,5 % et -1,1 %) mais, comme au niveau national, ce recul serait moins marqué que l'année précédente. Du côté de la Région bruxelloise, la baisse des prestations sociales devrait au contraire s'intensifier et être sensiblement plus prononcée que dans le reste du pays (-4,3 %).

Après deux années consécutives de baisse en termes réels, les projections tablent sur le retour d'une croissance soutenue des dépenses de prestations sociales au niveau national en 2023 (3,2 %). Les moyens alloués au chômage temporaire et au droit passerelle Covid étant totalement supprimés en 2023, ces mesures ne contribueraient plus de manière négative à l'évolution des prestations sociales comme c'était très nettement le cas les deux années précédentes. Par ailleurs, d'autres facteurs devraient alimenter une croissance élevée en 2023, notamment pour les pensions (relèvement progressif du montant minimum) et pour les allocations de chômage (relèvement progressif des minima, hausse du nombre de chômeurs indemnisés alors que la croissance économique ralentit). Comme indiqué plus haut, l'arrivée des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine entraînerait en outre une augmentation particulièrement forte des dépenses consacrées à l'équivalent du revenu d'intégration en 2023.

Au niveau régional, la croissance en 2023 de l'ensemble des prestations sociales serait identique en Flandre et en Wallonie (3,3 %). La Région bruxelloise devrait connaître une progression moins dynamique (2,5 %), essentiellement en raison de la croissance moins importante des dépenses liées aux pensions.

À partir de 2024, la croissance des prestations sociales pour l'ensemble de la Belgique ralentirait progressivement et atteindrait 1,9 % par an en moyenne sur l'ensemble de la période 2024-2027. Ce chiffre reste plus élevé que la moyenne de 1,1 % observée durant la décennie qui a précédé la crise sanitaire. En ligne avec l'amélioration de la situation sur le marché du travail à moyen terme (recul du nombre de chômeurs), les dépenses de chômage repartiraient à la baisse en moyenne sur la période 2024-2027. Cette baisse n'atteindrait toutefois que 0,7 % par an, un rythme sensiblement moins élevé qu'avant la crise. Avec le départ supposé de la majorité des réfugiés ukrainiens, les dépenses de l'équivalent du revenu d'intégration seraient en recul sur cette période. En matière de pensions, le vieillissement de la population en Belgique continue à alimenter la croissance des dépenses. De plus, le relèvement progressif du montant de la pension minimum pousserait les dépenses à la hausse jusqu'en 2024. À partir de 2025, cette impulsion disparaissant et l'âge légal de la pension étant relevé, la croissance des dépenses liées aux pensions ralentirait pour tomber à 2,6 % par an en moyenne entre 2024 et 2027. En ce qui

concerne l'impôt sur le revenu des ménages belges, les projections tablent sur une croissance de 2,3 % par an sur cette même période. Ces projections intègrent la réforme du précompte professionnel qui affecte l'impôt des personnes physiques (IPP) à la hausse pour les années 2025 et 2026 (après avoir pesé à la baisse de 2022 à 2024). Comparée à la décennie 2010-2019 durant laquelle l'IPP a augmenté de 1,0 % par an en moyenne, la progression attendue à moyen terme serait donc sensiblement plus rapide.

Au fil des années 2024 à 2027, la croissance des prestations sociales devrait ralentir de façon progressive dans les trois régions. Sur l'ensemble de cette période, Bruxelles devrait, comme par le passé, enregistrer une hausse des prestations sociales moins dynamique que dans les deux autres régions (1,3 % par an en moyenne, contre 1,9 % en Wallonie et 2,0 % en Flandre). Une partie importante de cet écart s'explique par les dépenses liées aux pensions qui, du côté bruxellois, ont à la fois une importance relative plus faible et devraient progresser moins rapidement à moyen terme. En matière d'IPP, la hausse des prélèvements sur le revenu devrait être plus forte pour les ménages bruxellois, en ligne avec la progression plus soutenue de leurs revenus primaires. En moyenne sur la période 2024-2027, la croissance de l'IPP atteindrait ainsi 2,8 % par an à Bruxelles, 2,3 % en Flandre et 2,2 % en Wallonie.

4.3. Revenu disponible

L'ajout au solde des revenus primaires (analysés à la section 4.1) des différentes composantes du compte de distribution secondaire du revenu (dont les plus importantes, les prestations sociales et les impôts à charge des ménages, ont été discutés à la section 4.2) permet de calculer le revenu disponible des ménages. L'évolution de ce solde, par région, durant la période de projection est décrite ci-dessous, en mettant en exergue les principaux éléments qui permettent de l'expliquer.

En 2020, malgré le net recul des revenus primaires dû à la crise sanitaire, le revenu disponible des ménages belges est parvenu à conserver une croissance réelle positive (0,6 %), grâce aux mesures massives de soutien des pouvoirs publics. De même, au niveau régional, le revenu disponible aurait augmenté de 0,8 % en Wallonie, 0,7 % à Bruxelles et 0,5 % en Flandre. En 2021, cette croissance se serait accélérée nettement, pour atteindre 2,2 % à Bruxelles et 1,9 % dans les deux autres régions ainsi qu'au niveau national. Cette accélération résulte principalement de la combinaison du redressement des revenus primaires et du maintien, certes à un niveau moins élevé qu'en 2020, des aides publiques. Alors que l'inflation avait déjà commencé à augmenter en 2021, elle a encore grimpé fortement en 2022. L'indexation des salaires et des prestations sociales suivant l'inflation avec un certain retard, elle serait moins élevée que l'inflation en 2022, ce qui pèse sur la progression du revenu disponible réel. En 2023, par contre, l'effet inverse est attendu : l'inflation, tout en se maintenant à un niveau élevé, devrait ralentir nettement et serait dès lors inférieure à l'indexation. Sur l'ensemble des années 2022-2023, le revenu disponible réel des ménages progresserait quasiment au même rythme dans les trois régions (en moyenne, 1,4 % par an à Bruxelles et en Flandre, 1,5 % en Wallonie).

Au cours de la période 2024-2027, on devrait retrouver des rythmes de progression similaires pour l'inflation et l'indexation, ainsi qu'une normalisation de la croissance des différentes composantes du revenu disponible, dans un contexte toutefois caractérisé par le vieillissement de la population qui alimente en particulier la croissance des pensions. Dans ces conditions, le revenu disponible réel des ménages en Belgique augmenterait de 1,4 % par an en moyenne durant la période 2024-2027. Ce rythme

est supérieur de 0,5 point de pourcentage à celui observé durant la période 2010-2019. À l'échelle régionale, malgré des progressions de certaines de ses composantes parfois très différenciées, la croissance du revenu disponible réel des ménages serait très semblable entre les trois régions. Bruxelles tire un avantage de la progression plus rapide de sa population active occupée en termes de revenus primaires, mais ce dernier est en partie compensé par une moindre hausse des prestations sociales, particulièrement des pensions. Le revenu disponible des ménages bruxellois devrait ainsi enregistrer une croissance légèrement plus élevée par rapport aux deux autres régions, avec une hausse de 1,5 % par an sur la période 2024-2027, contre 1,4 % en Flandre et 1,3 % en Wallonie. À titre de comparaison, ces taux étaient de 1,2 % à Bruxelles durant la décennie précédente, contre 0,8 % pour les Régions flamande et wallonne.

Le pouvoir d'achat des ménages peut être mesuré, au niveau macro-économique, au moyen du revenu disponible réel par habitant. La prise en compte de la croissance démographique, qui a été nettement plus dynamique à Bruxelles que dans les deux autres régions au cours de la période 2010-2019²⁶, donne lieu à un constat plus contrasté. En moyenne durant cette période, le revenu disponible réel par tête a ainsi crû de 0,4 % par an en Wallonie, de 0,2 % en Flandre et a enregistré une croissance nulle à Bruxelles. Au cours de la période 2024-2027, la croissance démographique serait assez semblable dans les trois régions (voir Tableau 10). La population augmenterait le plus faiblement à Bruxelles (0,1 %), suivie de la Wallonie (0,2 %) et de la Flandre (0,3 %). Dès lors, la progression du revenu disponible réel par tête atteindrait 1,4 % par an en moyenne pour les ménages bruxellois, 1,1 % pour les ménages flamands et 1,2 % pour les ménages wallons.

²⁶ Au cours de la période 2010-2019, la croissance annuelle moyenne de la population s'est élevée à 1,2 % à Bruxelles, 0,6 % en Flandre et 0,4 % en Wallonie. La croissance bruxelloise plus dynamique provient essentiellement de la sous-période 2010-2015 durant laquelle les croissances annuelles moyennes de la population se sont élevées à, respectivement, 1,5 %, 0,6 % et 0,5 %.

Tableau 12 Comptes de revenus des ménages - Belgique
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	Moyennes		
					2024- 2027	2010- 2019	2021- 2027
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,4	10,5	2,2	-7,3	1,1	2,7	1,3
Revenu mixte (B.3n)	-9,9	5,0	1,0	-1,1	1,4	1,3	1,5
Salaires et traitements bruts (D.11)	-2,8	4,3	1,5	3,4	1,2	1,3	2,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	-13,5	5,4	2,1	0,2	1,6	-2,1	2,0
2. Solde des revenus primaires (1)	-4,6	4,8	1,6	2,1	1,3	0,9	1,9
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	12,4	-2,4	-1,6	3,2	1,9	1,1	1,0
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-1,2	3,3	2,2	1,2	2,3	1,0	2,3
Cotisations sociales à la charge des ménages	-0,4	2,2	-1,1	3,1	1,3	1,0	1,4
Solde des autres transferts courants (D.7)	-22,7	62,5	3,2	15,3	-4,3	10,4	7,1
4. Revenu disponible (B.6n)	0,6	1,9	0,5	2,4	1,4	0,9	1,5
Revenu disponible par tête	0,2	1,5	-0,4	1,8	1,1	0,3	1,1
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>0,6</i>	<i>2,2</i>	<i>7,4</i>	<i>3,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>2,8</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 13 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	Moyennes		
					2024- 2027	2010- 2019	2021- 2027
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,4	10,5	2,6	-7,1	0,9	2,9	1,3
Revenu mixte (B.3n)	-10,9	4,0	0,6	-1,5	1,2	1,6	1,1
Salaires et traitements bruts (D.11)	-3,3	4,8	3,0	4,4	1,8	1,9	2,7
Revenus nets de la propriété (D.4)	-12,9	5,9	3,3	0,4	1,5	-1,9	2,2
2. Solde des revenus primaires (1)	-4,9	5,1	2,7	2,8	1,6	1,5	2,4
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	16,2	-2,8	-4,3	2,5	1,3	0,6	0,1
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,4	3,7	3,2	1,8	2,8	0,6	2,8
Cotisations sociales à la charge des ménages	-2,2	2,7	0,0	3,8	1,7	1,4	1,9
Solde des autres transferts courants (D.7)	-2,0	27,8	4,0	15,5	-4,5	15,4	3,6
4. Revenu disponible (B.6n)	0,7	2,2	0,4	2,5	1,5	1,2	1,5
Revenu disponible par tête	0,3	1,8	-0,8	1,6	1,4	0,0	1,2
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>0,6</i>	<i>2,2</i>	<i>7,4</i>	<i>3,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>2,8</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 14 Comptes de revenus des ménages - Région flamande
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	Moyennes		
					2024-2027	2010-2019	2021-2027
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,4	10,6	2,3	-7,2	1,2	2,9	1,4
Revenu mixte (B.3n)	-9,3	5,5	1,3	-0,8	1,6	1,4	1,8
Salaires et traitements bruts (D.11)	-2,6	4,3	1,3	3,3	1,2	1,3	1,9
Revenus nets de la propriété (D.4)	-13,5	5,2	2,0	0,3	1,7	-2,1	2,1
2. Solde des revenus primaires (1)	-4,6	4,8	1,4	2,0	1,3	0,9	1,9
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	12,3	-2,4	-1,5	3,3	2,0	1,3	1,0
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-1,5	3,6	2,1	1,3	2,3	1,3	2,3
Cotisations sociales à la charge des ménages	-1,1	2,4	-1,3	3,1	1,4	1,0	1,4
Solde des autres transferts courants (D.7)	-28,6	85,0	-1,6	15,4	-4,2	8,4	8,5
4. Revenu disponible (B.6n)	0,5	1,9	0,5	2,3	1,4	0,8	1,5
Revenu disponible par tête	0,0	1,4	-0,4	1,6	1,1	0,2	1,0
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>0,6</i>	<i>2,2</i>	<i>7,4</i>	<i>3,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>2,8</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne
Taux de croissance réelle (%)

	2020	2021	2022	2023	Moyennes		
					2024-2027	2010-2019	2021-2027
1. Compte d'affectation des revenus primaires							
Excédent d'exploitation (B.2n)	1,2	10,2	1,9	-7,5	1,0	2,4	1,1
Revenu mixte (B.3n)	-11,0	4,0	0,2	-1,7	0,8	0,9	0,8
Salaires et traitements bruts (D.11)	-2,9	4,2	1,6	3,5	1,2	1,1	2,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	-13,7	5,5	1,9	-0,1	1,4	-2,4	1,8
2. Solde des revenus primaires (1)	-4,7	4,5	1,5	2,2	1,2	0,7	1,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu							
a. Ressources							
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	11,5	-2,2	-1,1	3,3	1,9	1,0	1,1
b. Emplois							
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,7	2,6	2,3	0,7	2,2	0,4	2,1
Cotisations sociales à la charge des ménages	-1,6	1,9	-1,2	3,1	1,3	0,8	1,3
Solde des autres transferts courants (D.7)	-22,3	41,9	16,8	15,0	-4,4	13,6	6,9
4. Revenu disponible (B.6n)	0,8	1,9	0,3	2,7	1,3	0,8	1,5
Revenu disponible par tête	0,6	1,7	-0,2	2,3	1,2	0,4	1,2
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>0,6</i>	<i>2,2</i>	<i>7,4</i>	<i>3,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>2,8</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

5. Finances publiques

5.1. Introduction

Ce chapitre présente les perspectives des finances publiques des communautés et régions individuelles, pour lesquelles, contrairement aux autres modules du modèle HERMREG, une optique institutionnelle est considérée. Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles nous présentons les perspectives à moyen terme sont la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté flamande (y compris la Région flamande), la Région wallonne et la Communauté française. Il est à noter que, comme dans l'édition précédente des Perspectives régionales, un compte consolidé pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune est présenté (au lieu d'un compte individuel pour chacune).

La projection de finances publiques a pour point de départ les comptes provisoires de 2021 publiés par l'ICN en avril 2022 complétés, le cas échéant, d'informations plus récentes. Pour 2022 et à moyen terme, la projection est déterminée par les évolutions macroéconomiques et démographiques attendues, par une modélisation des dépenses et des recettes tenant compte à la fois de leurs déterminants structurels et des législations en place, par une analyse des décisions budgétaires annuelles et pluriannuelles prises aux différents niveaux de pouvoir et, le cas échéant, par des hypothèses interprétatives de ces décisions quand l'information est lacunaire (par exemple, en matière de timing et de composition de certains plans de relance). Les mesures annoncées sont prises en compte pour autant que des décisions existent quant à leurs modalités.

La section suivante présente le compte de l'ensemble des communautés et régions et puis les comptes individuels des entités fédérées.

5.2. Ensemble des communautés et régions

Le solde de financement des entités fédérées s'est amélioré en 2021. Les dépenses liées à la crise sanitaire ont été d'une moindre ampleur qu'en 2020 et les recettes de la loi spéciale de financement (LSF) ont bénéficié du rebond de l'activité économique et d'un solde du décompte important. Cette amélioration a été atténuée par le ralentissement du rythme des enrôlements à l'IPP, par le coût des inondations de juillet 2021 et par la mise en place des divers plans de relance.

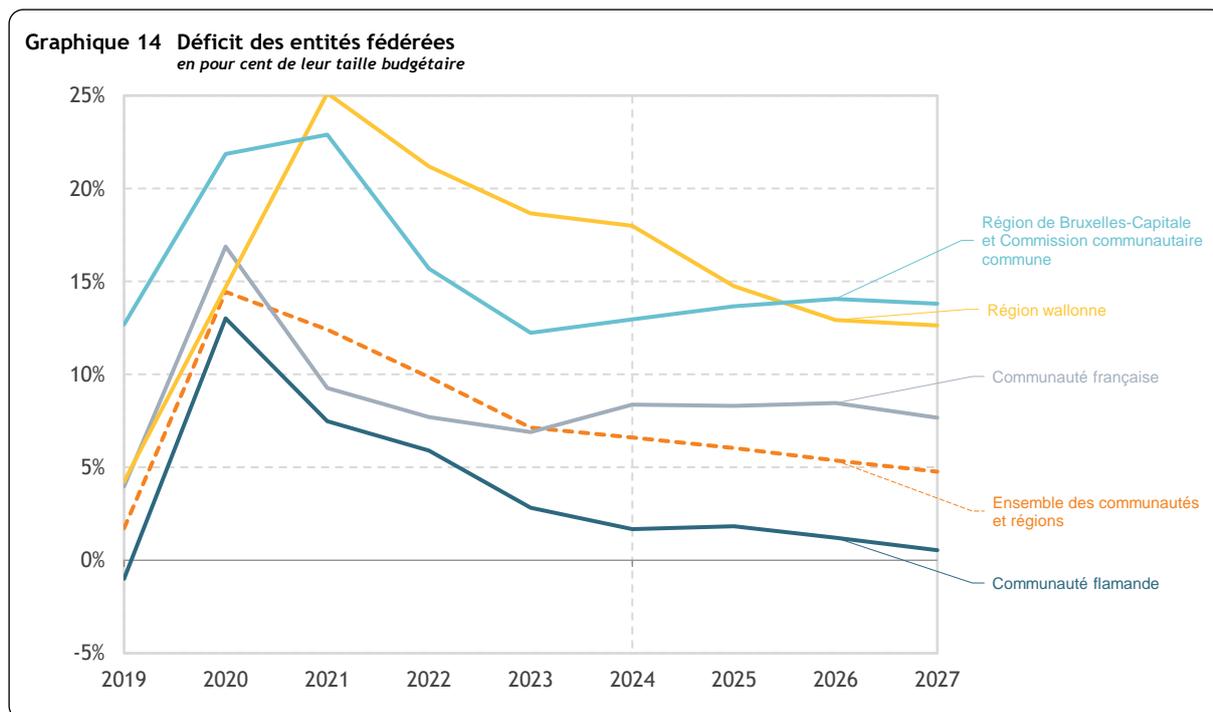
Malgré l'augmentation des dépenses des plans de relance et la hausse de l'inflation, l'amélioration des finances régionales se poursuit en 2022, essentiellement en raison de la réduction des dépenses liées à la crise sanitaire et aux inondations et du contrecoup du ralentissement du rythme des enrôlements à l'IPP de l'année précédente. La hausse de l'inflation n'impacte pas entièrement les recettes des entités fédérées en 2022. Certains impôts, comme les additionnels à l'IPP, sont influencés par l'inflation avec retard. Les transferts de la LSF ont été calculés avec les paramètres du Budget économique de février. Le surcroît d'inflation générera un solde du décompte positif en 2023.

À moyen terme, la disparition des dépenses liées à la crise sanitaire et aux inondations ainsi que l'arrivée à échéance des plans de relance permet aux finances des entités fédérées de poursuivre leur amélioration. Un déficit persiste toutefois en fin de période.

Tableau 16 Compte des communautés et régions
En pour cent du PIB belge

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	19,4	18,7	18,7	19,1	18,8	18,7	18,6	18,4
Fiscales et parafiscales	5,2	4,7	4,6	4,7	4,8	4,9	4,9	4,9
Transferts des administrations publiques	10,8	10,7	10,7	11,0	10,7	10,6	10,5	10,4
Autres recettes	3,4	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2	3,2
Dépenses	21,7	20,5	20,1	20,1	19,7	19,5	19,3	19,1
Frais de fonctionnement	8,3	7,8	7,7	7,7	7,6	7,5	7,5	7,4
Prestations sociales	5,3	5,0	4,9	5,0	4,9	4,9	5,0	4,9
Autres dépenses primaires finales courantes	3,3	2,8	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2
Investissements	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4
Autres dépenses finales en capital	0,5	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Transferts aux administrations publiques	2,7	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Solde de financement	-2,2	-1,8	-1,4	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7	-0,6
Communauté flamande	-1,2	-0,6	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0
Communauté française	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
Région wallonne	-0,4	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3
Région de Bruxelles-Capitale et Cocom	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Autres	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0

La réduction du déficit du compte des communautés et régions à politique inchangée est attribuable à la Communauté flamande qui tend vers l'équilibre budgétaire en fin de période et à la Région wallonne à la suite de l'arrivée au terme de son plan de relance. La Région wallonne conserve toutefois le déficit le plus élevé en fin de période. Le solde de la Communauté française et le solde consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune évoluent peu en projection.



Les entités fédérées ne sont pas de taille budgétaire identique étant donné leur population respective et la répartition des compétences entre Communautés et Régions. Plutôt que d'exprimer le solde budgétaire en euros ou en pour cent du PIB, il est possible de l'exprimer en pour cent de leur taille budgétaire respective²⁷.

L'on constate alors que, à moyen terme et dans les hypothèses de la projection, le déficit budgétaire de la Région wallonne est d'ampleur comparable, environ 13 %, à celui de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune. Celui de la Communauté française s'élève à environ 8 %. Quant à celui de la Communauté flamande, il demeure plus faible sur l'ensemble de la période de projection et se réduit à moins de 1 % en 2027.

5.3. Communauté flamande

L'amélioration sensible du compte de la Communauté flamande en 2021 s'explique principalement par la hausse des moyens transférés dans le cadre de la LSF, l'augmentation des recettes de droits d'enregistrement dans un marché immobilier en rebond, et le net recul des dépenses liées à la pandémie. Ces facteurs font plus que compenser la baisse de l'IPP régional consécutive au ralentissement des enrôlements et les premières dépenses engagées dans le cadre du plan Vlaamse Veerkracht.

La baisse du déficit en 2022 reflète une hausse des recettes, sous l'effet notamment de la forte inflation et du contrecoup du recul temporaire de l'IPP régional de l'année précédente, et le fait que l'inflation impacte davantage les recettes que les dépenses de la Flandre. Un certain nombre de dépenses ne sont

²⁷ L'indicateur de taille budgétaire retenu est celui des « dépenses primaires finales corrigées ». Il est construit au départ des dépenses SEC desquelles on déduit les charges d'intérêts, les transferts versés aux administrations publiques, les cotisations imputées, les pensions publiques à charge budgétairement de la sécurité sociale et la production pour usage final propre. Cet indicateur est une approximation des dépenses sur lesquelles les pouvoirs publics ont une certaine marge de manœuvre puisque, par exemple, ils ont un pouvoir discrétionnaire sur certains transferts aux administrations publiques.

en effet pas liées à l'index mais soumises à un taux de croissance fixe, comme les transferts au Fonds des communes (3,5 % par an) et les allocations familiales (la croissance du montant de base est limitée à 1 % jusqu'à la fin de la législature). En outre, les dépenses octroyées dans le cadre de la crise sanitaire poursuivent leur estompement, à deux exceptions près : le mécanisme flamand de protection des entrepreneurs subissant une forte perte de chiffre d'affaires et le financement des centres de vaccination. La baisse du déficit est limitée par le fait que les dépenses du plan Vlaamse Veerkracht atteignent leur pic en 2022, et par le surcroît de dépenses d'enseignement, logement, allocations familiales et bien-être des réfugiés ukrainiens²⁸.

Les finances flamandes s'améliorent à moyen terme²⁹. Le solde de financement serait proche de l'équilibre en 2027. Du côté des recettes, l'évolution est principalement déterminée par la dynamique des transferts de la LSF et par l'impôt régional des personnes physiques. La dynamique des dépenses reflète le recul progressif des dépenses du plan Vlaamse Veerkracht, dont l'échéance est fin 2026, et qui domine l'évolution des coûts du projet Oosterweel, de l'aide au rachat et à l'innovation au profit des agriculteurs dans le cadre de l'accord sur l'azote et des dépenses de soins de santé.

Tableau 17 Compte de la Communauté flamande
En milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	52,1	55,8	60,9	64,3	65,8	67,5	69,2	71,1
Fiscales et parafiscales	14,7	15,0	16,0	17,0	18,0	18,6	19,3	20,0
Transferts des administrations publiques	28,2	31,1	34,0	36,0	36,4	37,2	38,1	39,0
Autres recettes	9,2	9,8	11,0	11,3	11,5	11,6	11,9	12,1
Dépenses	57,5	59,0	63,7	65,7	66,7	68,4	69,8	71,3
Frais de fonctionnement	21,6	22,6	24,3	25,4	26,0	26,5	27,1	27,7
Prestations sociales	15,1	16,0	17,1	18,0	18,6	19,2	19,8	20,4
Autres dépenses primaires finales courantes	8,8	7,8	7,6	7,2	7,2	7,2	7,3	7,4
Investissements	3,8	4,2	5,3	5,4	5,3	5,4	5,5	5,5
Autres dépenses finales en capital	1,4	1,4	2,1	2,1	1,7	2,0	1,8	1,7
Transferts aux administrations publiques	6,4	6,6	6,9	7,1	7,3	7,5	7,8	8,0
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8
Solde de financement	-5,4	-3,2	-2,7	-1,3	-0,8	-0,9	-0,6	-0,3

5.4. Communauté française

Le solde du compte de la Communauté française s'est amélioré en 2021 en raison de la progression des recettes de la LSF qui a résulté du rebond de l'activité économique et d'un solde du décompte positif de l'année précédente. La réduction du déficit fut toutefois tempérée par une hausse des dépenses de rémunération et d'investissement et par la poursuite de mesures d'aide et de soutien prises dans le cadre de la crise du coronavirus.

²⁸ Les dépenses pour 2022 se fondent sur la provision Ukraine, telle que mentionnée dans l'Exposé général de l'ajustement du budget 2022. Pour les années suivantes aussi, la projection tient compte de dépenses supplémentaires dans ce contexte, en cohérence avec les hypothèses démographiques sur l'afflux de réfugiés ukrainiens.

²⁹ La projection ne tient pas compte des mesures récentes en matière de subventions pour les certificats verts.

Tableau 18 Compte de la Communauté française
En milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	19,3	20,7	22,6	23,8	24,0	24,5	25,0	25,5
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	15,6	17,0	18,5	19,5	19,6	20,0	20,4	20,8
Autres recettes	3,6	3,7	4,1	4,2	4,4	4,5	4,7	4,7
Dépenses	20,8	21,6	23,4	24,5	24,9	25,4	26,0	26,3
Frais de fonctionnement	9,7	9,9	10,7	11,2	11,5	11,7	11,9	12,1
Prestations sociales	2,7	2,7	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,4
Autres dépenses primaires finales courantes	0,8	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Investissements	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,3
Autres dépenses finales en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	6,5	6,8	7,3	7,7	7,7	7,8	8,0	8,1
Charges d'intérêts	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Solde de financement	-1,5	-0,9	-0,8	-0,7	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9

En 2022 et 2023, la Communauté française bénéficie d'une situation similaire. En effet, ses recettes de la LSF progressent rapidement, soutenues par un solde de décompte positif. En revanche, les dépenses de rémunération et les investissements dans les bâtiments scolaires et pour le projet Media Square de la RTBF augmentent sensiblement. En 2022, la Communauté française procède également à des dépenses ponctuelles dans le cadre de la crise du coronavirus et des inondations de juillet 2021.

En 2024, le solde de la Communauté française se dégrade à la suite de la disparition du solde du décompte de la LSF. Les années suivantes, la progression des recettes couvre globalement la hausse des rémunérations, les dépenses dans les bâtiments scolaires et la remontée des charges d'intérêts.

5.5. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne se sont sensiblement dégradées en 2021 malgré de moindres dépenses liées à la crise sanitaire et le rebond de l'activité économique qui a bonifié la plupart des recettes. Cette dégradation trouve son origine dans la comptabilisation en 2021 des dépenses résultant de l'accord conclu avec les assureurs pour l'indemnisation des personnes sinistrées par les inondations, les autres mesures prises pour faire face aux inondations, la décélération du rythme d'enrôlement des additionnels à l'IPP et les premières dépenses du Plan de relance de la Wallonie.

Le solde de financement s'améliore en 2022. Cette amélioration est toutefois plus faible que le contre-coup des éléments non récurrents ayant pénalisé 2021. Les dépenses totales sont en effet soutenues par l'augmentation des dépenses du Plan de relance de la Wallonie et l'accord sectoriel dans les secteurs du social et de la santé ainsi que, ponctuellement, par les interventions du fonds des calamités naturelles et une aide à l'investissement à une infrastructure hospitalière.

Le maintien d'importantes dépenses du Plan de relance de la Wallonie en 2023 et 2024 implique une relative stabilité du solde de financement. Le solde s'améliore en 2025 et 2026 à la suite du ralentissement de ces dépenses de relance, la projection retenant toutefois l'hypothèse que certaines dépenses du

Plan de relance sont récurrentes. L'amélioration du solde de financement est freinée par la remontée des charges d'intérêts dans le contexte de remontée des taux, et par la disparition progressive du mécanisme de transition de la LSF. Notons que la projection n'intègre pas, à partir de 2023, l'engagement du gouvernement wallon d'améliorer chaque année le solde brut à financer de 150 millions étant donné que les mesures pour y arriver n'ont pas encore été définies.

Tableau 19 Compte de la Région wallonne
En milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	14,5	15,2	16,4	17,3	17,6	18,0	18,2	18,6
Fiscales et parafiscales	6,5	6,4	6,8	7,2	7,5	7,8	7,9	8,3
Transferts des administrations publiques	6,8	7,4	7,9	8,3	8,3	8,4	8,5	8,6
Autres recettes	1,2	1,4	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,6
Dépenses	16,4	18,9	19,6	20,2	20,4	20,2	20,2	20,5
Frais de fonctionnement	3,0	3,3	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7
Prestations sociales	4,6	4,8	5,1	5,4	5,6	5,7	5,9	6,1
Autres dépenses primaires finales courantes	4,0	4,0	3,5	3,7	3,7	3,8	3,9	3,9
Investissements	0,6	0,7	1,3	1,7	1,6	1,2	0,9	0,8
Autres dépenses finales en capital	0,7	2,3	1,8	1,6	1,5	1,3	1,0	1,0
Transferts aux administrations publiques	3,0	3,4	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9	4,0
Charges d'intérêts	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0
Solde de financement	-1,8	-3,7	-3,2	-2,9	-2,8	-2,2	-1,9	-1,9

5.6. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

Le solde du compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'est dégradé en 2021 en raison du ralentissement du rythme des enrôlements à l'IPP, du contrecoup de la recette exceptionnelle perçue en droits d'enregistrement en janvier 2020 et de la forte augmentation des dépenses de rémunération. La dégradation du solde a toutefois été tempérée par la progression historiquement élevée des droits de succession et de donation et la hausse des recettes de la LSF liée au rebond de l'activité économique. Des dépenses ponctuelles liées à la crise sanitaire ont été réalisées, mais à un niveau plus faible qu'en 2020.

En 2022, l'entité consolidée poursuit un plan de recrutement et réalise à nouveau des dépenses non récurrentes (liées à la crise sanitaire, à l'accueil des réfugiés et à la hausse du prix de l'énergie). Celles-ci sont toutefois de moindre ampleur qu'en 2021. Certaines réductions de dépenses sont prévues, principalement en investissement. Du côté des recettes, l'entité bénéficie du contrecoup du recul temporaire de l'IPP régional de l'année précédente et de l'extinction de la plupart des mesures Covid-19. L'augmentation des recettes est toutefois modérée par le contrecoup des recettes fiscales exceptionnelles perçues en 2021.

Tableau 20 Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune
En milliards d'euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes	6,2	6,5	7,2	7,6	7,8	7,9	8,1	8,3
Fiscales et parafiscales	2,5	2,5	2,7	2,9	3,0	3,2	3,3	3,4
Transferts des administrations publiques	2,9	3,2	3,5	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8
Autres recettes	0,7	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0
Dépenses	7,5	8,0	8,2	8,4	8,6	8,8	9,1	9,3
Frais de fonctionnement	2,4	2,6	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0
Prestations sociales	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7
Autres dépenses primaires finales courantes	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4
Investissements	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres dépenses finales en capital	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Transferts aux administrations publiques	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4
Solde de financement	-1,3	-1,4	-1,0	-0,8	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0

En 2023, l'extinction des dépenses non récurrentes génère une amélioration du solde de financement³⁰ malgré une reprise progressive des investissements. Le solde se dégrade ensuite légèrement à partir de 2024 en raison de la hausse des investissements, des soins de santé et des charges d'intérêts. L'entité bénéficie toutefois d'une évolution dynamique des recettes à l'IPP, notamment en raison de la suppression du bonus logement, ce qui tempère la dégradation. Le solde de financement se stabilise en fin de période grâce au regain de croissance économique qui favorise les recettes de la LSF et les recettes fiscales.

³⁰ Notons toutefois que la projection ne tient pas compte des réformes des droits d'enregistrement et droits de succession actuellement en discussion.

6. Émissions de gaz à effet de serre

Ce chapitre présente les résultats de la ventilation régionale des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre^{31,32}.

6.1. Royaume

Après avoir baissé de 8,6 % en 2020 suite au repli de l'activité économique, les émissions totales de gaz à effet de serre devraient s'être redressées de 3 % en 2021 (voir tableau 21). Elles s'élevaient à 106,4 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ en 2020 et sont estimées à 109,6 Mt d'équivalent CO₂ en 2021. Les émissions devraient continuer d'augmenter en 2023, 2025 et 2026, parallèlement à la fermeture progressive des centrales nucléaires. En 2027, elles devraient repartir à la baisse suite au redémarrage des deux centrales les plus récentes. En conséquence, les émissions totales seraient, cette année-là, inférieures de plus de 22 % à leur niveau de 1990.

En 2020, les émissions liées à l'énergie ont représenté 72 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Elles ont baissé de 9,9 % en 2020, mais devraient être remontées en 2021 et poursuivre leur progression en 2023, 2025 et 2026. En 2027, elles diminueraient et s'établiraient à 85,8 Mt d'équivalent CO₂, soit 17,4 % sous leur niveau de 1990.

Les émissions inhérentes aux processus industriels sont générées principalement par l'industrie chimique, la fabrication de produits minéraux (comme la chaux et le ciment), l'industrie sidérurgique et les équipements de réfrigération et de climatisation. Ces émissions ont enregistré une forte baisse en 2020 et devraient avoir légèrement augmenté en 2021. Au cours de la période 2022-2027, les émissions devraient baisser de 2,3 % par an en moyenne grâce aux progrès technologiques.

6.2. Région de Bruxelles-Capitale

Selon l'inventaire de mars 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la Région de Bruxelles-Capitale ont baissé de 10 % en 2020. Elles représentaient 3,3 Mt d'équivalent CO₂, soit 3 % des émissions nationales. À Bruxelles, les émissions proviennent en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport.

En 2021, les émissions totales de gaz à effet de serre auraient atteint 3,6 Mt d'équivalent CO₂. En 2027, le niveau des émissions de Bruxelles devrait atteindre 3,4 Mt d'équivalent CO₂, soit un niveau inférieur de 21 % à celui de 1990. Sur la période 2022-2027, les émissions totales reculeraient de 1,2 % par an en moyenne.

³¹ Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, p. 101, juillet 2014. Les clés de répartition ont été mises à jour pour la période 1990-2019 sur la base des Comptes de flux physiques d'énergie (PEFA).

³² On trouvera dans l'annexe électronique les bilans énergétiques régionaux ainsi que le détail de l'évolution régionale des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés).

Après le recul enregistré en 2020, les émissions liées au transport seraient reparties à la hausse en 2021, parallèlement à la reprise économique. Ensuite, elles devraient se stabiliser sur la période 2022-2027 pour atteindre 0,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2027. Les émissions provenant du chauffage des bâtiments ont baissé en 2020, en raison certes de la crise sanitaire mais surtout des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude). En 2021, les émissions devraient avoir nettement augmenté, en partie sous l'effet de températures plus froides. En projection, elles devraient systématiquement baisser grâce à une meilleure efficacité énergétique, jusqu'à atteindre 1,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2027.

6.3. Région flamande

Selon l'inventaire de mars 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la Région flamande ont baissé de 9 % en 2020. Elles ont atteint 68,9 Mt d'équivalent CO₂ et représentaient ainsi 65 % des émissions nationales. En Flandre, les secteurs qui sont prépondérants dans l'évolution des émissions de GES sont la transformation d'énergie, le transport, le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et l'industrie.

Les émissions totales de gaz à effet de serre devraient avoir atteint 70,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2021. Sur la période 2022-2027, les émissions devraient continuer d'augmenter de 0,7 % en moyenne par an, pour s'établir à 73,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2027, soit 14 % sous le niveau de 1990.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie ont sensiblement baissé en 2020 en raison de la récession mais repartiraient à la hausse pour atteindre 22,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2026, compte tenu de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires. En 2027, elles diminueraient à nouveau jusqu'à 19,8 Mt d'équivalent CO₂, suite à la réouverture d'une centrale nucléaire (Doel 4).

Dans l'industrie, les émissions liées à l'énergie ont également reculé en 2020, parallèlement au repli de l'activité économique. Elles devraient ensuite avoir augmenté en 2021, dans le contexte de la reprise économique. Au cours de la période 2022-2027, elles ne progresseraient que légèrement, en raison de l'utilisation de technologies visant les économies d'énergie et des objectifs fixés à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS). Par conséquent, les émissions du secteur atteindraient 8,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2027.

Les émissions générées par le transport ont chuté en 2020 suite à une baisse de la demande de mobilité durant la pandémie, mais seraient reparties à la hausse en 2021 sous l'impulsion de la reprise de l'activité économique. Sur la période 2022-2027, elles diminueraient systématiquement sous l'effet notamment de l'électrification croissante du parc automobile. Par conséquent, les émissions du secteur atteindraient 14,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2027. Les émissions provenant du chauffage des bâtiments ont sensiblement baissé en 2020, en raison de la crise sanitaire mais surtout des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude). En 2021, les émissions devraient avoir nettement augmenté, en partie sous l'effet des températures plus froides. Par la suite, elles devraient systématiquement baisser grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Par conséquent, les émissions du secteur atteindraient 13,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2027. Les émissions générées par les processus industriels ont for-

tement diminué en 2020 mais devraient être reparties à la hausse en 2021. Elles devraient ensuite systématiquement diminuer jusqu'à atteindre 11,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2027, grâce à l'application de technologies respectueuses de l'environnement.

6.4. Région wallonne

Selon l'inventaire de mars 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la Région wallonne ont baissé de 7,6 % en 2020. Elles ont atteint 34,2 Mt d'équivalent CO₂ et représentaient ainsi 32 % des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est surtout déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire).

En 2021, les émissions totales de gaz à effet de serre ont augmenté jusqu'à 35,5 Mt d'équivalent CO₂. Par la suite, les émissions devraient se stabiliser pour, en 2027, être inférieures de 36 % à leur niveau de 1990.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient augmenter, pour passer de 3,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2021 à 6 Mt d'équivalent CO₂ en 2026, suite à la mise à l'arrêt progressive des centrales nucléaires. En 2027, elles diminueraient à nouveau jusqu'à 4,7 Mt d'équivalent CO₂ compte tenu de la réouverture d'une centrale nucléaire (Tihange 3).

Après un recul en 2020 et en 2021, les émissions de l'industrie n'augmenteraient que légèrement pendant la période 2022-2027, en raison de l'utilisation de technologies visant les économies d'énergie et des objectifs fixés à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS). En 2027, les émissions atteindraient 6 Mt d'équivalent CO₂.

Après s'être contractées en 2020, les émissions générées par le transport devraient avoir augmenté en 2021, parallèlement à la reprise de l'activité économique. En projection, les émissions devraient systématiquement se réduire pour atteindre 8 Mt d'équivalent CO₂ en 2027. Les émissions générées par le chauffage des bâtiments ont sensiblement baissé en 2020, en raison certes de la crise sanitaire mais surtout des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude). En 2021, ces émissions devraient avoir nettement augmenté, sous l'effet notamment des températures plus froides. Par la suite, elles devraient systématiquement baisser pour atteindre 7,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2027 grâce à une meilleure efficacité énergétique. Quant aux émissions des processus industriels, elles ont également baissé en 2020 et légèrement augmenté en 2021. En projection, elles devraient continuer à diminuer pour atteindre 5,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2027, grâce à l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement.

PERSPECTIVES

Tableau 21 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
En millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990(1)	2005(1)	2019(1)	2020(1)	2021	2027	Taux de croissance 2027/1990	Taux de croissance annuel moyen 2022-2027
Royaume								
1. Énergie	103,8	105,7	85,5	77,0	80,0	85,8	-17,4	1,2
1.A. Combustion de carburants	102,5	105,0	84,8	76,4	79,4	85,1	-17,0	1,2
1.A1. Transformation d'énergie	29,7	29,0	20,9	19,0	17,8	24,8	-16,5	5,7
1.A2. Industrie	23,5	18,9	13,9	13,1	13,0	14,2	-39,8	1,4
1.A3. Transports	20,9	26,8	26,0	21,7	24,0	23,4	11,6	-0,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	28,2	30,1	23,9	22,5	24,5	22,7	-19,4	-1,3
1.A5. Autres	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-52,7	1,2
1.B. Émissions fugitives	1,2	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	-47,7	0,0
2. Processus industriels	26,1	27,1	20,3	18,9	19,2	16,7	-35,8	-2,3
3. Agriculture	11,5	9,7	9,4	9,3	9,3	8,9	-22,8	-0,7
5. Déchets	4,3	3,0	1,3	1,2	1,2	0,9	-78,5	-3,7
Total	145,7	145,5	116,4	106,4	109,6	112,3	-22,9	0,4
Région de Bruxelles-Capitale								
1. Énergie	4,1	4,3	3,3	3,0	3,4	3,2	-22,4	-0,7
1.A. Combustion de carburants	4,0	4,3	3,3	3,0	3,3	3,2	-21,2	-0,7
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	57,7	3,1
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-42,8	-0,1
1.A3. Transports	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9	0,9	-13,7	0,0
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,9	1,9	1,8	2,1	1,9	-29,0	-1,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-99,5	1,3
1.B. Émissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-68,9	0,0
2. Processus industriels	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	153,8	-9,9
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-56,3	-0,6
5. Déchets	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-90,7	-0,1
Total	4,3	4,6	3,7	3,3	3,6	3,4	-21,1	-1,2
Région flamande								
1. Énergie	63,9	67,2	55,7	49,9	51,4	56,5	-11,6	1,6
1.A. Combustion de carburants	63,0	66,8	55,2	49,5	51,0	56,1	-11,1	1,6
1.A1. Transformation d'énergie	23,1	24,1	17,4	15,2	14,2	19,8	-14,2	5,7
1.A2. Industrie	10,2	8,6	7,5	7,2	7,3	8,1	-20,9	1,7
1.A3. Transports	12,8	15,9	16,0	13,3	14,7	14,4	12,8	-0,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,9	18,0	14,3	13,7	14,7	13,7	-19,1	-1,2
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	504,9	1,6
1.B. Émissions fugitives	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	-50,6	0,0
2. Processus industriels	12,9	15,7	14,0	13,0	13,2	11,5	-11,2	-2,3
3. Agriculture	6,4	5,0	5,2	5,2	5,2	5,0	-22,9	-0,7
5. Déchets	2,5	1,9	0,9	0,8	0,8	0,6	-76,4	-4,1
Total	85,8	89,9	75,7	68,9	70,5	73,5	-14,3	0,7

	1990(1)	2005(1)	2019(1)	2020(1)	2021	2027	Taux de croissance 2027/1990	Taux de croissance annuel moyen 2022-2027
Région wallonne								
1. Énergie	35,8	34,2	26,4	24,1	25,3	26,1	-27,1	0,5
1.A. Combustion de carburants	35,5	34,0	26,2	24,0	25,1	25,9	-27,0	0,5
1.A1. Transformation d'énergie	6,4	4,7	3,2	3,5	3,3	4,7	-27,0	6,1
1.A2. Industrie	13,2	10,2	6,3	5,8	5,7	6,0	-54,5	0,9
1.A3. Transports	7,1	9,8	9,0	7,5	8,3	8,0	13,3	-0,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,6	9,2	7,7	7,1	7,7	7,1	-17,2	-1,4
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-79,9	0,6
1.B. Émissions fugitives	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-32,5	0,0
2. Processus industriels	13,1	11,2	6,0	5,6	5,7	5,1	-61,0	-1,9
3. Agriculture	5,1	4,7	4,2	4,1	4,1	3,9	-22,7	-0,6
5. Déchets	1,8	1,0	0,4	0,4	0,4	0,3	-81,1	-3,0
Total	55,7	51,1	37,0	34,2	35,5	35,4	-36,3	0,0

1) Les chiffres de 1990, 2005, 2019 et 2020 correspondent aux valeurs des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2022.

7. Annexes

7.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 22 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi -
Région de Bruxelles-Capitale
En points de pourcentage

	2020	2021	2022	2023	Moyennes		
					2024- 2027	2014- 2020	2021- 2027
1. Valeur ajoutée en volume							
1.1. Agriculture	-0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2. Énergie	-0,05	0,27	0,05	-0,01	0,04	0,04	0,07
1.3. Industries manufacturières	-0,14	0,19	0,01	-0,02	-0,02	-0,11	0,01
a. Biens intermédiaires	0,02	0,09	-0,04	-0,02	-0,02	-0,05	-0,01
b. Biens d'équipement	-0,03	0,01	0,02	0,00	-0,00	-0,01	0,00
c. Biens de consommation	-0,14	0,09	0,02	-0,01	-0,00	-0,04	0,01
1.4. Construction	-0,21	0,06	0,11	0,05	0,02	0,02	0,04
1.5. Services marchands	-4,85	3,06	1,98	1,05	1,00	0,09	1,44
a. Transports et communication	-0,52	0,65	0,55	0,20	0,20	0,21	0,32
b. Commerce et horeca	-1,67	0,29	0,30	0,21	0,02	-0,38	0,12
c. Crédit et assurances	-0,81	-0,63	-0,01	0,23	0,21	-0,25	0,06
d. Santé et action sociale	-0,62	0,43	0,14	0,02	0,05	-0,06	0,11
e. Autres services marchands	-1,23	2,33	1,00	0,38	0,53	0,57	0,83
1.6. Services non marchands	0,09	0,17	0,16	0,17	0,12	0,13	0,14
a. Administration publique et enseignement	0,12	0,16	0,16	0,16	0,11	0,14	0,14
b. Services domestiques	-0,03	0,01	-0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	-5,16	3,75	2,31	1,23	1,16	0,17	1,70
2. Emploi							
2.1. Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
2.2. Énergie	0,02	0,01	0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,00
2.3. Industries manufacturières	0,02	0,03	-0,01	-0,06	-0,05	-0,08	-0,04
a. Biens intermédiaires	-0,01	0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,04	-0,01
b. Biens d'équipement	0,03	-0,02	0,01	-0,00	-0,01	-0,02	-0,01
c. Biens de consommation	-0,01	0,02	0,00	-0,04	-0,02	-0,02	-0,01
2.4. Construction	-0,02	-0,07	0,02	0,01	0,01	0,02	0,00
2.5. Services marchands	-0,67	0,53	0,70	0,14	0,43	0,26	0,44
a. Transports et communication	-0,06	0,12	0,10	-0,03	0,02	0,02	0,04
b. Commerce et horeca	-0,43	-0,51	0,08	-0,04	-0,06	-0,18	-0,10
c. Crédit et assurances	-0,19	-0,05	-0,03	-0,08	-0,06	-0,19	-0,06
d. Santé et action sociale	0,12	0,19	0,02	0,11	0,16	0,16	0,14
e. Autres services marchands	-0,11	0,77	0,53	0,18	0,37	0,44	0,43
2.6. Services non marchands	0,21	0,59	0,45	0,22	0,06	0,20	0,21
a. Administration publique et enseignement	0,27	0,57	0,45	0,21	0,04	0,20	0,20
b. Services domestiques	-0,06	0,02	-0,00	0,00	0,01	-0,01	0,01
2.7. Total	-0,43	1,09	1,16	0,31	0,44	0,40	0,62

Tableau 23 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande
En points de pourcentage

	2020	2021	2022	2023	2024- 2027	Moyennes 2014- 2020	2021- 2027
1. Valeur ajoutée en volume							
1.1. Agriculture	-0,06	0,01	-0,00	0,01	0,01	-0,00	0,01
1.2. Énergie	0,03	0,33	0,03	-0,04	0,03	0,00	0,06
1.3. Industries manufacturières	-0,49	1,42	0,37	0,21	0,25	0,10	0,43
a. Biens intermédiaires	0,03	0,87	0,17	0,15	0,19	0,17	0,28
b. Biens d'équipement	-0,24	0,26	0,10	0,03	0,02	-0,05	0,07
c. Biens de consommation	-0,29	0,29	0,10	0,04	0,03	-0,02	0,08
1.4. Construction	-0,20	0,45	0,05	0,09	0,07	0,11	0,13
1.5. Services marchands	-4,27	4,48	2,43	0,89	1,18	0,59	1,79
a. Transports et communication	-0,42	0,51	0,44	0,10	0,12	0,06	0,22
b. Commerce et horeca	-1,81	1,24	0,25	0,18	0,19	-0,18	0,35
c. Crédit et assurances	-0,07	-0,16	0,04	0,03	0,05	0,05	0,02
d. Santé et action sociale	-0,78	0,62	0,21	0,05	0,08	-0,09	0,17
e. Autres services marchands	-1,21	2,27	1,50	0,54	0,73	0,75	1,03
1.6. Services non marchands	-0,10	0,12	-0,02	0,11	0,09	0,08	0,08
a. Administration publique et enseignement	-0,08	0,10	-0,03	0,11	0,09	0,08	0,08
b. Services domestiques	-0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.7. Total	-5,10	6,81	2,86	1,28	1,62	0,89	2,49
2. Emploi							
2.1. Agriculture	0,02	0,03	0,00	-0,00	-0,00	-0,00	0,00
2.2. Énergie	0,02	0,01	0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,08	0,05	0,09	-0,10	-0,09	-0,06	-0,04
a. Biens intermédiaires	0,01	0,05	0,03	0,03	-0,04	-0,01	-0,01
b. Biens d'équipement	-0,06	-0,02	0,01	-0,06	-0,03	-0,05	-0,02
c. Biens de consommation	-0,03	0,02	0,05	-0,06	-0,02	0,00	-0,01
2.4. Construction	0,13	0,15	0,09	0,08	0,03	0,07	0,06
2.5. Services marchands	-0,05	1,38	1,07	0,38	0,87	1,11	0,90
a. Transports et communication	0,05	0,07	0,12	0,01	0,03	0,06	0,04
b. Commerce et horeca	-0,23	0,08	0,24	-0,12	0,04	0,02	0,05
c. Crédit et assurances	0,00	-0,03	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
d. Santé et action sociale	0,21	0,21	0,15	0,18	0,23	0,29	0,21
e. Autres services marchands	-0,09	1,04	0,58	0,34	0,58	0,76	0,61
2.6. Services non marchands	0,16	0,20	0,14	0,14	0,05	0,12	0,10
a. Administration publique et enseignement	0,13	0,17	0,14	0,13	0,04	0,09	0,09
b. Services domestiques	0,03	0,02	0,00	0,00	0,02	0,03	0,01
2.7. Total	0,20	1,82	1,39	0,49	0,85	1,25	1,02

Tableau 24 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne
En points de pourcentage

	2020	2021	2022	2023	Moyennes		
					2024-2027	2014-2020	2021-2027
1. Valeur ajoutée en volume							
1.1. Agriculture	-0,06	0,02	-0,01	-0,01	0,00	-0,00	0,00
1.2. Énergie	0,10	0,40	0,03	-0,02	0,05	0,04	0,09
1.3. Industries manufacturières	-0,52	1,38	0,44	0,22	0,30	0,36	0,46
a. Biens intermédiaires	0,09	0,92	0,26	0,18	0,26	0,43	0,34
b. Biens d'équipement	-0,32	0,18	0,12	0,03	0,02	-0,07	0,05
c. Biens de consommation	-0,28	0,28	0,06	0,01	0,03	0,01	0,07
1.4. Construction	-0,45	0,42	0,04	0,02	0,03	0,00	0,08
1.5. Services marchands	-4,77	3,90	2,03	0,73	0,90	0,31	1,46
a. Transports et communication	-0,41	0,37	0,32	0,10	0,07	-0,07	0,15
b. Commerce et horeca	-1,80	1,12	0,29	0,11	0,17	-0,11	0,32
c. Crédit et assurances	-0,22	-0,11	0,03	0,06	0,06	-0,02	0,03
d. Santé et action sociale	-1,00	0,78	0,24	0,03	0,09	-0,05	0,20
e. Autres services marchands	-1,35	1,74	1,16	0,42	0,51	0,55	0,76
1.6. Services non marchands	-0,14	0,01	0,05	0,10	0,10	0,14	0,08
a. Administration publique et enseignement	-0,13	-0,00	0,05	0,10	0,10	0,14	0,08
b. Services domestiques	-0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	-5,83	6,12	2,59	1,05	1,37	0,86	2,18
2. Emploi							
2.1. Agriculture	-0,00	0,00	-0,00	-0,00	-0,01	-0,00	-0,01
2.2. Énergie	0,02	0,02	0,01	-0,01	-0,01	0,01	-0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,10	0,01	0,03	-0,00	-0,07	-0,07	-0,03
a. Biens intermédiaires	-0,02	-0,05	0,00	0,01	-0,05	-0,03	-0,03
b. Biens d'équipement	-0,06	-0,03	-0,01	-0,02	-0,02	-0,06	-0,02
c. Biens de consommation	-0,03	0,09	0,03	0,01	-0,00	0,03	0,02
2.4. Construction	-0,00	0,11	0,04	0,06	0,01	-0,03	0,04
2.5. Services marchands	-0,25	1,55	1,02	0,19	0,64	0,76	0,76
a. Transports et communication	0,05	0,09	0,04	-0,05	0,01	-0,00	0,01
b. Commerce et horeca	-0,32	0,22	0,33	-0,07	0,06	0,06	0,10
c. Crédit et assurances	-0,06	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
d. Santé et action sociale	0,22	0,28	0,27	0,19	0,26	0,30	0,25
e. Autres services marchands	-0,15	0,97	0,40	0,13	0,32	0,41	0,40
2.6. Services non marchands	0,08	0,28	0,24	0,13	0,05	0,18	0,12
a. Administration publique et enseignement	0,09	0,27	0,24	0,13	0,04	0,18	0,12
b. Services domestiques	-0,01	0,01	-0,00	0,00	0,01	-0,00	0,01
2.7. Total	-0,26	1,98	1,34	0,37	0,61	0,86	0,88

7.2. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Les perspectives d'offre de travail régionales sont obtenues à l'aide d'un module sociodémographique, le résultat au niveau national étant déterminé de façon bottom-up par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection économique régionale proprement dite.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l'intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L'identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l'emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d'un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par Statbel pour le

compte d'EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.

- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non marchands	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre (TT)